



**Programme des Nations Unies pour le développement
Financé par le FEM, le FPMA et le Fonds spécial
pour les changements climatiques**

Titre du projet : Gestion communautaire des risques climatiques au Tchad		
Pays : Tchad	Partenaire d'exécution : Ministère du Développement Agricole	Modalités de gestion : Modalité de réalisation nationale
Effet du PNUAD/programme de pays : Effet du PNUAD : D'ici à fin 2021, les agriculteurs, les éleveurs, les pêcheurs et les petits producteurs, notamment les jeunes et les femmes, des provinces ciblées utilisent des systèmes de production durable leur permettant de répondre à leurs besoins de base, d'alimenter le marché et adoptent un cadre de vie plus résilient au changement climatique et aux autres défis environnementaux.		
Résultat du plan stratégique du PNUD (2018-2021) : Produit 2.3.1. Des politiques, plans, systèmes et financements en matière de développement éclairés par des données et tenant compte des risques incorporent des solutions intégrées et sensibles au genre pour réduire les risques de catastrophes, faciliter l'adaptation et l'atténuation liées aux changements climatiques et prévenir les risques de conflit		
Catégorie de sélection sociale et environnementale du PNUD : Faible	Marqueur pour l'égalité des genres du PNUD : 2	
ID d'attribution Atlas : 00113793	ID de projet Atlas : 00112042	
Numéro d'identification PIMS du PNUD-FEM : 5430	Numéro d'identification FEM : 8001	
Date de début prévue : juin 2020	Date de fin prévue : Mai 2024	
Date de la réunion du Comité local d'évaluation des projets : août 2020		
Brève description À mesure que les conditions climatiques changent, la variabilité des événements liés au climat augmentent en fréquence et en intensité. Ce constat exige que les secteurs économiques clés s'adaptent aux incidences du changement climatique. En tant que pays sahélien, le Tchad subit les effets néfastes du changement climatique dans tous les domaines d'activité de sa population, qui affectent en particulier les communautés rurales. Ces dernières années, le Tchad a souffert d'une recrudescence d'épisodes météorologiques extrêmes, tels que les inondations, les sécheresses, les feux de brousse et les dégradations de terres. L'agriculture, qui emploie la majorité de la population, notamment les jeunes, a été particulièrement touchée, ce qui a inévitablement conduit à une réduction du pouvoir d'achat des ménages. Plus de 95 % de l'agriculture tchadienne dépend des précipitations pour l'irrigation, ce qui explique sa vulnérabilité aux changements climatiques. De plus, les taux de pauvreté très élevés en milieu rural freinent l'accès aux mesures d'adaptation. En conséquence, la nécessité pour les populations locales d'accéder aux marchés et aux services financiers devient cruciale. Avec la diminution des sources de revenus, les paysans ont de		

DM

YAB

plus en plus de mal à acheter des semences et des intrants agricoles. Du fait de la mauvaise gestion des risques climatiques, les petits agriculteurs ne sont toutefois pas priorités pour l'accès aux prêts pour l'acquisition d'intrants agricoles (semences améliorées, engrais, petits équipements) pour leur production. La vulnérabilité de l'agriculture risque de s'aggraver en raison de la baisse régulière des précipitations dans le pays. Le changement des régimes pluviométriques marqué par un déplacement des précipitations du nord au sud et les variations intra-saisonnières des précipitations donne lieu à de longues périodes de sécheresse et entraîne la dégradation des ressources naturelles (eau, sol, forêts) et des infrastructures agricoles. La capacité limitée des populations locales à s'adapter aux risques climatiques est également un obstacle bien connu. Dans ce contexte, le projet de Gestion communautaire des Risques climatiques au Tchad propose des voies et des moyens de renforcer les capacités des communautés locales à s'adapter aux changements climatiques, tout en élaborant des mécanismes financiers d'adaptation. Ce projet permettra à terme d'améliorer la gestion des risques climatiques majeurs dans la région.

PLAN DE FINANCEMENT

Caisse du FEM ou FPMA ou Fonds spécial pour les changements climatiques ou autre fonds vertical	5 250 000 USD
---	---------------

Ressources TRAC 1 du PNUD	500 000 USD
---------------------------	-------------

(1) Budget total administré par le PNUD	5 750 000 USD
--	----------------------

COFINANCEMENT PARALLÈLE (autres cofinancements qui ne sont pas des cofinancements en espèces administrés par le PNUD)

Gouvernement	8 000 000 USD
--------------	---------------

PADLFIT (UNDP)	4 000 000 USD
----------------	---------------

(2) Cofinancement total	12 000 000 USD
--------------------------------	-----------------------

(3) Total du financement du projet (1) + (2)	17 750 000 USD
---	-----------------------

SIGNATURES

Signature : indiquer le nom en caractères d'imprimerie ci-dessous




Date/mois/année :

23 JUL 2021

Signature : indiquer le nom en caractères d'imprimerie ci-dessous




Date/mois/année :

23 JUL 2021

Signature : indiquer le nom en caractères d'imprimerie ci-dessous



Approuvé par le PNUD :
YAHYA BA

Date/mois/année :



I. TABLE DES MATIERES

I.	Table des matières	3
II.	Défi de développement	6
III.	Stratégie	9
IV.	Résultats et partenariats	18
V.	Gestion du projet	41
VI.	Cadre de résultats du projet	45
VII.	Plan de suivi-Évaluation	47
VIII.	Modalités de gouvernance et de gestion	51
IX.	Planification et gestion financières	54
X.	Budget total et plan de travail	57
XI.	Contexte juridique	67
XII.	Gestion des risques	68
XIII.	Annexes obligatoires	71
	Annexe A. Plan de travail pluriannuel	72
	Annexe B. Indicateurs de base (jointés dans un autre document)	82
	Annexe C. Mandats respectifs du Comité de projet du coordonnateur du projet, du conseiller technique principal et d'autres postes, le cas échéant	82
	Annexe D. Liste de contrôle pour l'examen des risques sociaux et environnementaux	88
	Annexe E. Analyse des questions de genre et plan d'action en faveur de la parité hommes-femmes	92
	Annexe F. Registre des risques du PNUD	95
	Annexe G. Rapport d'assurance qualité du projet du PNUD	96



Annexe H. Lettres de cofinancement (document séparé)

103

Annexe I. Accord de base type en matière d'assistance entre le PNUD et le Gouvernement du Tchad 103



Liste des sigles, acronymes et abréviations

ARC :	Mutuelle panafricaine de gestion des risques
ANM :	Agence nationale de la météorologie
CCNUCC :	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CDIG :	Centre de Documentation et d'Information Géographique
CPD :	Document de programme de pays
CSST	Coopération Sud-Sud et triangulaire
CST :	Comité Scientifique et Technique
DGRE :	Direction Générale des Ressources en Eau
DNM :	Direction Nationale de la Météorologie
DRE:	Direction des Ressources en Eau
DREM :	Direction des ressources en eau et de la météorologie
FEM :	Fonds pour l'environnement mondial
FPMA :	Fonds pour les pays les moins avancés/Fonds pour les PMA
GEIC :	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GIIF :	Global Index Insurance Facility
IMF :	Institution de microfinance
MEEP :	Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de la Pêche
MFB :	Ministère des Finances et du Budget
ODD :	Objectifs de développement durable
PANA :	Programme d'action national pour l'adaptation aux changements climatiques
PARSAT :	Projet d'Amélioration de la résilience des systèmes agricoles au Tchad
PNA :	Plan National d'Adaptation
PND :	Plan National de Développement
PNUAD :	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le développement
SAP :	Système d'alerte précoce
SIG :	Système d'information géographique
SISAAP :	Système d'information sur la sécurité alimentaire et l'alerte précoce
SNLCC :	Stratégie nationale de lutte contre les changements climatiques au Tchad

II. DEFI DE DEVELOPPEMENT

Contexte et importance au plan mondial

1. Le changement climatique est désormais considéré comme l'un des principaux obstacles au développement durable, entraînant des conséquences négatives sur les systèmes de production, la santé humaine et animale, la sécurité alimentaire, l'économie, les ressources naturelles et les infrastructures (GIEC, 2014). En Afrique subsaharienne, le changement climatique se manifeste par des phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes, la progression de la désertification et la perte de biodiversité. L'Afrique, où la production agricole est à plus de 95 % tributaire des pluies saisonnières, risque d'être durement touchée (GIEC, 2007). Cela est particulièrement vrai dans la zone soudano-sahélienne dont les populations sont majoritairement rurales et dépendantes de l'agropastoralisme, lequel à son tour est vulnérable aux variations et à l'irrégularité des précipitations. Ces problèmes sont également exacerbés par la dégradation et la destruction de l'environnement, la pauvreté et le manque de capacités financières et techniques du grand public, ce qui accroît leur vulnérabilité. En Afrique de l'Ouest, les connaissances relatives aux changements climatiques sont encore vagues et contradictoires.

2. Le Tchad est un pays enclavé d'Afrique subsaharienne dont plus de la moitié du territoire (63 %) est aride (MEE, 2001). Il est de plus en plus menacé par les effets néfastes de la variabilité et des changements climatiques, notamment dans des secteurs sensibles tels que l'agriculture, l'élevage et les ressources en eau. Au cours des 40 dernières années, la sécheresse s'est imposée comme l'aléa le plus fréquent affectant un grand nombre de personnes dans les zones rurales et leurs différentes activités génératrices de revenus. Au premier rang des impacts du changement climatique dans ce pays, figure la disparition progressive du lac Tchad en raison des sécheresses persistantes et de l'activité humaine. La superficie du lac s'est réduite à peau de chagrin, passant de 25 000 km² en 1964 à moins de 3 000 km² aujourd'hui (CBLT, 2008).

3. Le changement climatique se manifeste au Tchad par la diminution et l'irrégularité des précipitations pendant la saison des pluies, la variabilité saisonnière, ainsi que le raccourcissement de la saison des pluies, avec des périodes sèches plus ou moins longues. Les déficits pluviométriques ont dépassé 40 % lors des épisodes de sécheresse sévère qu'a connus le pays dans les années 1970 et 1980 (Andigüé *et al.*, 2006). Il existe une grande variabilité des précipitations au Tchad avec une tendance à la baisse de l'ordre de 200 mm/an et un déplacement des précipitations du nord au sud entre 1960 et 1990 (PNUD, 2018). Le Programme d'action nationale de lutte contre la désertification (2003) indique qu'entre 1967 et 2003, les précipitations se sont déplacées de 180 km vers le sud. Dans la ville de Bol, les précipitations sont passées de 300 mm/an à 200 mm/an entre 1967 et 2003, et celles de N'Djamena de 600 mm/an à 400 mm/an sur la même période (PNUD, 2018). Cependant, on observe une légère reprise des apports pluviométriques depuis les années 1990, mais avec une variabilité très prononcée, et une augmentation des événements météorologiques et climatiques extrêmes tels que l'intensité des précipitations. Au cours des deux dernières décennies, le Tchad a connu des fluctuations du niveau des précipitations caractérisées par des alternances de plus en plus marquées entre sécheresses et inondations (SNLCC – République du Tchad, 2017).

4. Le Programme d'Action nationale d'Adaptation aux changements climatiques (2010) et la Deuxième Communication nationale (2017) indiquent une augmentation des températures minimales de 0,5 °C à 1,7 °C et des températures maximales de 0 ° à 1,34 °C, mais sans préciser la période de référence (République du Tchad, 2010 ; République du Tchad, 2012). La Stratégie nationale de lutte contre les changements climatiques au Tchad (2017) atteste de la hausse des températures de 0,5 °C à 0,8 °C depuis la fin des années 1970 en Afrique subsaharienne et de l'augmentation des températures à N'Djamena depuis le milieu des années 1990

(MEE, 2017). L'accroissement des températures minimales et maximales de l'ordre de 1,5 °C à N'Djamena au cours des deux dernières décennies est considéré comme l'élévation la plus significative à cet égard.

5. Les modèles utilisés pour les besoins de la Première communication nationale du Tchad (MEE, 2001) donnent des résultats variables en termes de tendances climatiques futures. Ainsi, selon un scénario de sensibilité climatique moyenne fondé sur trois modèles de circulation générale (CSIRO-TR, CSIRO2-EQ et ECHAM4), le pays devrait enregistrer d'ici 2023 une augmentation modérée des températures, allant respectivement de 0,6 °C à 0,8 °C dans le Sud, de 0,9 °C à 1,2 °C dans le Centre, et de 1,0 °C à 1,3 °C dans le Nord. En termes de sensibilité climatique élevée, les projections étaient établies à 1,1 °C pour le Sud et 1,5 °C pour le Nord. En utilisant le modèle de circulation générale HADCM2, le même rapport a projeté une sensibilité climatique moyenne à 1,1 °C pour le Sud et 1,3 °C pour le Nord. La sensibilité climatique élevée obtenue au moyen de ce modèle a été projetée respectivement à 1,5 °C dans le Sud et 1,7 °C dans le Nord. Selon le rapport, les scénarios climatiques indiquent que les précipitations seront inégalement réparties dans le temps pendant la saison des pluies aux mois de juillet, août et septembre et que cette période sera moins pluvieuse que les mois d'avril, mai, juin, fin octobre et novembre (MEE, 2001). Tous les modèles prédisent une augmentation des précipitations dans le Nord-Est et le Nord (MEE, 2001).

6. La Seconde Communication nationale du Tchad sur les changements climatiques (MEE, 2012) a présenté des résultats sur les projections de précipitations et de températures à l'horizon 2030, 2050 et 2100 sur la base de 29 modèles mondiaux dérivés de la cinquième phase du Projet d'inter-comparaison de modèles couplés (CMIP5) calculés à l'aide des logiciels MAGICC et SCENGEN. La Communication a prévu une augmentation de la température dans toutes les provinces par rapport à la période 1961-1990. Dans la zone saharienne, les chiffres indiquent respectivement des augmentations de 1,2 °C en 2030, 2,2 °C en 2050 et 4,1 °C en 2100. Les résultats de la zone soudanienne sont quasiment identiques à ceux de la zone saharienne. S'agissant de la zone sahélienne, l'augmentation a été respectivement projetée à 1,3 °C en 2030, 2,4 °C en 2050 et 4,5 °C en 2100. Le rapport annonce également une élévation significative de la température en juin, juillet et août et une légère augmentation en mars, avril et mai (la période la plus chaude actuellement) (MEE, 2012). La Stratégie nationale de lutte contre les changements climatiques (SNLCCC) au Tchad indique que la température moyenne augmenterait de 1 °C en 2030 par rapport à la période 1981-2010 suivant le scénario optimiste (RCP 4.5), notamment dans la partie Nord du Sahel et l'ensemble de la zone saharienne. Selon le scénario pessimiste RCP 8.5, cette augmentation atteindrait 1,5 °C d'ici 2030 dans l'extrême Nord du pays (République du Tchad, 2017).

7. D'après le Cinquième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC AR5), les projections annuelles moyennes des précipitations montrent que le scénario RCP 8.5 prévoit une augmentation des précipitations au Tchad tout au long du 21^{ème} siècle. Ces projections signifient qu'il y aura une augmentation des précipitations durant la saison humide de juillet à septembre dans le Sud du Tchad. Elles annoncent également une recrudescence des événements de fortes précipitations dans le Sud du Tchad avec une diminution dans la partie Nord du pays (*Climate Change Knowledge Portal*, 2018). Selon la projection de l'ensemble des modèles, le nombre de jours et de nuits chaudes est appelé à croître d'année en année, et l'augmentation la plus rapide estimée s'étendra de juillet à septembre. C'est dans le Sud que l'élévation de température la plus rapide devrait intervenir (*Climate Change Knowledge Portal*, 2018). Des projections climatiques récentes (*Climate Change Knowledge Portal*, 2018) réalisées à l'aide de 14 modèles de circulation mondiale extraites du Cinquième rapport d'évaluation (AR5) du GIEC indiquent que la température annuelle moyenne devrait augmenter respectivement de 1,0 °C à 3,4 °C d'ici 2060 et de 1,6 °C à 5,4 °C d'ici 2090.

8. Selon une étude de la FAO (2002), la principale menace pour la sécurité alimentaire pourrait provenir des changements climatiques progressifs et de l'augmentation attendue de la fréquence et de l'ampleur des

phénomènes météorologiques extrêmes. Sur la base des travaux menés lors de la phase de conception du projet « Gestion communautaire des Risques climatiques au Tchad » auprès des communautés sélectionnées dans les différentes zones géographiques, il apparaît que les impacts des aléas climatiques (sécheresse et inondation) se traduisent dans les faits par un ensemble de phénomènes : démarrage difficile ou tardif des saisons humides et sèches, épisodes secs après l'ensemencement ou au stade de la floraison, fin précoce des pluies, inondations des champs en plaine avant tallage, inondations en phase de maturité au moment des récoltes, et pluies hors saison.

9. Outre les menaces que ces événements font peser sur la sécurité alimentaire et la sécurité de l'eau, ils exposent les communautés rurales à des conflits liés aux ressources qui finissent souvent par les contraindre à migrer (UICN, 2009). Les femmes rurales des pays en développement sont considérées comme plus vulnérables que les hommes face au changement climatique (MEE, 2009). Les femmes au Tchad représentent environ 51 % de la population (INSEED, 2009), et vivent souvent dans des conditions précaires dues à la dégradation des terres et à la diminution des ressources en eau, en particulier dans les zones rurales où les ménages dirigés par une femme sont généralement plus pauvres que les autres (SNRP2, 2008).

Alignement sur les politiques nationales

10. Cette initiative s'inscrit pleinement dans le cadre des priorités que le Gouvernement du Tchad entend poursuivre dans ses programmes et plans de développement, notamment en termes de programmes de gestion des risques de catastrophe. Le projet soutient la vision 2030, notamment l'Axe 4 dont l'objectif général vise « l'amélioration de la qualité de vie de la population tchadienne ». Ce projet est également aligné sur le sous-axe 4.1 du Plan National de Développement (PND) 2017-2021, appelant à réaliser « Un environnement sain avec des ressources naturelles préservées », notamment le résultat 4.1.3 « Une bonne gestion des ressources naturelles est assurée », qui sera atteint à travers les actions suivantes : i) mettre en œuvre la politique de lutte contre les changements climatiques et pour la préservation de la biodiversité ; ii) mettre en œuvre les pratiques agricoles résilientes vis-à-vis du climat ; et iii) rendre effectif un mécanisme de prévention et de gestion des risques et catastrophes naturelles.

11. Le projet veillera à ce que les questions de genre soient traitées de manière équitable dans toutes ses composantes en s'alignant sur la Politique Nationale Genre 2011-2020, dont la vision est ainsi formulée : « D'ici 2020, le Tchad est un pays débarrassé de toutes les formes d'inégalités et d'iniquités de genre, de toutes formes de violences, où les hommes et les femmes ont la même chance d'accès et de contrôle des ressources et participent de façon équitable dans les instances de prise de décisions en vue d'un développement durable ». Le projet proposé s'appuie également sur certaines priorités du Programme d'action national d'adaptation (PANA) aux changements climatiques : priorité n° 3 : « Mise en place de l'élaboration, de la diffusion et de la pérennisation des calendriers culturels » ; et priorité n° 10 : « Gestion des risques climatiques ».

12. Ce projet ambitionne de renforcer la capacité des populations vulnérables à réagir face aux changements climatiques et de leur permettre de mieux faire face aux chocs climatiques en répondant aux signaux d'alerte précoce et en introduisant des mécanismes de transfert des risques financiers, tels que la micro-assurance agricole indiciaire. Cette approche combinée devrait apporter une réponse à long terme aux effets répétés des phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes. Cette initiative renforcera le système d'information climatique en soutenant le développement de systèmes d'alerte précoce (SAP), le suivi des variables climatiques et des installations d'observation, et le renforcement des capacités des acteurs impliqués. Il contribuera également à renforcer les capacités des ministères et directions concernés en matière de gestion des risques de catastrophe au Tchad, ainsi que celles des communautés locales en termes de réactivité et de réponse aux risques climatiques, à travers la mise en œuvre d'une politique participative à différents niveaux de gouvernance, allant de l'échelon national à l'échelon local.

Obstacles spécifiques abordés par le projet

1. **Pièdre accès aux projections et modèles climatiques pour l'adoption de mesures d'adaptation.** Les projections et modèles climatiques ne sont pas disponibles en raison de l'absence de données de la station d'enregistrement ou de la défaillance des équipements causée par un mauvais entretien. Cette situation rend difficile une évaluation optimale des vulnérabilités et des impacts du changement climatique au niveau communautaire. Ces problèmes sont aggravés par le manque de capacités du personnel technique hydrométéorologique en analyse et projection climatiques.
2. **Absence de relais des prévisions de sécheresse et d'inondation au système d'alerte précoce pour une réponse et une action publiques rapides au niveau communautaire.** Le Tchad ne dispose pas actuellement de la capacité technique et des données fiables pour produire des prévisions hydrométéorologiques utiles et adaptées aux besoins spécifiques des populations, des utilisateurs finaux et des secteurs socio-économiques touchés. De plus, le pays n'est pas en mesure de fournir des prévisions pour chaque province et communauté, ce qui est essentiel pour le développement de la planification locale.
3. **Compréhension limitée, de la part des communautés, des enjeux liés au changement climatique et des mécanismes de transfert des risques financiers qui facilitent l'adaptation au changement climatique.** Le bagage technique, financier et éducatif des habitants au sein des communautés les empêche d'appréhender la complexité des questions relatives au changement climatique et de saisir la notion de risque. Dans ce contexte, définir le risque et traduire ce concept dans les langues locales est un défi. Cette méconnaissance affecte également le secteur de l'assurance, qui en est encore à ses balbutiements en Afrique subsaharienne et n'est pas encore culturellement accepté par les communautés, ce qui nécessite d'entreprendre des actions de formation et de sensibilisation adaptées à l'intention des populations concernées.
4. **Manque d'expérience des mécanismes financiers de gestion des risques climatiques.** Le Tchad n'a pas de régime d'assurance agricole, ni de mécanisme d'assurance avec partage de risques climatiques ou transfert de risques fondés sur les indices. Ce manque d'expérience des mécanismes de financement des risques constitue un obstacle majeur au développement de produits et d'initiatives dans ce domaine et affecte à la fois les institutions étatiques et le secteur privé (institutions de microfinance).
5. **Faible synergie entre les institutions et les agences spécialisées au sein des systèmes d'alerte précoce.** La coordination entre le Système d'information sur la sécurité alimentaire et l'alerte précoce (SISAAP), les projets liés aux données climatiques et les institutions gouvernementales est limitée pour influencer la production et la diffusion des alertes. Cette situation entraîne une duplication des efforts lors de la production des alertes et entrave le partage d'informations et d'expériences. Les systèmes actuellement utilisés sont peu performants et ne permettent pas de collecter des informations fiables dans des délais appropriés.

III. STRATEGIE

13. L'objectif du projet est de renforcer les capacités de réponse des populations vulnérables pour mieux faire face aux chocs climatiques en réagissant plus rapidement aux signaux d'alerte et en réduisant leur risque financier par l'adhésion à des mécanismes de financement des risques. Cette démarche devrait contribuer au développement du processus communautaire de gestion des risques climatiques au Tchad. Le projet contribuera

également à atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) suivants : ODD 5 (Égalité entre les sexes) ; ODD 12 (Consommation et production durables) ; ODD 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) ; et ODD 15 (Vie terrestre).

14. Cette initiative devrait appuyer le renforcement de la résilience des communautés face aux changements climatiques en s'attaquant aux vulnérabilités susmentionnées et aux obstacles sous-jacents par le biais des deux composantes suivantes :

Composante 1 : Système d'alerte précoce communautaire pour la préparation aux risques de catastrophe liés au climat. Effet 1 attendu : Des informations climatiques pertinentes et opportunes sont produites et diffusées pour améliorer la préparation des parties prenantes nationales et locales et des communautés menacées à réagir de manière appropriée et efficace, en temps opportun, aux risques de catastrophe liés au climat. Cette composante renforcera la capacité opérationnelle du Tchad à produire et à fournir des services hydrométéorologiques d'alerte précoce susceptibles d'améliorer les informations sur les risques pour le secteur agricole. L'accent est également mis sur le renforcement des capacités et l'amélioration de la coopération avec les principaux ministères sectoriels, départements et autres parties prenantes travaillant sur la gestion des risques climatiques au niveau local. Le projet établira des systèmes d'alerte précoce permettant de fournir des informations pertinentes pour les utilisateurs finaux et les communautés.

Composante 2 : Renforcement des capacités de gestion des risques et introduction de nouvelles options pour gérer les risques financiers. Effet 2 attendu : Le recours à des mécanismes de transfert des risques financiers (par exemple, systèmes combinant microfinance et micro-assurance) est promu pour aider les ménages ruraux à minimiser les pertes, et des filets de sécurité sont fournis pour faire face aux chocs climatiques. Cette composante devrait permettre de mettre en place des mécanismes financiers pour la gestion des risques climatiques, y compris l'assurance agricole indicelle.

Choix des sites d'intervention

15. Une première zone d'intervention du projet couvrira les plaines du Chari-Logone et du Mayo-Kebbi, dans six des départements du pays les plus touchés par les inondations et la sécheresse : le Logone occidental, le Logone oriental, la Tandjilé, le Mayo Kebi, le Chari Baguirmi et N'Djamena. Ces départements sont situés dans trois des Zones de moyens d'existence (ZME)¹ (figure 1) dans le Centre et le Sud du Tchad qui font partie de la cartographie nationale des moyens d'existence :

- ZME 1 : Logone Oriental et Logone Occidentale + Tandjilé Ouest + Mayo-Kebbi Ouest
- ZME 2 : Tandjilé Est + Tandjilé Centre + Mayo-Boneye
- ZME 5 : Mayo-Lemyé + Chari-Baguirmi et N'Djamena

16. La ZME 1 est soumise à un climat soudanais et soudano-sahélien. La principale activité des ménages dans cette zone est l'agriculture pluviale diversifiée. Le trait distinctif en est la pratique répandue de la culture du coton et des arachides comme culture de rente. Les ménages cultivent également du sorgho, du mil et du maïs. La zone est un couloir de transhumance pour les animaux allant vers le sud. De ce fait, elle est parfois le théâtre de conflits meurtriers entre éleveurs et agriculteurs.

17. La ZME 2 couvre les départements de Mayo-Boneye, Tandjilé Est et Tandjilé Ouest. Elle est caractérisée par un climat soudanais à soudano-sahélien. La principale activité dans cette zone est la riziculture pluviale dans les plaines inondables. Dans cette zone, le riz est à la fois une culture vivrière (autoconsommation) et une culture de rente. En fonction du contexte local, d'autres cultures sont également cultivées. L'arachide est cultivée

¹Le Tchad est divisé en 9 zones géographiques (Zones de moyens d'existence, ZME) où les communautés partagent les mêmes moyens de subsistance (Grillo et Holt, 2009).

principalement dans le sud de la zone et le sorgho pousse sur de petites surfaces de hautes terres. Au nord-ouest de la zone, la culture dominante est le sorgho rouge. Au centre autour de Kim, Eéré et Djouman, la préférence est donnée au taro tandis qu' autour de Laï, la patate douce est privilégiée.

18. La ZME 5 est de type agro-pastoral et appartient à la grande zone biophysique sahélienne où les systèmes de production sont structurés autour des points d'eau. Dans cette zone, il existe une forte complémentarité entre l'agriculture et l'élevage. Les animaux valorisent mieux les résidus de culture car ils peuvent brouter sur le sol des villages tout au long de l'année. Les troupeaux ne sortent du village qu'exceptionnellement, ou du moins reviennent chaque jour coucher dans l'enclos de leur propriétaire. Néanmoins, autour des principales villes, dont N'Djamena, les productions maraîchères et fruitières se développent rapidement, grâce à la création de petits périmètres irrigués.



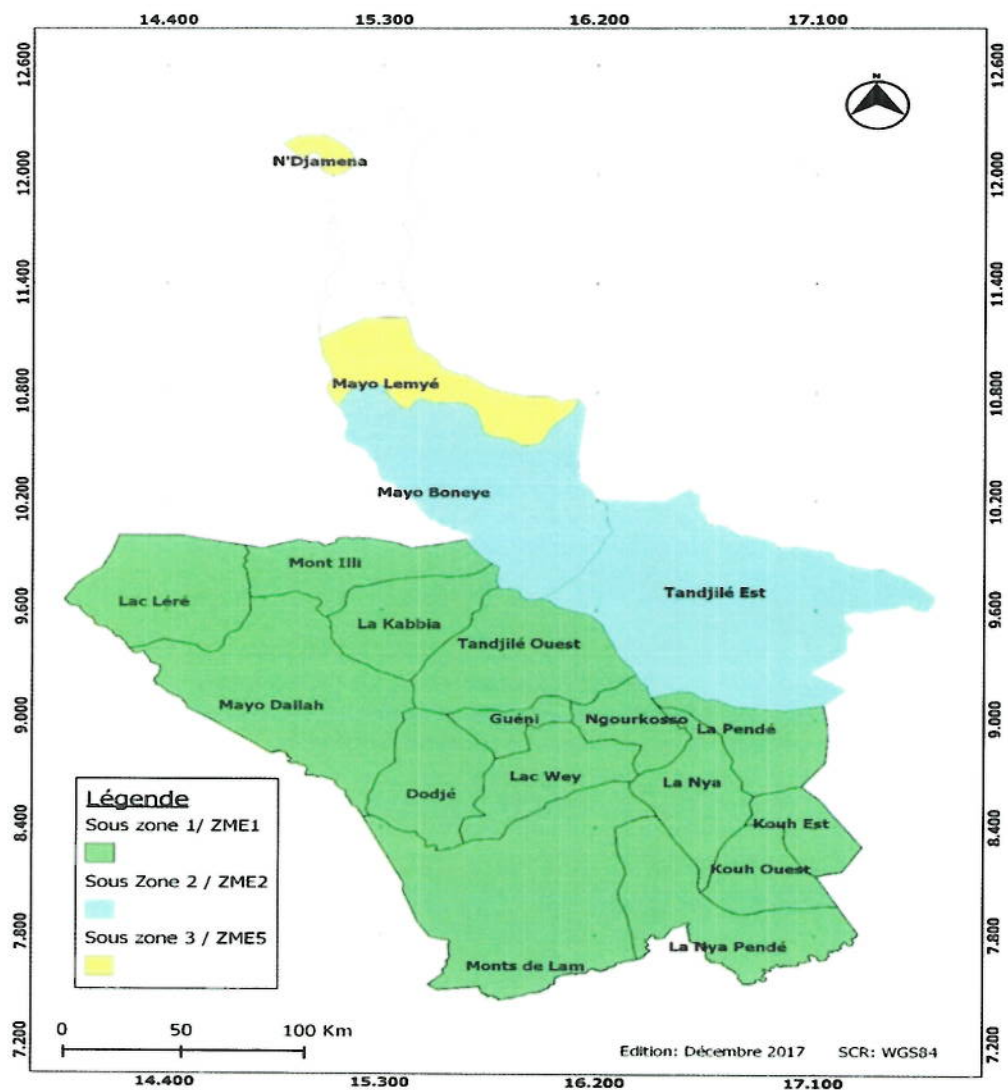


Figure 1 : Carte des zones d'intervention du projet

Source : consultant du projet

19. Risques prioritaires selon les zones de moyens d'existence :

- ZME 1 (Logone Oriental et Logone Occidental + Tandjilé Ouest + Mayo-Kebbi Ouest)
 - Raccourcissement de la saison des pluies
 - Diminution des précipitations annuelles totales
 - Inondations sporadiques
- ZME 2 (Tandjilé Est + Tandjilé Centre + Mayo-Boneye)
 - Raccourcissement de la saison des pluies
 - Inondations récurrentes
 - Diminution des précipitations annuelles totales
- ZME 5 (Mayo-Lemyé et N'Djamena)
 - Raccourcissement de la saison des pluies
 - Augmentation de la température

Sécheresse saisonnière

20. Cette initiative appuiera les efforts nationaux de renforcement des mécanismes de résilience et de gestion des risques climatiques dans ces zones pilotes. Les principaux groupes cibles du projet sont les populations vulnérables de ces zones, et plus précisément les agriculteurs et les éleveurs.

Avantages au niveau national

21. Le projet du Plan National d'Adaptation (PNA) renforcera une partie du réseau d'observation, améliorera l'accès à l'information et renforcera les capacités des acteurs nationaux, provinciaux et locaux à collecter, analyser et utiliser les informations climatiques. L'initiative « Gestion communautaire des risques climatiques au Tchad » assurera la pleine coordination, les synergies et la complémentarité avec le PNA.

22. Dans ce contexte, le projet sera mis en œuvre dans les départements identifiés et mettra l'accent sur l'évaluation des équipements et des aménagements hydrométéorologiques. Il servira également à renforcer l'infrastructure de données nécessaire au développement du système d'alerte précoce et à la mise en place de produits d'assurance agricole dans ces zones. Des efforts supplémentaires devront par ailleurs être entrepris pour renforcer les capacités des acteurs provinciaux dans la gestion des équipements et des infrastructures. Le projet appuiera aussi le renforcement des capacités de la Direction nationale de la météorologie (DNM) et de la Direction générale des ressources en eau (DGRE) dans l'utilisation des données collectées à des fins de suivi et d'alerte précoce, et la transformation des informations liées au climat de sorte que celles-ci puissent renseigner les politiques en faveur des communautés. Ces initiatives permettront d'améliorer la qualité des prévisions et la compréhension des besoins spécifiques des populations dans les zones du projet et faciliteront l'intégration des résultats du projet dans les processus décisionnels. De cette manière, les parties prenantes bénéficieront d'un renforcement de leur capacité à interpréter les informations climatiques et à transmettre ces informations aux communautés. L'amélioration des capacités des parties prenantes est essentielle pour la fourniture de prévisions, d'alertes et de projections climatiques fiables qui sont essentielles au niveau national pour informer, guider et superviser le processus de planification dans le pays. En outre, cette initiative contribuera au développement du marché de l'assurance agricole, en particulier l'assurance indicielle. En renforçant le mécanisme de réponse et de planification au niveau provincial, le projet permettra au Tchad de devenir plus efficace et efficient dans l'allocation des ressources existantes à la gestion des risques climatiques.

Avantages au niveau local

23. Le projet sera l'occasion de promouvoir une nouvelle forme de gestion des risques climatiques à travers la micro-assurance indicielle et l'accès à l'information pour la prise de décisions. Les communautés locales dans les zones du projet seront les principales bénéficiaires de ces services, ce qui leur donnera un meilleur accès au crédit et introduira au niveau local les options d'assurance contre les risques climatiques gérées sur le marché international de l'assurance. Ces efforts permettront d'améliorer les conditions de vie des groupes vulnérables et de renforcer leur implication dans le processus national de développement économique et social. Le projet sera également un outil de promotion de la cohésion sociale au niveau des communautés locales par la sensibilisation, la formation et l'information sur l'adaptation aux changements climatiques, ce qui devrait limiter les nombreux conflits qui existent notamment entre les agriculteurs et les éleveurs, et entre les communautés locales et les rapatriés et réfugiés, grâce à l'adoption des meilleures techniques et technologies disponibles en matière d'adaptation. Ainsi, les communautés auront un accès régulier aux informations climatiques, qui sont déterminantes pour la prise de décisions en cas de crise liée au climat (inondations et sécheresse). Elles bénéficieront également d'un accroissement notable de leurs capacités à réagir rapidement aux chocs climatiques.

24. Parallèlement, ce projet permettra d'intégrer les préoccupations de la communauté du projet en alimentant le processus du PNA en termes de politiques, de plans et de documents stratégiques nationaux. Grâce au dispositif multi-échelle opérant à la fois aux niveaux national, provincial et local qui sera mis en place, les besoins spécifiques des populations seront plus facilement appréhendés et les pouvoirs publics seront mieux à même de répondre aux attentes des communautés locales. De plus, le développement de la micro-assurance agricole permettra aux populations vulnérables au sein des communautés de bénéficier rapidement d'un crédit et d'une couverture en cas de perte de récolte due à un choc climatique.

Les avantages liés à la prise en compte des questions de parité hommes-femmes et de jeunesse

25. Au Tchad, l'implication des femmes dans le système climatique est très faible. Le projet fournira aux femmes vivant dans les zones du projet un accès régulier à l'information et au crédit pour favoriser leurs activités de production. Étant donné que les femmes jouent un rôle vital dans les systèmes de production communautaires, cette initiative impliquera les femmes dans la mise en œuvre de tous les livrables du projet, allant de l'accès à l'information et son utilisation jusqu'au crédit et à la micro-assurance. Ainsi, un accent particulier sera mis sur le renforcement des capacités des femmes tout au long du projet. À ce titre, la conception de modules de formation sur la gestion des risques climatiques permettra aux femmes de bénéficier des connaissances actuelles sur l'adaptation au changement climatique et la gestion des risques.

26. En outre, une attention particulière devrait être accordée à la participation des jeunes dans le cadre de la composante 2, afin de leur donner la possibilité de contracter l'assurance et aux crédits. Tout comme les femmes, les jeunes souvent privés de tout accès à la terre pourront bénéficier d'un crédit pour démarrer leur entreprise ou acquérir des droits de propriété sur les terres qu'ils cultivent et faire assurer leur activité contre les chocs climatiques. Le projet pourrait envisager d'accorder un soutien spécifique aux jeunes récemment revenus dans leur village à la suite de l'épidémie de COVID-19.

Contributions aux résultats stratégiques du Fonds pour les PMA

27. Le projet contribuera au processus du PNA en créant une base solide pour la prise de décisions liée à l'adaptation aux changements climatiques au Tchad, sur laquelle de nombreux autres projets d'adaptation pourront s'appuyer pour intégrer les mesures d'adaptation dans le pays. Le caractère catalytique de ces activités ainsi que le potentiel d'intégration du projet le rendent particulièrement adapté à l'objectif du Fonds pour les PMA (FPMA). Le projet met également l'accent sur le renforcement des capacités et la sensibilisation considérés comme des actions essentielles pour créer les conditions favorables pour une réponse efficace aux risques de catastrophe liés au climat aux niveaux national, provincial et local. L'engagement du secteur privé est un pilier clé de la nouvelle stratégie de programmation du FPMA. Avec l'introduction de nouveaux produits financiers pour réduire l'exposition des populations vulnérables aux risques liés au climat, ce projet vise à apporter de l'innovation au secteur de l'assurance, ce qui pourrait conduire à établir des partenariats clés avec le secteur privé, et donner une formidable impulsion au secteur de l'assurance au Tchad. Le tableau 1 ci-dessous met en évidence les contributions de ce projet comparées aux résultats du FPMA pour 2018 :

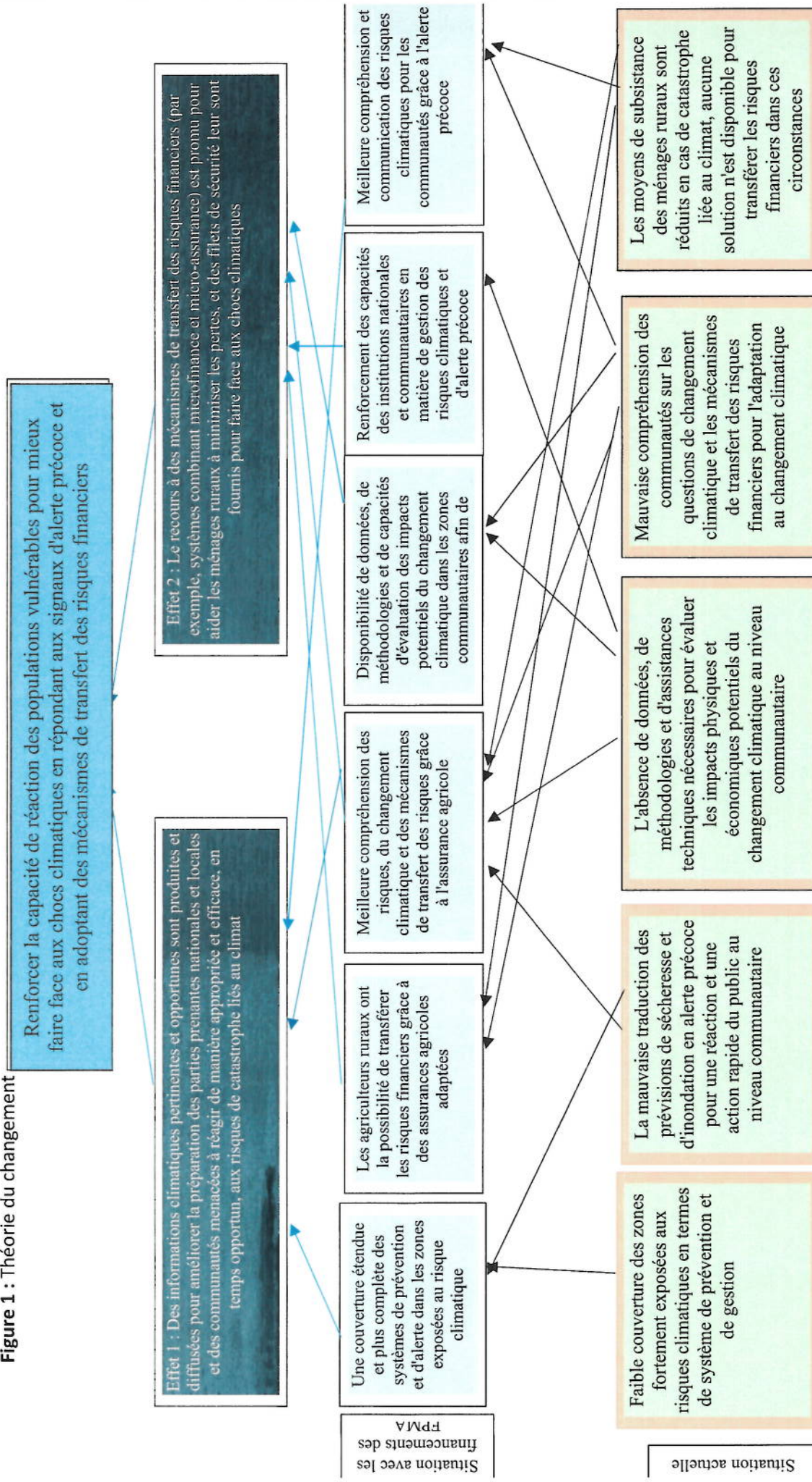
Tableau 1 : Alignement du projet avec les résultats stratégiques du FPMA

Résultats attendus du FPMA	Effets attendus du projet Tchad
Résultat 1.1 : Des technologies et des solutions innovantes ont été pilotées ou déployées pour réduire les risques liés au climat et/ou améliorer la résilience (en accord avec le Fonds vert pour le climat (FVC) et le Fonds pour l'adaptation).	Effet 1 : Des informations climatiques pertinentes et opportunes sont produites et diffusées pour améliorer la préparation des parties prenantes nationales et locales et des communautés menacées à réagir de manière appropriée et efficace, et en temps opportun, aux risques de catastrophe liés au climat.

<p>Résultat 3.1 : Une planification résiliente au changement climatique est rendue possible par des services d'appui à la prise de décisions basée sur des informations climatiques plus solides et d'autres analyses pertinentes (en accord avec le Programme pilote pour la résistance aux chocs climatiques (PPCR) et le FVC).</p> <p>Résultat 3.2 : Les capacités institutionnelles et humaines sont renforcées pour identifier et mettre en œuvre des mesures d'adaptation (en accord avec le Fonds pour l'adaptation et le PPCR).</p>	
<p>Résultat 1.2 : Des instruments financiers et des modèles d'investissement innovants sont favorisés ou introduits pour améliorer la résilience climatique.</p> <p>Résultat 3.2 : Les capacités institutionnelles et humaines sont renforcées pour identifier et mettre en œuvre des mesures d'adaptation (en accord avec le Fonds pour l'adaptation et le PPCR).</p>	<p>Effet 2 : Le recours à des mécanismes de transfert des risques financiers (par exemple, systèmes combinant microfinance et micro-assurance) est promu pour aider les ménages ruraux à minimiser les pertes, et des filets de sécurité leur sont fournis pour faire face aux chocs climatiques.</p>



Figure 1 : Théorie du changement



La théorie du changement pour cette initiative.

28. Les communautés à travers le Tchad sont très vulnérables aux impacts de la variabilité et du changement climatiques (sécheresse et inondations) qui affectent leurs activités génératrices de revenus, telles que l'agriculture et l'élevage. Dans ce contexte, le projet a identifié des obstacles, tels que la faible couverture des zones exposées aux risques climatiques, l'absence de relais des prévisions de sécheresse et d'inondation au système d'alerte précoce pour une réponse rapide. En outre, les communautés méconnaissent les questions liées au changement climatique et les mécanismes de transfert des risques financiers qui permettent de s'adapter aux changements climatiques.

29. Ces barrières seront levées grâce à des interventions financées et cofinancées par le Fonds pour les PMA qui devront : favoriser la prévention ; soutenir des systèmes d'alerte capables de couvrir l'ensemble des domaines relatifs aux risques climatiques ; induire une meilleure compréhension des risques, du changement climatique et des mécanismes de transfert des risques par l'assurance agricole ; accroître la disponibilité des données ; recourir aux méthodologies appropriées ; et renforcer les capacités pour l'évaluation des impacts potentiels du changement climatique dans les zones communautaires en vue de développer des stratégies d'adaptation. Cette démarche améliorera également la capacité des institutions nationales et communautaires en matière de gestion des risques climatiques et d'alerte précoce afin que les données puissent servir à mieux comprendre les risques pour les communautés. En fin de compte, cela contribuera à atteindre l'objectif principal du projet, qui consiste à combiner les approches des mécanismes d'alerte précoce et de transfert des risques financiers pour faire la différence dans les secteurs clés touchés par les changements climatiques, afin de garantir que les communautés et le Gouvernement du Tchad soient mieux armés pour faire face aux effets du changement climatique.



IV. RESULTATS ET PARTENARIATS

Résultats escomptés :

30. Le projet vise à renforcer la capacité de réaction des populations vulnérables afin de leur permettre de faire face plus efficacement aux chocs climatiques grâce à des réponses rapides à l'alerte précoce et à l'introduction de mécanismes financiers pour faire face aux risques associés à la variabilité et au changement climatiques. Le projet s'appuiera sur le partenariat qui sera établi entre le ministère du Développement Agricole, le ministère de l'Environnement, de l'Eau et de la Pêche, la DNM, la DGRE, le PNUD et d'autres acteurs de terrain afin de mieux répondre aux attentes en matière d'alerte précoce et de micro-assurance indicielle.

Composante 1 : Système d'alerte précoce communautaire pour la préparation aux risques de catastrophe liés au climat

Effet 1 : Des informations climatiques pertinentes et opportunes sont produites et diffusées pour améliorer la préparation des parties prenantes nationales et locales et des communautés menacées à réagir de manière appropriée et efficace, et en temps opportun, aux risques de catastrophe liés au climat.

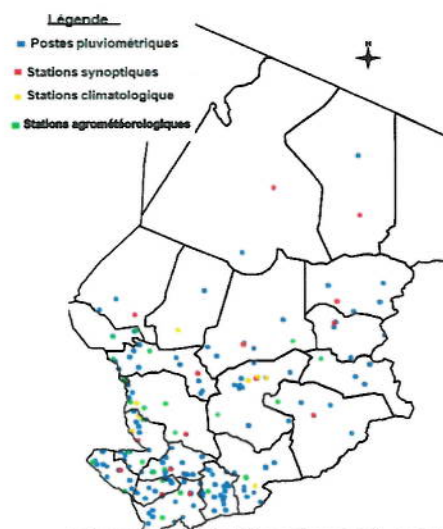
Cofinancement de l'effet 1 : 7 000 000 USD

Financement du projet FEM pour la composante 1 : 2 419 925 USD

Sans financement du FPMA

31. La mise en place d'un système d'alerte précoce pour se prémunir contre les risques de sécheresse et d'inondation au Tchad est une question d'extrême urgence. Cependant, la coordination entre le réseau d'observation et les mesures d'informations hydroclimatiques dans le pays est limitée. Ce manque de coordination appelle à la mise en place d'un système d'alerte précoce approprié, qui permette le partage de données et d'informations entre les parties intéressées.

Figure 2 : Réseau d'observation de la Direction Nationale de la Météorologie



32. Dans l'exécution de mandat principal, la Direction Nationale de la Météorologie (DNM) est responsable de l'élaboration de produits d'information climatique, notamment des prévisions météorologiques quotidiennes, décennales et saisonnières, des bulletins spéciaux de prévisions saisonnières, des bulletins d'information agro-hydro-météorologiques, des conseils agrométéorologiques, des services de conseil et des calendriers prévisionnels de semis. Cependant, le réseau d'observation actuel de la DNM continue de souffrir de contraintes en matière de capacités et de couverture, en particulier dans le Centre et le Nord du pays (figure 2), qui sont des conditions essentielles au développement d'un système d'alerte précoce. Actuellement, la Direction Nationale de la Météorologie du Tchad dispose d'un réseau comprenant :

- 22 stations synoptiques dont 16 sont opérationnelles ;
- 28 stations agrométéorologiques dont 4 sont opérationnelles ;
- 8 stations climatologiques dont 1 est opérationnelle ;
- 153 postes pluviométriques dont 87 sont opérationnels.

33. La plupart des stations installées nécessitent des services de maintenance pour leurs équipements et une coordination améliorée au niveau du réseau afin d'assurer une meilleure couverture des différentes zones. Une base de données pour la gestion des données climatiques est actuellement utilisée mais elle exige des travaux supplémentaires pour assurer le transfert des données des différentes stations vers la base et mettre en place des processus de contrôle qualité adéquats. Tout cela contribuera à renforcer le suivi des variables climatiques.

34. Certains systèmes d'alerte précoce sont déjà en place, mais compte tenu de leurs capacités de gestion techniques et humaines très limitées, les alertes ne peuvent pas être déclenchées dans un délai approprié pour une réponse rapide. Les prévisions météorologiques sont produites par la Direction Nationale de la Météorologie et diffusées par divers moyens, dont la radio et la télévision. Cependant, il faut améliorer le système, en particulier pour atteindre les communautés rurales qui ont besoin d'accéder à ces informations, tout en prévoyant un suivi et une évaluation pour de futurs ajustements et mises à niveau. Il est également nécessaire de renforcer les capacités des différents services de gestion des risques aux niveaux national, provincial et communautaire. Ce renforcement doit inclure l'analyse et l'interprétation des informations produites à des fins d'alerte précoce.

35. À l'échelle provinciale, il existe des systèmes d'alerte précoce, mais ceux-ci sont principalement orientés vers la sécurité alimentaire et organisés en groupes de travail multidisciplinaires.

Avec un financement du FPMA

36. Un système d'alerte précoce ciblant les communautés sera mis en place dans les zones du projet pour collecter et analyser les informations et servira de plateforme de réduction des risques de catastrophe liés au climat pour améliorer l'adaptation aux changements climatiques. Les ressources du FPMA renforceront les capacités de préparation des parties prenantes dans les zones du projet pour la production, la diffusion et le suivi d'informations climatiques provinciales pertinentes et opportunes et d'alertes sur les risques, afin de permettre aux communautés menacées de se préparer et de réagir efficacement et en temps opportun.

37. Le projet du PNA récemment approuvé devrait permettre de livrer à des sites choisis de nouvelles stations météorologiques et de rénover les stations obsolètes afin d'améliorer la couverture et de fournir des informations climatiques plus fiables. Le PNA mettra également en œuvre des programmes de formation portant sur l'exploitation et la maintenance des équipements du réseau hydrométéorologique, sur le traitement et l'analyse des données et sur l'intégration des mesures d'adaptation aux changements climatiques dans les secteurs sensibles au climat. L'initiative du PNA créera une base de données qui fournira des produits climatiques spécifiques aux alertes précoces.

38. Le projet actuel s'appuiera sur les données collectées par le processus du PNA et axera ses travaux sur l'amélioration de la qualité des services climatologiques au niveau provincial dans les zones du projet. Cela comprendra le développement de produits climatologiques personnalisés, des actions de formation et de renforcement des capacités pour améliorer la compréhension et l'utilisation des données climatologiques aux fins de la formulation de produits climatologiques, la détermination de seuils pour caractériser les risques climatologiques, la gestion des données et des observations et la conception d'un mécanisme de surveillance et d'évaluation. L'ensemble de ces ressources jettera les bases du système d'alerte précoce qui sera mis en place dans les zones du projet. Les communautés seront impliquées dans toutes les prises de décisions liées au projet (y compris dans ses deux composantes). Cela sera assuré par l'application du cycle complet d'adaptation à base communautaire (ABC) et des méthodologies spécifiques y afférentes à l'ensemble des phases et composantes du projet.

39. En coopération avec le PNA, le projet renforcera les capacités institutionnelles et la coordination en encourageant la participation à diverses réunions aux niveaux national, provincial et local, en s'assurant du soutien des divers secteurs à travers des mécanismes transversaux. Il établira une plateforme avec d'autres projets ayant des objectifs similaires pour les besoins de la coordination, de la gestion et du partage de l'information en vue de la poursuite des efforts de plaidoyer.

40. Cette initiative soutiendra le développement d'un modèle de risque climatique pour la gestion des polices d'assurance agricole. Cela se fera en coopération avec les institutions de microfinance par le biais d'instruments de transfert de risque de marché tels que l'assurance indiciaire, qui fournira rapidement les liquidités requises aux communautés afin de réduire leurs pertes financières et économiques résultant de la sécheresse et des inondations.

Produit 1.1 : Un système organisationnel décentralisé, fiable et fonctionnel pour la gestion des risques climatologiques et des catastrophes, et la coordination de la réponse est mis en place

41. Dans le cadre de la gestion des risques climatologiques, la DNM et la DGRE apparaissent comme des instances centrales engagées dans la collecte, l'analyse et la diffusion des informations hydroclimatologiques. Cependant, leurs réseaux d'observation sont très mal coordonnés. L'absence d'instruments de mesure de pointe (pluviomètres et équipements hydrologiques automatiques) ne favorise pas un bon suivi des données et nuit de ce fait à la qualité des alertes. Compte tenu de ces capacités limitées, il est nécessaire dans le cadre de ce projet et du PNA de renforcer les capacités de ces deux institutions en ce qui concerne la gestion des systèmes d'observation climatique, la sauvegarde et la gestion des bases de données (SGBD), les prévisions météorologiques saisonnières et intra-saisonnières, et le suivi régulier des données. Dans le cadre du processus du PNA financé par le FPMA, les réseaux d'observation seront renforcés en équipements.

42. Sur la base des résultats de l'analyse des lacunes effectuée au titre du processus du PNA financé par le FPMA sur les équipements supplémentaires du réseau hydrométéorologique existant, le présent projet procédera à une évaluation du système existant dans les zones du projet. Celle-ci servira de base à la mise en place d'un système d'alerte précoce, dans le cadre du processus de gestion des risques climatologiques, qui répondra aux besoins de la gestion communautaire des risques climatologiques du projet. Cette évaluation rendra compte des forces et des faiblesses du système dans les zones du projet et proposera les méthodes et les dispositions les plus appropriées pour remédier aux défaillances identifiées. L'évaluation comprendra : i) un examen des équipements et des réseaux d'observation actuels de la DNM et de la DGRE ainsi que de leurs moyens humains et techniques déployés dans les zones du projet ; ii) une évaluation du système de sauvegarde et de gestion des bases de données (SGDB) de la DNM et de la DGRE ; iii) une étude des besoins spécifiques d'information hydroclimatologique des communautés locales et des moyens de communication les plus appropriés.



43. Les résultats de cette évaluation permettront également d'identifier l'emplacement et le modèle les plus appropriés pour l'équipement météorologique et de concevoir un guide du système d'alerte précoce. Le guide couvrira l'installation de divers éléments : i) un système de gestion des données hydroclimatiques ; ii) un plan de gestion et de communication des informations hydroclimatiques pour les deux organismes ; et iii) la circulation de l'information entre les différentes parties prenantes aux niveaux national, provincial et local. Ce guide sera présenté au personnel de la DNM et de la DGRE dans le cadre d'une formation de deux jours à l'intention de chaque organisme.

44. Sur la base des résultats de l'évaluation, ce projet viendra parfaire le processus du PNA financé par le FPMA en fournissant des équipements météorologiques supplémentaires dans les zones où il sera mis en œuvre. Il s'agit notamment de quatre stations météorologiques, cinq jauges pluviométriques et deux stations hydrologiques destinées aux fleuves Logone et Chari. Cet équipement permettra la production de données essentielles pour le développement et la diffusion de SAP, y compris pour le système d'alerte aux inondations dérivé du modèle hydrologique « Flood Finder Alert System », soutenu par l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et le Programme opérationnel d'applications satellitaires relevant de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNOSAT). En outre, l'initiative apportera une assistance technique aux décideurs afin de les éclairer sur l'exploitation des alertes produites par les SAV de sorte à renforcer les politiques publiques en la matière.

Activité 1.1.1 Réaliser l'évaluation du réseau d'observation hydroclimatique dans les zones du projet

Activité 1.1.2 Acquérir et installer des équipements météorologiques dans les zones du projet

Activité 1.1.3 Concevoir un guide pour améliorer la gestion et la communication des données hydroclimatiques

Activité 1.1.4 Fournir une assistance technique pour renforcer les politiques publiques sur les SAP

Activité 1.1.5 Assurer la coordination des activités d'alerte précoce avec d'autres projets, institutions des Nations Unies et institutions gouvernementales

Produit 1.2 : Un système de communication et de diffusion permettant d'atteindre tous les utilisateurs finaux est mis en place

45. Les différentes institutions et utilisateurs doivent pouvoir recevoir l'information ou l'alerte dans un certain format et à travers un canal de diffusion prédéfinis et convenus. Les informations seront automatiquement diffusées aux utilisateurs finaux sous la forme d'annonces du service public local, via les médias ou par les services de messages courts (SMS) (voir tableau 2), les incitant à réagir en prenant des mesures appropriées selon une échelle bien définie. La production d'un système d'alerte précoce repose sur la définition de seuils d'alerte, d'un format de transmission des alertes et de mécanismes permettant de déterminer les résultats à atteindre, sur la base d'un consensus tenant compte de la dimension de genre établi entre toutes les parties prenantes, y compris les utilisateurs finaux des communautés locales. Cette initiative soutiendra la conception de produits et services et de mécanismes de prise de décisions pour faciliter des réponses efficaces aux alertes. Des procédures opérationnelles standard (POS) seront conçues pour garantir que les actions à prendre aux différents échelons administratifs (du niveau provincial au niveau local) soient claires et faciles à entreprendre par les organismes responsables.

46. Pour réaliser ce produit, une étude de faisabilité sera menée sur la mise en œuvre du système d'alerte précoce qui permettra de définir les seuils critiques nécessaires pour déclencher une alerte dans les zones du projet. Cela comprendra l'élaboration de différents éléments : i) une carte identifiant les zones à risque d'inondations et de sécheresse ainsi que des indices pour surveiller la variabilité et le changement climatiques ; ii) un modèle comportant des messages d'avertissement destinés aux communautés rurales dans la langue locale

appropriée correspondant au support de diffusion choisi. Cette activité sera développée au cours de la phase initiale du projet. Cette démarche servira ensuite à identifier et à confirmer les principales zones du projet à risque d'inondation ainsi que les zones fortement affectées par des sécheresses récurrentes, ce qui permettra d'observer les changements intervenus dans les modèles d'inondations et de sécheresse au fil des ans. Cette étape sera également l'occasion de dresser des cartes de vulnérabilité des zones inondables et d'identifier les seuils d'alerte. Ce processus sera mené en étroite collaboration avec la DNM, la DRE et la Direction Générale de la Protection Civile (DGPC).

47. Dans le cadre du développement d'un système d'alerte précoce efficace, un ensemble de facteurs doivent être pris en compte, tels que les précipitations en amont et en aval des rivières, pour l'élaboration d'indicateurs de suivi. La compréhension des tendances et des prévisions sera basée sur l'examen de chacun de ces facteurs et de leur interaction.

48. Sur la base des données collectées à travers les indicateurs, un plan de réponse aux risques climatiques sera conçu pour apporter des réponses aux risques identifiés à différents niveaux de gouvernance, allant du provincial au local. Cette démarche est illustrée dans les exemples du tableau ci-dessous :

Tableau 2 : Exemples de technologies appropriées par composante SAP et par échelon

Composantes SAP	Échelon local au niveau des communautés ou des aléas	Échelon national	Échelon provincial (sous-provincial)
Sensibilisation aux risques	Cartographie des aléas préparée avec les membres de la communauté (via le processus d'évaluation des risques par la communauté)	Cartographie des risques à l'aide du système SIG montrant les aléas et les vulnérabilités dans la zone du projet	Images satellites prises au cours des 30 dernières années pouvant être ajoutées aux données d'observation afin de réaliser une cartographie précise des risques tout en montrant les aléas et les vulnérabilités
Surveillance	Jauges manuelles pour les précipitations et les niveaux des rivières et panneaux pour décrire les niveaux des rivières	Système de jaugeage automatisé couplé à un système d'information qui centralise les données à N'Djamena	Surveillance par satellite en temps réel aux fins de la surveillance des conditions provinciales et des prévisions basées sur des modèles climatiques mondiaux
Capacités de réponse	Itinéraires d'évacuation identifiés sur des panneaux construits par les communautés et abris préparés au niveau communautaire.	Les réponses seront décrites dans les outils de communication de l'alerte.	
Communication de l'alerte	Outils de communication locaux : bouche à oreille,	Radio, téléphone, télévision, bulletins.	Prévisions saisonnières diffusées par e-

	crieurs publics, tambours, drapeaux, radios communautaires, cloches, téléphones, télévisions, haut- parleurs de mosquée, églises.		mail/internet, radio, télévision.
--	---	--	--------------------------------------

Source : études de cas PPG

49. L'identification d'indicateurs et la formulation d'un plan de réponse aux risques climatiques dans les zones pilotes du projet permettront de déterminer le niveau de risque et les besoins en communication avec les populations vulnérables. Le partenariat avec les radios communautaires, la télévision nationale du Tchad, les médias et les sociétés de téléphonie mobile facilitera la diffusion de l'information, en français, en arabe et dans les différentes langues locales.

Activité 1.2.1 Entreprendre une étude de faisabilité portant sur un système d'alerte précoce multirisques dans les zones du projet

Activité 1.2.2 Mettre en place des indicateurs de suivi pour les risques identifiés

Activité 1.2.3 Concevoir un plan de réponse aux risques climatiques dans chacun des cinq départements concernés

Activité 1.2.4 Développer une stratégie de communication sur la réduction des risques de catastrophe liés au climat pour informer une plateforme de gestion et de partage de l'information à l'intention des médias et des canaux de communication

Produit 1.3 : Des alertes agrométéorologiques fiables et des alertes précoces par la DREM et la DNM adressées à la population cible sont générées et diffusées

50. Pour réaliser ce produit, les activités porteront sur le renforcement des capacités du personnel du SISAAP, du CDIG, de la DGRE et de la DNM sur la collecte, l'analyse et la diffusion des informations hydroclimatiques et l'émission d'alertes par les canaux appropriés. Ces organismes verront également leurs capacités renforcées dans l'élaboration de prévisions intra-saisonniers à court terme, mais aussi dans l'utilisation des sorties de modèles d'envergure mondiale (UK Met Office, Météo France, entre autres) pour l'analyse et les corrélations. Cette activité se fera en coopération avec le processus du PNA et au travers de la coopération Sud-Sud, entre la Direction Nationale de la Météorologie de la sous-province qui a déjà des capacités dans le domaine, et potentiellement en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie du Sénégal (ANACIM). Le renforcement des capacités en matière de collecte et d'analyse de données satellitaires renforcera la capacité de la DNM à générer des prévisions locales plus fiables et précises. Il est également nécessaire de renforcer les capacités de la DGRE et de la DNM dans la communication et le partage des informations et des prévisions produites.

51. Au cours de la mise en œuvre du projet et en coordination avec les différentes parties prenantes (hydrologues, climatologues, ONG, ministères d'État, utilisateurs finaux et gestionnaires des risques de catastrophe), une boucle de rétroaction sera développée pour suivre les impacts des informations produites dans un effort visant à évaluer la pertinence du système. Dans le cadre de cette activité, les vulgarisateurs des deux organismes seront formés dans deux centres provinciaux, le Centre africain pour les applications de la météorologie au développement (ACMAD) et le Centre Aghrymet à Niamey.

Activité 1.3.1 Organiser des formations pour le personnel du SISAAP, du CDIG, de la DGRE et de la DNM sur la collecte, l'analyse et la diffusion des informations hydroclimatiques et l'émission d'alertes par les canaux appropriés

Activité 1.3.2 Organiser des formations pour le personnel du SISAAP, du CDIG, de la DGRE et de la DNM sur l'utilisation et l'application des modèles de prévision

Activité 1.3.3 Renforcer les connaissances scientifiques du SISAAP, du CDIG, de la DRWR et de la DNM à travers des ateliers de formation et des séminaires sur les impacts et les risques du changement climatique

Produit 1.4 : Les personnels de la DNM, de la DGRE et des ministères ainsi que les membres des communautés sont formés pour faire fonctionner le système d'alerte précoce à base communautaire

52. Les services climatologiques relèvent d'un domaine de développement relativement nouveau au Tchad. C'est pour cette raison qu'il est nécessaire de renforcer les capacités des institutions telles que le ministère du Développement Agricole, le ministère de l'Environnement, de l'Eau et de la Pêche, les directions spécialisées et des populations vulnérables, en termes de collecte de données, de gestion, d'observations et de méthodologies, de partage d'informations, de compréhension des phénomènes climatiques, de prévisions météorologiques et d'identification des risques. Cela permettra d'assurer la pérennité du projet de gestion communautaire des risques climatiques au Tchad. Les résultats du projet seront intégrés dans les différents plans et stratégies des institutions concernées.

53. Ce produit vise à assurer le fonctionnement correct et durable du système qui sera conçu et mis en œuvre au titre du produit 1.1. À cet effet, un programme de formation technique des cadres et employés de la DNM et de la DGRE sera développé en collaboration avec ces deux structures. La mise en œuvre du programme de formation fournira aux deux organismes les outils et les compétences nécessaires pour maintenir le système en place en abordant des questions telles que la réduction des risques de catastrophe et les SAP, le suivi et l'évaluation des SAP, les outils et équipements, et les procédures opérationnelles standard. Les deux organismes seront alors chargés de renforcer les capacités des différents ministères et communautés. Le cas échéant, le projet veillera à ce que les zones les plus vulnérables (y compris les camps de réfugiés et de rapatriés) aient du personnel de la DNM et de la DGRE sur site. En cas d'absence de membre de personnel dans une zone très vulnérable, les représentants de ces groupes seront habilités à utiliser et à faire fonctionner le SAP.

54. Les activités spécifiques globales comprennent :

Activité 1.4.1 Développer un programme de formation sur les systèmes d'alerte précoce pour les zones du projet

Activité 1.4.2 Organiser des ateliers de formation sur les systèmes d'alerte précoce à l'intention de la DNM, du SISAAP, du CDIG, de la DGRE, des autorités locales et des communautés

Composante 2 : Renforcement des capacités de gestion des risques

Effet 2 : Le recours à des mécanismes de transfert des risques financiers (par exemple, systèmes combinant microfinance et micro-assurance) est promu pour aider les ménages ruraux à minimiser les pertes, et des filets de sécurité sont fournis pour faire face aux chocs climatiques.

Cofinancement de la composante 2 : 5 500 000 USD

Financement du projet FEM pour la composante 2 : 2 830 075 USD

Sans le soutien de la subvention du FEM

55. Aujourd'hui, en raison du changement climatique, les agriculteurs de subsistance au Tchad souffrent de la variabilité des précipitations et d'événements météorologiques extrêmes qui affectent leurs moyens de subsistance. Le Tchad connaît des conditions météorologiques instables et peu de programmes nationaux

incluent des mécanismes financiers pour le transfert des risques climatiques vers le marché international de l'assurance en réponse aux changements climatiques.

56. La loi sur les assurances au Tchad est régie par le traité du 10 juillet 1992 de la Conférence interafricaine des marchés d'assurances (CIMA), qui ne contient qu'un seul article portant sur l'assurance agricole (article 55). En 2012, la CIMA a adopté son Livre VII qui a approuvé le développement et la réglementation de la micro-assurance et de l'agriculture indicielle.

57. Dans ce contexte, il existe des initiatives provinciales et sous-provinciales telles que l'initiative de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques (ARC)² et le Global Index Insurance Facility (GIIF) du Groupe de la Banque mondiale. Des programmes expérimentaux existent également dans les pays de la sous-province, notamment au Sénégal, au Burkina Faso, au Mali et au Bénin. Plusieurs institutions de microfinance (IMF) opèrent au Tchad, telles que Finadev (la première institution de microfinance accréditée du pays) qui a une couverture nationale, le Réseau des caisses d'épargne et de crédit ou le Bureau d'appui aux organisations de base (BAOBAB).

58. L'accès des populations locales aux produits de micro-assurance et de microfinance est très limité. L'achat de semences et d'intrants agricoles est devenu un défi pour des agriculteurs qui ont vu leurs revenus diminuer en raison de l'instabilité des conditions climatiques. Aussi, la faible maîtrise des risques climatiques limite fortement l'accès des petits agriculteurs au micro-crédit pour la fourniture d'intrants agricoles (semences améliorées, engrais et petit matériel) et autres biens de production. Cette vulnérabilité du secteur agricole est susceptible de s'aggraver en raison de la variabilité accrue des précipitations au Tchad, avec un déplacement des précipitations vers le sud du pays et des variations intra-saisonniers des précipitations provoquant parfois des épisodes de sécheresse, sans parler de la dégradation des écosystèmes naturels (eau, sols, forêts) et des infrastructures agricoles. La faible capacité des populations locales à s'adapter aux risques climatiques sur le long terme et à adopter des stratégies durables est également un frein bien connu.

Avec le soutien du Fonds pour les PMA

59. Financé par le Fonds pour les PMA, le projet pilotera un programme de micro-assurance couplé à des dispositifs de micro-crédit. Le programme ciblera les agriculteurs de subsistance et les éleveurs et cherchera à leur fournir un filet de sécurité financière pour les protéger contre les risques climatiques et les pertes de récoltes. Basé sur le cadre réglementaire de la CIMA sur la micro-assurance et l'agriculture indicielle, ce projet soutiendra le développement des capacités politiques et institutionnelles des institutions gouvernementales, des institutions financières et des communautés pour mieux comprendre l'agriculture indicielle et l'accès à la micro-assurance et créer un marché pour ce secteur. Cette démarche est particulièrement pertinente au Tchad, qui ne dispose d'aucune expérience en matière d'assurance agricole. Le projet entreprendra l'analyse du marché et des institutions (produit 2.1), la conception de régimes et de produits d'assurance appropriés (produit 2.2), le renforcement des capacités par l'éducation (produit 2.3), la mise à l'essai et l'évaluation des instruments de risque financier (produit 2.4) et la mise en place de mécanismes d'examen par les pairs au niveau intercommunautaire.

60. Le projet se concentrera sur le développement de la micro-assurance et de la microfinance en étroite collaboration avec les IMF au niveau communautaire mais en conjonction avec les initiatives mises en œuvre au niveau national, y compris le programme actuellement en cours d'exécution avec l'ARC. Le développement de la micro-assurance nécessitera l'implication du secteur public à travers des réglementations et des incitations en vue de favoriser l'investissement du secteur privé dans la microfinance pour les petits agriculteurs. En effet, les

² La Mutuelle panafricaine de gestion de risques (ARC) est une institution spécialisée de l'Union africaine qui aide les États membres à mieux gérer les risques liés aux catastrophes naturelles, à s'adapter au changement climatique et à venir en aide aux populations à risque d'insécurité alimentaire.

institutions de microfinance perçoivent l'investissement dans la microfinance pour les populations vulnérables comme une transaction à haut risque et des incitations financières accrues devraient améliorer les conditions d'investissement. Le développement de ces produits d'assurance apparaît aujourd'hui comme une priorité nationale pour aider les petits producteurs à sécuriser leurs investissements et à s'adapter aux changements climatiques. Le projet appuie le Gouvernement du Tchad dans ses efforts de renforcement des mécanismes de résilience et de gestion des risques climatiques dans les zones pilotes du Centre et du Sud.

61. Les principaux groupes cibles sont les populations vulnérables d'agriculteurs et d'éleveurs dans les communautés pilotes associées au projet. Le projet ciblera particulièrement les jeunes et les femmes, qui jouent un rôle déterminant dans le développement des activités au sein des espaces communautaires, en particulier en ce qui concerne l'agriculture résiliente et durable, et la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages. Le cas échéant, le projet visera également les réfugiés et les rapatriés. L'objectif principal de cette composante est de contribuer au renforcement de la résilience des communautés face aux changements climatiques, et de faciliter l'accès au crédit à travers le développement du marché de l'assurance agricole. La composante contribuera à la prévention et à la gestion des risques tout en modifiant le comportement des populations (agriculteurs et éleveurs) vers des investissements plus durables et l'utilisation de services financiers pour la gestion des risques climatiques. Inspiré des initiatives en cours dans d'autres pays, ce programme marque un tournant dans la gestion des risques climatiques au Tchad.

62. En outre, le projet coopèrera avec des initiatives en cours soutenant une agriculture intelligente face au climat et l'adoption de pratiques agricoles adaptatives. Cette coopération visera à diffuser les pratiques agricoles améliorées auprès des bénéficiaires du projet, notamment dans le contexte de l'assurance indicielle. Plus précisément, le projet identifiera une éventuelle coopération avec le projet AMCC financé par l'UE, le Projet d'amélioration de la résilience des systèmes agricoles au Tchad (PARSAT) (2018-2022) et le projet Re-PER (2019-2025) financés par le Fonds international de développement agricole des Nations Unies (FIDA) et d'autres bailleurs de fonds (FEM, FVC, Gouvernement du Tchad). Ces projets promeuvent l'adoption de pratiques adaptatives telles que l'amélioration de l'accès à l'eau pour l'agriculture (PARSAT), la diversification des systèmes productifs agro-pastoraux résilients au climat (Re-PER) ou la restauration des sols pour mieux répondre aux impacts du changement climatique (AMCC). Ces trois projets incluent également le renforcement des capacités aux niveaux national et local pour diffuser les leçons apprises et avoir un impact plus large.

Produit 2.1 : Une analyse structurelle du marché et des institutions pour déterminer la demande de produits de micro-assurance et de mécanismes de transfert de risque connexes est menée

63. L'assurance agricole (et plus particulièrement l'assurance indicielle) en est encore à ses balbutiements en Afrique subsaharienne, mais elle s'est développée rapidement ces dernières années. De nos jours, de nombreux programmes se concentrent sur les principales applications de polices d'assurance basées sur un indice climatique. Entre autres, les projets du GIIF et de l'ARC méritent d'être mentionnés. Une analyse structurelle du marché et des institutions sera effectuée pour déterminer la demande de produits de micro-assurance et de mécanismes de transfert de risque connexes par les agriculteurs et les ménages locaux, ainsi que la capacité du marché à soutenir et à offrir ces outils financiers.

64. Dans le cadre de ce produit, le marché et les institutions seront évalués pour une compréhension globale du potentiel de la micro-assurance, en particulier de l'assurance indicielle, y compris en termes de réglementation. L'évaluation examinera également les risques et opportunités potentiels pour le gouvernement, le secteur privé, les institutions et les organisations. Cette évaluation sera complétée par une analyse des questions de genre en termes d'accès à la microfinance et à l'information climatique et la définition d'un plan d'action en faveur de la parité hommes-femmes clairement défini, qui favorisera l'autonomisation des femmes et des filles. Les rapatriés et les réfugiés recevront également une attention particulière. Une analyse de sensibilité

aux conflits sera menée si nécessaire, pour s'assurer que leur participation n'engendre pas de tensions au sein des communautés. En outre, pour déterminer la demande de produits de micro-assurance de la part des producteurs agricoles dans la zone du projet, une analyse économique sera effectuée en vue d'évaluer les revenus des ménages ruraux ainsi que leur capacité à payer les primes de ces polices d'assurance.

65. L'évaluation bénéficiera d'un rapport détaillé sur les incitations nécessaires pour que le secteur privé s'engage dans la microfinance en faveur des ménages ruraux vulnérables. Le rapport comprendra des lignes directrices pour le ministère des Finances et du Budget afin de l'encourager à intégrer de nouvelles réglementations ou à réviser les réglementations existantes de manière à encourager l'investissement des IMF, par le biais de subventions ou de réductions d'impôts associées à de tels investissements. Ce rapport sera préparé à la suite de consultations approfondies avec le secteur privé, le ministère des Finances et du Budget, les ménages ruraux et d'autres entités publiques pertinentes, validées lors d'un atelier national et d'un atelier dans chacune des communes ciblées rassemblant toutes les parties prenantes concernées. Ces ateliers seront également l'occasion de sensibiliser les différentes parties prenantes et d'assurer une meilleure compréhension des enjeux et bénéfices de cette approche.

Activité 2.1.1 Réaliser une analyse structurelle du marché et des institutions pour déterminer la demande de produits de micro-assurance et de mécanismes de transfert de risque connexes

Activité 2.1.2 Évaluer l'offre et la demande de produits de micro-assurance et de mécanismes de transfert de risque connexes

Activité 2.1.3 Mener une analyse des questions de genre applicable à l'accès à la microfinance et à l'information climatique et développer un plan d'action en faveur de la parité hommes-femmes

Activité 2.1.4 Préparer des lignes directrices pour la fourniture d'incitations financières publiques destinées à favoriser l'engagement des institutions de microfinance

Activité 2.1.5 Mettre à jour le modèle d'examen préalable social et environnemental (SESP) et mener les études pertinentes (y compris une analyse de sensibilité aux conflits)

Produit 2.2 : Des programmes et des instruments appropriés pour l'assurance climatique sont conçus et mis en œuvre

66. Ce produit favorisera la conception et la mise en œuvre d'instruments de transfert des risques fondés sur le marché pour la variabilité et le changement climatiques. À ce titre, le projet soutiendra les initiatives de microfinance et de micro-assurance, telles que les assurances climatiques indicelles dont la prime est calculée sur la base de l'indice prédéfini et déclenchée uniquement par les précipitations pour les prestations de risque agricole. Le projet travaillera avec les IMF présentes dans les zones ciblées pour faciliter l'accès au crédit et facilitera le développement d'un outil d'assurance. Il est prévu de conditionner l'accès au crédit à la souscription d'une assurance agricole. Le projet appuiera le dialogue entre les institutions de microfinance, les producteurs et les assureurs pour l'établissement d'un prix social des cotisations et l'établissement de taux d'intérêt bonifiés lorsque les organisations d'agriculteurs et de producteurs sont assurées et des produits d'assurance pour les institutions de microfinance. Le projet établira des partenariats avec le GIIF, qui a développé de nombreux programmes et produits d'assurance dans d'autres pays africains (Sénégal, Bénin, Côte d'Ivoire et autres). Une analyse des institutions de microfinance existantes sera effectuée par le projet pour évaluer leur durabilité. Le projet travaillera en étroite collaboration avec les institutions de microfinance/micro-crédit, les groupes communautaires, le ministère du Développement Agricole, des Finances et de l'Environnement, de l'Eau et de la Pêche, ainsi que la DNM, et encouragera la micro-assurance associée à des prêts pour soutenir les investissements dans les mesures qui réduisent la vulnérabilité aux phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes. Ce résultat fournira également un soutien politique pour promouvoir le développement de systèmes d'assurance agricole qui aideront les agriculteurs à faire face aux risques climatiques.



Activité 2.2.1 Élaborer des indices basés sur les données pluviométriques pour l'assurance des principales cultures identifiées par les communautés

Activité 2.2.2 Introduire pour chaque situation indicielle une prime technique basée sur la prise en compte des risques

Activité 2.2.3 Réaliser une étude sur les institutions de microfinance existantes

Activité 2.2.4 Mettre en place un modèle de gestion des polices d'assurance en collaboration avec les institutions de microfinance

Activité 2.2.5 Mener une concertation avec les différentes parties prenantes au plan national (publiques et privées) afin d'élaborer un document cadre pour l'adoption de l'assurance agricole à l'échelle du pays

Activité 2.2.6 Fournir une assistance technique pour renforcer la politique publique en matière d'assurance agricole

Produit 2.3 : Les communautés cibles ont été formées aux services financiers, à la micro-assurance agricole indicielle et à la gestion des risques climatiques

67. Dans le cadre de ce produit, les capacités des IMF et des communautés bénéficiaires seront renforcées. Ce processus adoptera une approche participative, prenant en compte les besoins des populations locales, ainsi que les exigences des services financiers pour la gestion des risques climatiques. Les modules porteront sur les principaux secteurs d'activité des populations, en particulier l'agriculture.

68. Le besoin de renforcement des capacités est confirmé par le fait que l'assurance agricole indicielle est un nouvel outil au Tchad et aucun programme ne le met actuellement en œuvre. Une formation et une sensibilisation à la littérature financière et à la micro-assurance sont donc nécessaires pour développer une compréhension et une appropriation de l'outil par les populations. Les modules de formation intégreront les stratégies d'adaptation au changement climatique, les mesures développées par les populations locales et celles développées dans les pays de la sous-province. L'assurance agricole pourrait ensuite servir d'outil utilisé par les populations pour sécuriser l'accès au crédit.

69. À travers ce projet, les capacités de toutes les communautés pilotes seront renforcées, des sessions de travail seront organisées dans chaque communauté avec une cible de trente personnes formées et deux IMF par communauté. Les trente personnes couvriront tous les niveaux de la communauté, y compris les femmes, les jeunes, les réfugiés et les rapatriés. Trois radios communautaires et cinq ONG travaillant avec les communautés et les associations de femmes seront formées sur le thème de l'assurance agricole, y compris la communication sur les assurances agricoles indicielles.

70. À travers ce produit, le projet améliorera également les capacités des populations dans les domaines de la finance locale, de l'éducation financière, de la formation à l'utilisation des informations climatiques, de l'épargne et du crédit. Étant donné que l'assurance agricole indicielle est un nouveau domaine, les programmes de formation adaptés à ce projet devront être affinés et améliorés tout au long de la mise en œuvre. Les activités suivantes seront nécessaires pour réaliser le produit 2.3 :

Activité 2.3.1 Élaborer trois guides de formation sur la micro-assurance agricole indicielle, l'éducation financière et la gestion communautaire des risques climatiques

Activité 2.3.2 Développer des programmes et des modules de formation sur la gestion communautaire des risques climatiques ainsi que des guides pratiques sur l'adaptation aux changements climatiques

Activité 2.3.3 Promouvoir les visites d'échange et le partage d'expériences en matière de renforcement des capacités au service des institutions et des communautés

Produit 2.4 : Les mécanismes de risque financier sont testés et évalués

71. Cette initiative favorisera les mécanismes de transfert des risques financiers (par exemple, la combinaison de la microfinance et de la micro-assurance) pour aider les ménages ruraux à minimiser les pertes et fournir des filets de sécurité contre les chocs climatiques. L'assurance agricole transférera le risque climatique sur le marché international de l'assurance, de sorte que le risque climatique n'est plus géré uniquement au niveau communautaire. Sur la base de l'analyse du marché et des institutions et de l'étude de l'offre et de la demande d'instruments de micro-assurance et de transfert de risque, il introduira et testera des dispositifs et instruments financiers mieux adaptés pour réduire la vulnérabilité des populations rurales.

Activité 2.4.1 Sélectionner un ensemble de dispositifs et d'instruments pour réduire la vulnérabilité des ménages ruraux à long terme et promouvoir leur résilience aux futurs chocs climatiques

Activité 2.4.2 Effectuer des tests et des évaluations des mécanismes de risque financier dans les zones pilotes sélectionnées

Produit 2.5 : Des mécanismes d'examen par les pairs, d'apprentissage et de partage au niveau intercommunautaire destinés à soutenir la réplication et la mise à l'échelle dans d'autres communautés vulnérables sont mis en place

72. Ce produit soutiendra les mécanismes d'examen par les pairs, d'apprentissage et de partage au niveau intercommunautaire, qui favoriseront l'adoption, la réplication et la mise à l'échelle des meilleures pratiques en termes de SAP et d'assurance agricole indiciaire au niveau des communautés et des provinces vulnérables à travers le Tchad. Dans ce contexte, le projet cherchera à tirer des enseignements des expériences et des meilleures pratiques de la province et d'ailleurs en matière de SAP et d'assurance indiciaire (par exemple aux Philippines).

73. Une stratégie de gestion des connaissances sera mise en place et développera un mécanisme avec les outils et méthodes appropriés qui soutiendra l'identification, le partage, l'évaluation, le stockage et la gestion des connaissances produites à différentes étapes par les activités de cette initiative. Ce produit contribuera à la stratégie de gestion des connaissances du projet. Cela se fera en veillant à ce que les nouvelles connaissances et les idées et concepts innovants soient saisis et que les connaissances et les expériences soient partagées avec les individus, les institutions et les organisations et que cela soit documenté et stocké pour récupération et utilisation ultérieures. À ce titre, il sera partagé avec les acteurs concernés dans le pays et au niveau international pour promouvoir la réplication des bonnes pratiques. En particulier, le projet soutiendra le partage des résultats du projet et des enseignements tirés lors d'événements provinciaux et internationaux (c'est-à-dire la COP).

74. Les connaissances et les informations relatives au projet seront extraites, codifiées et diffusées en termes de bonnes pratiques et de leçons apprises à travers des publications, des réseaux, des présentations, des sites Web, entre autres. La gestion des connaissances sera intégrée dans le suivi et l'évaluation du projet et elle visera à créer des synergies avec le processus du PNA financé par le FPMA et le PNUD. En appui à la gestion des connaissances, une stratégie de communication sera élaborée pour assurer la diffusion de l'information aux acteurs du projet ainsi que les modalités de leur participation et leur retour d'expérience pour la saisie et la capitalisation des connaissances accumulées.

75. Ce produit définira également des mécanismes d'examen par les pairs, d'apprentissage et de partage au niveau intercommunautaire, qui permettront aux communautés de suivre, d'examiner, de connaître et de partager les progrès accomplis au titre de la réalisation des produits et des activités du projet et de proposer des mesures correctives si nécessaire. Cela sera rendu possible par l'élaboration d'une stratégie de communication pour saisir et capitaliser sur les connaissances accumulées.

76. Ce produit sera également coordonné avec d'autres initiatives d'adaptation aux changements climatiques au Tchad pour développer une base de données centralisée rassemblant les enseignements tirés en matière d'adaptation aux changements climatiques. Cela soutiendra le développement et la diffusion de pratiques efficaces au niveau national et évitera la répétition des échecs. À long terme, cela devrait informer les décideurs nationaux pour l'introduction de l'adaptation aux changements climatiques dans la planification.

77. Activité 2.5.1 Développer une stratégie de gestion des connaissances

Activité 2.5.2 Développer une stratégie de communication

Activité 2.5.3 Participer à des réunions et des événements provinciaux et internationaux pour partager les résultats et les leçons apprises du projet

Activité 2.5.4 En partenariat avec d'autres projets d'adaptation en cours, développer une plateforme en ligne pour le partage des leçons apprises sur l'adaptation aux changements climatiques au Tchad

Partenariats :

78. Le projet s'appuiera sur les expériences en cours en matière d'adaptation aux changements climatiques et d'autres expériences dans divers pays africains en termes de micro-assurance agricole indicielle. Les partenariats et les synergies seront encouragés avec les programmes nationaux. Le tableau ci-dessous présente les initiatives identifiées :

Tableau 3 : Synergies potentielles avec les projets en cours au Tchad

Nom du projet et période de mise en œuvre	Zones et provinces d'intervention	Domaines de collaboration
Banque mondiale : Projet Hydromet - Démarré en 2018, pour une durée de 5 ans, le projet assurera un suivi hydrologique et piézométrique (eaux souterraines, au niveau des eaux souterraines). Le ministère de l'Environnement, de l'Eau et de la Pêche est en charge du projet.	Zones : cours d'eau pérennes Le suivi du comportement des eaux de surface sera un domaine de collaboration avec le projet à travers le réseau hydrologique envisagé par le projet du PNA.	Le projet bénéficiera de la coordination renforcée du réseau hydrologique qui sera réalisée à travers le projet Hydromet, et devrait appuyer les produits 1.1 et 1.3 du projet sur le système d'alerte précoce.
Fonds international de développement agricole (FIDA) : « Améliorer la résilience agricole au changement climatique » Le projet vise à réduire les impacts du changement climatique sur les ressources naturelles et les écosystèmes soutenant la production agricole et la sécurité alimentaire. Durée : 2014-2021	Zones et provinces : province de Guéra, Batha et Hadier-Lamis (zone soudano-sahélienne) L'axe de coopération portera sur la promotion de systèmes de production agropastoraux résilients aux changements climatiques : céréales (mil, sorgho), cultures complémentaires (arachide, sésame, niébé), maraîchage et petit élevage.	Le projet capitalisera sur les pratiques, techniques et technologies d'adaptation développées par l'initiative du FIDA, en particulier l'intensification des systèmes de production agropastoraux résilients aux changements climatiques dans la zone soudano-sahélienne. Cela renforcera la composante 2 du projet en termes d'agriculture résiliente et durable, de systèmes de gestion des risques climatiques et de produits d'assurance agricole.

Nom du projet et période de mise en œuvre	Zones et provinces d'intervention	Domaines de collaboration
<p>Union européenne : « Adaptation aux effets du changement climatique et développement des énergies renouvelables au Tchad » - Alliance mondiale contre le changement climatique (AMCC), sous la tutelle du ministère de l'Environnement, de l'Eau et de la Pêche avec la Direction de lutte contre le changement climatique comme coordonnateur délégué du projet. Ce projet a été lancé en décembre 2013 pour une durée de 7 ans</p>	<p>Zones : niveau national</p> <p>Composante 1 : Renforcer la gouvernance du changement climatique par l'intégration du changement climatique dans les politiques et stratégies de développement</p> <p>Composante 2 : Mise en œuvre d'activités de terrain favorisant l'adaptation au changement climatique dans le secteur agricole et de l'élevage.</p>	<p>Ce projet s'appuiera sur les résultats obtenus en matière de stratégies d'adaptation aux changements climatiques. Cela renforcera la composante 1 du projet sur la gestion communautaire des risques climatiques, notamment dans la partie concernant l'information climatique.</p>
<p>UNITAR-UNOSAT : Système d'alerte précoce pour les inondations dans le Bassin du Chari-Logone.</p> <p>Ce projet devrait être mis en œuvre pour une durée de 32 mois de 2018 à fin 2020.</p>	<p>Zones : Bassin Chari-Logone</p> <p>L'objectif de ce projet est d'augmenter la résilience du Tchad aux catastrophes naturelles et la capacité d'adaptation des populations tchadiennes du bassin du lac Tchad, à travers la mise en place d'un système d'alerte précoce durable au Tchad.</p>	<p>Le projet établira une collaboration avec l'initiative UNITAR-UNOSAT en termes de système d'alerte précoce contre les inondations afin d'assurer la complémentarité, les synergies et la coordination entre les deux initiatives, en particulier la composante 1 du système d'alerte précoce communautaire pour la préparation aux risques de catastrophe liés au climat.</p>
<p>OMM/GFSC : Fonds Vert pour le Climat - Programme provincial : Relier les connaissances climatiques à l'action pour la résilience au Sahel - Composante Tchad. Ce projet sera mis en œuvre de 2018 à 2022.</p>	<p>Zones : territoire national</p> <p>La collaboration se concentrera sur les résultats du programme OMM/GFSC qui traitent des informations hydrométéorologiques, des services d'information météorologique et climatique, des systèmes d'alerte précoce et de l'assurance indicielle.</p>	<p>Pour assurer la complémentarité, ce projet établira une coopération et une coordination techniques avec le programme provincial OMM/GFSC dans les domaines axés sur les informations, produits, services et outils hydrométéorologiques, l'alerte précoce, l'utilisation des services climatologiques et l'assurance indicielle.</p>
<p>Ministère du Développement Agricole : Système d'information sur la sécurité alimentaire et l'alerte précoce (SISSAP) au Tchad</p>	<p>Zones : territoire national</p> <p>La collaboration se concentrera sur l'évaluation, la détection, le suivi et la prévision des risques pour la sécurité alimentaire.</p>	<p>Ce projet établira une coopération et une coordination avec le cadre SISA/SAP comme base du système d'alerte précoce communautaire, et sera même étendu pour traiter des problèmes spécifiques de changement climatique.</p>

Liens avec les projets du FEM au Tchad

79. En plus des partenariats susmentionnés, ce projet devrait également coopérer, explorer les synergies et les leçons apprises et partager les données avec les projets FEM suivants mis en œuvre au Tchad.

Le projet du PNA financé par le FPMA et le PNUD dispose d'un budget global de 5 775 000 USD pour une mise en œuvre de 2019 à 2022 et permettra ainsi d'appuyer et d'accompagner le présent projet en ce qui concerne non seulement l'installation d'équipements hydroclimatiques pour le suivi des événements hydrologiques et climatiques, mais aussi la mise en place d'une base de données d'informations hydroclimatiques.

Le Projet d'appui d'urgence à la production agricole au Tchad (PAPAT) de la Banque mondiale, d'une durée de cinq ans, vise à apporter un appui aux communautés et aux organisations de producteurs pour augmenter : i) la production de certaines espèces végétales et animales dans les provinces du Mandoul, Moyen-Chari, Salamat, Dar Sila et Guéra ; et ii) l'utilisation de pratiques de gestion durable des sols et de l'eau dans les écosystèmes vulnérables aux chocs climatiques. Le projet se concentre sur des zones à fort potentiel où des augmentations significatives de la productivité et de la production sont possibles ou qui connaissent de graves problèmes de sécurité alimentaire et de pauvreté. Le budget du projet s'élève à 34,25 millions USD, dont une subvention de l'Association internationale de développement (IDA) de 25 millions USD, une subvention du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) d'un montant de 4,62 millions USD et une subvention du Fonds pour les pays les moins avancés d'un montant de 4,62 millions USD.

Le Projet d'Amélioration de la résilience des systèmes agricoles au Tchad (PARSAT) est mis en œuvre à l'aide d'un financement du FIDA-FEM pour un budget de 36,20 millions USD pour une période de sept ans. Le projet vise à réduire les impacts du changement climatique sur les ressources naturelles et les écosystèmes soutenant la production agricole et la sécurité alimentaire. Approuvé le 31 octobre 2014 pour une période de sept ans structurés en deux phases, l'objectif global du PARSAT est de contribuer à l'amélioration durable de la sécurité alimentaire et des revenus des ménages ruraux dans la zone du projet. L'objectif de développement du projet est d'améliorer la résilience des systèmes agricoles et de l'économie des ménages ruraux face aux changements climatiques et aux chocs externes. PARSAT intervient dans les 4 départements de la province du Guéra, le département du Fitri dans la province du Batha et le département de Dababa dans la province du Hadjer-Lamis. Le groupe de population visé par PARSAT est composé de ménages agricoles vulnérables dont les moyens d'existence sont principalement assurés par la production vivrière (dont 60 % de céréales) sur une superficie moyenne de 2-3 ha, le petit élevage et diverses autres activités (y compris en contre-saison, avec le maraîchage notamment, qui est une activité de résilience très recherchée par les populations rurales). Ce groupe cible comprend deux sous-groupes constituant des ménages particulièrement à risque : i) les femmes chefs de ménage y compris les veuves, avec de nombreux jeunes enfants à charge ; ii) les jeunes mariés qui viennent d'emménager. Le projet veillera à s'adresser à la fois aux femmes et aux hommes, et à intégrer les jeunes dans toutes les actions initiées.

Le projet de maillage du réseau climatique : le Plan d'actions pour la mise en œuvre du cadre national pour les services climatiques (CNSC) du Tchad (2016-2020). Sur financement du budget de l'Agence Nationale de la Météorologie (ANM), le projet porte sur la mise en place de 28 stations agrométéorologiques, 22 stations synoptiques, 153 stations pluviales, 8 stations climatiques et 9 stations automatiques. Le projet a également acquis 4 radars à haute résolution pour un montant total de 6 millions USD provenant de fonds gouvernementaux à l'appui de l'ANM. Les radars doivent cependant être installés et 6 stations synoptiques réhabilitées parmi les 22 existantes. L'intervention du projet FEM-PNUD à travers les fonds du FPMA réhabilitera et renforcera certains de ces dispositifs avec l'accent mis sur les zones sahélienne et soudanienne. Les fonds du FPMA seront également utilisés pour former le personnel du réseau climat à l'exploitation et à la maintenance des équipements pour la durabilité. En ce qui concerne le réseau de surveillance hydroélectrique, 20 stations limnométriques existent, bien qu'il soit estimé que l'ensemble du pays aurait besoin de 60 stations. La contribution du gouvernement couvre un total de 16 millions USD sur la période des quatre ans de mise en œuvre du projet, les salaires du

personnel de l'ANM, de la Direction de l'Hydrologie et des 85 observateurs, ainsi que les contributions du ministère en charge de l'Environnement et des membres du Comité de pilotage et du Comité scientifique et technique du projet.

Les actions du PNUD à travers le nouveau cycle de coopération avec le Gouvernement du Tchad dans le cadre du document de programme de pays du PNUD (2017-2021) comprennent la réduction de la vulnérabilité, le renforcement de la résilience et la promotion de l'adaptation inclusive. Fondées sur l'accès inclusif aux énergies renouvelables en milieu rural et sur le renforcement des capacités productives des terres à travers les systèmes de production agricoles, pastoraux et halieutiques, la gestion des ressources en eau et la gestion des ressources naturelles, les actions pilotes seront axées sur l'amélioration des services écosystémiques et de la productivité des systèmes de production notamment dans les sites du Sila, du Lac Tchad, du Kanem, du Chari-Baguirmi, du Borkou-Ennedi Tibesti, du Mandoul et du Moyen-Chari.

Engagement des parties prenantes :

80. Les différentes parties prenantes clés dans le processus de formulation et de mise en œuvre du projet avec leurs rôles et contributions sont comme suit :

Tableau 4 : Matrice des parties prenantes

Parties prenantes	Fonction et rôle pertinents dans le projet
Ministère du Développement Agricole	En tant qu'entité chef de file du projet, le ministère du Développement Agricole est la structure en charge de la mise en œuvre des activités du projet. Les efforts du ministère se concentreront sur la coordination et la gestion du projet. Les composantes du projet sont orientées selon les grands thèmes du ministère. Les résultats obtenus seront ensuite intégrés dans les plans et politiques du ministère et influenceront le débat sur la gestion des risques climatiques au Tchad. Le ministère du Développement Agricole est l'organe de tutelle du projet.
Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de la Pêche.	Il s'agit de l'Agence gouvernementale de coopération, qui veille à la mise en œuvre de la politique environnementale, y compris la pêche. Le ministère est responsable du développement durable, un enjeu multisectoriel et intégré englobant les secteurs primaire et secondaire. Il assure la tutelle technique du projet, ainsi que la tutelle du Comité scientifique et technique. Il a également la charge de la gestion des eaux de surface et des eaux souterraines, ainsi que de l'ensemble du dispositif de mise en place et d'exploitation de la banque de données hydrologiques. Le ministère est membre du Comité de pilotage (CP) et du Comité scientifique et technique du projet (CST). Son implication dans les activités du projet est axée sur les résultats liés à l'amélioration du réseau d'observation hydrologique sur le renforcement des capacités pour la durabilité du réseau. Ce ministère a la charge de la gestion des données hydrologiques et des bases de données en collaboration avec la DNM. Sa participation comprendra également des modules de formation technique sur l'intégration de l'adaptation dans les secteurs vulnérables, l'évaluation de la vulnérabilité et l'intégration des questions d'adaptation dans la révision des politiques et plans existants.
Ministère de l'Aviation civile et de la Météorologie nationale	Ce ministère assure la tutelle technique de la DNM, qui est la structure chargée de la collecte, de l'analyse et de la fourniture des informations climatiques. La DNM sera en charge de la gestion du système d'information, y compris la base de

Parties prenantes	Fonction et rôle pertinents dans le projet
	données climatiques et socio-économiques. Elle veille à la mise en œuvre des conventions et protocoles sur le changement climatique avec le Ministère en charge de l'Environnement. La DNM est membre du Comité de pilotage et du Comité scientifique et technique du projet.
Ministère des Finances et du Budget	Ce ministère est responsable de la mise en œuvre du cadre CIMA à travers sa Direction nationale des assurances et est également le point focal de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques (ARC). Dans ce contexte, il fournira des orientations et une surveillance réglementaire au projet pour s'assurer que l'assurance agricole indicielle est conforme au cadre juridique de l'assurance.
Ministère de la Santé Publique	Ce ministère accompagnera le projet dans les aspects liés à l'eau et à la sécurité alimentaire, contribuant ainsi à la bonne santé des bénéficiaires de l'initiative.
Direction des Lutttes Contre les Changements Climatiques	Cette direction est placée sous la tutelle technique directe du ministère en charge de l'Environnement. Elle a pour mission de coordonner les actions de lutte contre le changement climatique dans tous les secteurs du développement. Elle assure l'encadrement technique des projets sur le thème de la lutte contre le changement climatique. Elle est appelée à jouer un rôle clé dans les activités du projet mais plus précisément dans la production d'informations climatiques issues de la composante 1 et l'intégration de la gestion des risques dans les secteurs vulnérables au changement climatique.
Direction de la Protection Civile	Cette direction est l'entité nationale en charge de la réduction des risques de catastrophe (RRC). Elle appuiera les activités de renforcement des capacités du projet et participera à la validation des produits et rapports nationaux.
Centre de Documentation et d'Information Géographique	Ce centre de documentation est un établissement public scientifique et technologique indépendant, qui fait partie du ministère de l'Environnement, de l'Eau et de la Pêche. Le projet collaborera avec le département du système d'alerte précoce du centre pour assurer la complémentarité avec les travaux en cours entrepris par le centre sur le système d'alerte précoce, les risques hydrologiques, les données météorologiques et la cartographie des zones inondables.
Institutions de microfinance	En tant qu'institutions du secteur privé, les IMF participeront activement aux activités du projet en offrant une couverture de crédit et d'assurance aux personnes. Cela facilitera l'accès des communautés au crédit pour la production. Dans le cadre du projet, les IMF seront davantage impliquées dans la composante 2.
ONG et société civile	Leur rôle est d'assurer l'interface entre les acteurs ministériels et les communautés. Par conséquent, leur participation sera essentielle tout au long du projet, notamment dans la formation et la sensibilisation, et dans le partenariat naissant entre les secteurs public et privé. Elles joueront également un rôle clé dans la diffusion des produits et services climatiques, y compris les alertes, et veilleront à l'intégration de l'équité entre les genres, de la participation des jeunes et du partage des expériences du projet. La Cellule de liaison et d'information des associations féminines (CELIAF) diffusera notamment des informations sur les risques climatiques pour les femmes. Le projet identifiera également les organismes communautaires dans les provinces où il sera mis en œuvre. Des partenariats seront aussi établis avec les acteurs suivants : - Initiative Humanitaire pour le Développement Local (IHDL) : Il s'agit d'une ONG

Parties prenantes	Fonction et rôle pertinents dans le projet
	<p>nationale travaillant sur le renforcement des capacités socio-économiques et environnementales des communautés (formation, suivi, mise en œuvre des AGR, production agricole, transformation, chaîne de valeur, etc.)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation Humanitaire pour le Développement (OHD) : œuvre dans les domaines du développement rural, de l'hydraulique villageoise, du renforcement des capacités communautaires et de l'appui conseil. - OXFAM : une ONG internationale travaillant sur la résilience des communautés et l'adaptation aux changements climatiques ; <p>Bureaux d'Études et de Liaison des Actions Caritatives et de Développement (BELACD) : organisation nationale catholique chargée de promouvoir le développement rural intégré et l'adaptation aux changements climatiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Croix-Rouge du Tchad (CRT) : cette structure nationale travaille sur la prévention et la gestion des catastrophes et pourra partager son expertise dans la mise en œuvre des activités du projet, le cas échéant.
<p>Organisations communautaires de base et associations agricoles</p>	<p>Ce sont les principaux bénéficiaires des services du projet puisque celui-ci porte sur la gestion communautaire des risques climatiques. Les organisations communautaires de base seront la pierre angulaire de la production des services et des produits de l'ensemble du projet. Le cas échéant, les réfugiés et les rapatriés seront ciblés par le projet en tant que bénéficiaires.</p> <p>L'accent sera mis sur les organisations de femmes et les groupes de jeunes pour assurer leur implication dans le projet et les processus de prise de décisions. De plus, toutes les décisions et la conception des activités seront arrêtées en consultation avec les communautés. Le projet veillera à ce que les communautés reçoivent toutes les informations et la formation nécessaires afin qu'elles puissent prendre des décisions éclairées, en connaissance de cause. En outre, la stratégie de suivi-évaluation garantira aux bénéficiaires locaux la possibilité d'émettre leurs préoccupations concernant les interventions du projet.</p>

Égalité des genres et autonomisation des femmes :

81. Le projet de gestion communautaire des risques climatiques du Tchad tiendra compte des considérations de genre afin de garantir une participation égale des femmes et des hommes dans la gestion des risques climatiques et leur accès à la micro-assurance agricole indicielle. Il est également important de s'assurer que ces activités ne contribuent pas à exacerber les inégalités entre les genres. L'intégration des aspects de genre dans le processus du projet rendra les communautés plus résilientes et mieux équipées pour faire face aux chocs climatiques. Pour plus d'informations sur les questions de genre de ce projet, veuillez-vous référer à l'annexe E. Analyse des questions de genre et plan d'action en faveur de la parité hommes-femmes.

82. Dans la mesure du possible, les considérations de genre seront intégrées dans les activités du projet, notamment :

- Assurer la participation des groupes les plus vulnérables, y compris les femmes, aux activités du projet. Cela comprend l'intégration des points de vue des femmes et le renforcement de leurs connaissances uniques de la gestion des risques.
- Ajuster et mettre en œuvre les activités du projet sur la base d'une compréhension efficace de la dynamique de genre.
- Connecter le potentiel des femmes en tant qu'agents de changement liés à leurs communautés et investir dans ce potentiel en tant que partie intégrante du processus de gestion des risques climatiques au Tchad.



- Entreprendre des actions de sensibilisation pour s’assurer que les différentes parties prenantes comprennent comment la gestion des risques climatiques peut avoir un impact sur les inégalités de genre.
- Inclure des considérations de genre dans l’évaluation des activités et apporter des améliorations si nécessaire.
- Renforcer les capacités des femmes dans la génération d’informations climatiques et socio-économiques et en particulier les diagnostics de vulnérabilité et les exercices de cartographie de la vulnérabilité
- Appuyer le rôle des femmes dans les processus d’intégration des stratégies de gestion des risques au niveau des politiques, plans et budgets nationaux, provinciaux et locaux et dans les processus sectoriels de prise de décisions portant sur les secteurs les plus vulnérables.
- Concentrer les efforts et les ressources sur les questions de genre notamment dans les actions de sensibilisation, de formation, d’information et de communication sur la gestion des risques.
- Mettre l’accent sur la participation des femmes au Comité de pilotage (CP), au Comité scientifique et technique (CST) et au dispositif de gestion de projet.
- Organiser des discussions de suivi communautaire sur les mesures correctives pour améliorer la performance du projet dans la gestion et l’adaptation des systèmes de production.
- Partager les réalisations du projet au niveau de la participation des femmes aux questions touchant les systèmes d’alerte précoce, les informations climatiques et la micro-assurance aux échelons national, provincial, local et international.

83. Globalement, en ce qui concerne le plan d’intégration de l’équité entre les genres dans les différents produits du projet et ses diverses composantes, la situation est telle que détaillée dans le tableau suivant :

Tableau 5 : Intégration de l’équité entre les genres dans la mise en œuvre des projets

Effets/Produits	Partie responsable	Actions en faveur de l’égalité des genres dans le projet
Effet 1 : Des informations climatiques pertinentes et opportunes sont produites et diffusées pour améliorer la préparation des parties prenantes nationales et locales et des communautés menacées à réagir de manière appropriée et efficace, et en temps opportun, aux risques de catastrophe liés au climat.		
Produit 1.1. Un système organisationnel décentralisé, fiable et fonctionnel pour la gestion des risques climatiques et des catastrophes, et pour la coordination de la réponse est mis en place	Ministère chargé de la météorologie	Promouvoir l’implication des femmes dans les stations d’observation climatiques et socio-économiques à travers le réseau météorologique/hydrologique
Produit 1.2 : Un système de communication et de diffusion permettant d’atteindre tous les utilisateurs finaux est mis en place	Ministères chargés respectivement de la météorologie, de l’agriculture, de la protection civile et des ONG humanitaires	Encourager la participation des femmes à la formulation des besoins et au système d’alerte précoce
Produit 1.3 : Des alertes agrométéorologiques fiables et des alertes précoces par la DREM et la DNM adressées à la population cible sont générées et diffusées	Partenaires techniques et coopération multilatérale ; ministères chargés	Prendre en compte de l’approche axée sur le genre lors du recrutement de personnes aux fins de la formation et du renforcement des compétences

Effets/Produits	Partie responsable	Actions en faveur de l'égalité des genres dans le projet
	respectivement de la météorologie et de l'hydrologie	
Produit 1.4 : Les personnels de la DNM, de la DGRE et des ministères ainsi que les membres des communautés sont formés pour faire fonctionner le système d'alerte précoce à base communautaire	Partenaires techniques et coopération multilatérale ; ministères chargés respectivement de la météorologie, de l'hydrologie et des ONG humanitaires	Prendre en compte de l'approche axée sur le genre lors du recrutement de personnes aux fins de la formation et du renforcement des compétences
Effet 2 : Le recours à des mécanismes de transfert des risques financiers (par exemple, systèmes combinant microfinance et micro-assurance) est promu pour aider les ménages ruraux à minimiser les pertes, et des filets de sécurité leur sont fournis pour faire face aux chocs climatiques		
Produit 2.1 : Une analyse structurelle du marché et des institutions pour déterminer la demande de produits de micro-assurance et de mécanismes de transfert de risque connexes est menée	Ministère du Développement Agricole et Ministère en de l'Environnement	Promouvoir une participation significative des femmes dans les programmes de renforcement des capacités en micro-assurance et crédit agricoles, et dans l'adaptation aux changements climatiques
Produit 2.2 : Des programmes et des instruments appropriés pour l'assurance climatique sont conçus et mis en œuvre	Cabinet de conseil spécialisé	Prendre en compte la dimension de genre dans le benchmarking des indices et en ce qui concerne la production
Produit 2.3 : Les communautés cibles ont été formées aux services financiers, à la micro-assurance agricole indicielle et à la gestion des risques climatiques	Partenaires techniques et coopération multilatérale ; ministères chargés respectivement de la météorologie, de l'hydrologie et des ONG humanitaires	Concentrer les efforts et les ressources sur les questions de genre notamment dans les actions de sensibilisation, de formation, d'information et de communication sur la gestion des risques
Produit 2.4 : Les mécanismes de risque financier sont testés et évalués	Cabinet de conseil spécialisé	Promouvoir une participation significative des femmes dans les programmes de renforcement des capacités en micro-assurance et crédit agricoles, et dans l'adaptation aux changements climatiques
Produit 2.5 : Des mécanismes d'examen par les pairs, d'apprentissage et de partage au niveau intercommunautaire destinés à soutenir la réplication et la mise à l'échelle dans d'autres communautés	Partenaires techniques et coopération multilatérale ; ministères chargés	Partager les réalisations du projet en matière de participation des femmes dans les questions touchant aux systèmes d'alerte précoce, aux informations climatiques et de micro-assurance aux

Effets/Produits	Partie responsable	Actions en faveur de l'égalité des genres dans le projet
vulnérables sont mis en place	respectivement de la météorologie, de l'hydrologie et des ONG humanitaires	niveaux national, provincial, local et international.

Coopération Sud-Sud et triangulaire (CSST) :

84. Le projet de gestion communautaire des risques climatiques au Tchad sera un outil puissant pour promouvoir la coopération avec les pays voisins, d'autres pays africains ayant une expérience dans le domaine de la micro-assurance agricole indicielle et d'autres projets de crédit et d'assurance pertinents. En particulier, il sera utile de bénéficier des expériences de la micro-assurance agricole indicielle, notamment :

Tableau 6 : Quelques expériences transférables de projets d'assurance agricole dans la sous-province

Nom du projet	Zones et provinces d'intervention	Domaines de collaboration
Initiatives GIIF et R4 : développement d'une micro-assurance agricole indicielle, soutien via le Global Insurance index facility trust par la SFI du Groupe de la Banque mondiale	Sénégal, Burkina Faso, Mali, Bénin, avec des études de faisabilité au Cameroun et en Côte d'Ivoire	Expérience en micro-assurance indicielle, distribution de produits et politiques, formation et renforcement des capacités à la composante 2 du projet
Initiatives R4 de résilience du Programme alimentaire mondial (PAM) : développement de la micro-assurance agricole indicielle	Sénégal, zones de Koussanar et de Tambacounda, micro-assurance agricole indicielle basée sur des données satellitaires et couvrant une large zone.	Partage d'expériences en matière d'assurance indicielle et de mécanismes de gestion financière des risques climatiques dans une zone communautaire
Initiatives GIIF et R4 : développement d'une micro-assurance agricole indicielle, soutien via le Global Insurance index facility trust par la SFI du Groupe de la Banque mondiale	Sénégal	Partage d'expériences dans le développement de partenariats publics et privés. La Compagnie Nationale d'Assurance Agricole du Sénégal (CNAAS) accompagne le Tchad dans la mise en place de sa compagnie nationale d'assurance agricole
Initiative HARITA R4 (Initiative Corne pour l'Afrique) : partenariat PAM et OXFAM America pour la réduction des risques ruraux par la gestion des ressources, l'assurance-récolte, le microcrédit et l'épargne	Éthiopie	Partage d'expériences et de leçons apprises dans le développement des secteurs public et privé avec la gestion des risques ruraux en faveur des agriculteurs pauvres.

85. Le projet favorisera les visites d'échange et le partage d'expériences en matière de renforcement des capacités des institutions et des communautés, notamment pour la composante 2 du projet, qui concerne les mécanismes financiers de gestion des risques climatiques, et plus particulièrement l'assurance agricole indicielle.

Innovation, durabilité et potentiel de mise à l'échelle :

Innovation

86. L'objectif du projet est de développer un système d'alerte précoce centré sur les personnes, capable d'impliquer et d'atteindre les communautés en les positionnant par rapport à la prise de décisions au niveau national, et susceptible de combler l'écart entre les mesures d'adaptation au changement climatique et les interventions au titre de la RRC. En ce qui concerne la microfinance, le projet innovera au niveau des produits (micro-assurance), des processus (approche holistique impliquant des analyses de besoins et de marché, identification d'instruments adaptés, renforcement des capacités du client et test/évaluation des produits) et de l'organisation (coordination d'un éventail de parties prenantes aux échelons central et local et issues du secteur privé). Cette approche combinée d'alerte précoce et de micro-assurance contribuera à aider les secteurs clés à renforcer leur résilience face aux changements climatiques, ce qui aura un impact sur les communautés vulnérables en termes d'amélioration de leurs capacités de prévention et de réponse. Le projet fournira aux planificateurs, aux décideurs et aux dirigeants des organismes de développement des outils et une expertise permettant d'assurer l'intégration du changement climatique dans les politiques et les documents de planification du pays. C'est un moyen de s'assurer que le Gouvernement du Tchad est en mesure de faire face aux effets néfastes du changement climatique non seulement aujourd'hui mais aussi dans l'avenir. Il s'agit d'une approche innovante de l'optimisation des ressources, du renforcement des capacités, du partage des connaissances et du partenariat avec les différentes organisations déjà sur le terrain, en s'appuyant sur les réalisations et les réussites passées. Des partenariats innovants seront établis car le processus de planification englobe non seulement les organismes gouvernementaux et les ministères, mais aussi les communautés, les municipalités locales, les ONG et d'autres parties prenantes concernées.

87. Dans ce pays, le concept d'accès au crédit par le développement de produits d'assurance agricole indicielle est un concept nouveau et innovant pour les communautés agricoles, qui les aidera à réduire leurs vulnérabilités aux événements météorologiques et climatiques extrêmes. La micro-assurance agricole et la disponibilité de micro-crédits à faible taux d'intérêt permettront aux agriculteurs de faire des investissements et de recourir à des mesures de gestion des cultures et des risques qui les aideront à stabiliser leurs revenus. L'avantage de l'assurance indicielle est qu'elle réduit les coûts de transaction. Elle privilégie le paiement anticipé en cas de sinistre, et l'évaluation des pertes telle qu'elle est définie à l'origine est généralement peu contestée. De plus, du fait du faible niveau d'épargne des exploitations ciblées, elle contribue à garantir le retour sur investissement pour les institutions financières.

Durabilité et mise à l'échelle

88. Ce projet adoptera des stratégies de durabilité qui comprendront une analyse approfondie des institutions gouvernementales et non gouvernementales impliquées dans la mise en œuvre du projet, des évaluations de base de la sécurité et de la résilience des moyens de subsistance des ménages, une analyse des risques appropriée et la formulation de stratégies de sortie. L'autonomisation de toutes les parties prenantes au niveau local, y compris la diffusion d'informations opportunes et significatives sur le climat et les alertes à travers toute une gamme d'activités de renforcement des capacités adaptées à leurs besoins spécifiques et la définition et la mise en œuvre d'un système efficace de gestion et de partage des connaissances pour capitaliser efficacement les enseignements tirés contribueront également à la durabilité institutionnelle. Une forte concentration sur le renforcement des connaissances, des capacités et des incitations locales, ainsi qu'une forte concentration du projet sur la garantie de l'équité entre les genres et la participation des jeunes dans toutes les questions opérationnelles devraient conduire à la durabilité sociale. Ces mesures assureront la viabilité et la durabilité du projet à long terme.

89. Plus spécifiquement, le projet appuiera la DNM et la DGRE pour renforcer leur engagement dans la collecte, l'analyse et la diffusion des informations hydroclimatiques. Cela sera réalisé par la fourniture d'une

assistance technique pour renforcer les politiques publiques sur les SAP et la mise en place d'une série de formations sur les thèmes suivants : i) la collecte, l'analyse et la diffusion des informations hydroclimatiques et l'émission d'alertes par les canaux appropriés ; ii) l'utilisation et l'application des modèles de prévision ; iii) les impacts et les risques liés aux changements climatiques ; et iv) les SAP. De plus, un guide sera conçu pour améliorer la gestion et la communication des données hydroclimatiques sur le long terme. Des procédures opérationnelles standard seront également conçues pour assurer la coordination entre les différents échelons (du provincial au local) afin de fournir une réponse efficace aux alertes. La compréhension accrue de ces systèmes et de leurs besoins, combinée à une meilleure coordination entre les différents acteurs clés assurera la pérennité de la diffusion efficace des informations hydroclimatiques utiles.

90. En outre, il convient de noter que la pérennité des équipements météorologiques sera également soutenue par le projet financé par le projet « Plan national d'adaptation du Tchad » financé par le FPMA, qui appuiera le personnel de l'ANAM et de la DRE dans l'utilisation et l'entretien du réseau hydrométéorologique et le traitement et l'analyse des données.

91. La durabilité des investissements dans les mécanismes de transfert des risques financiers sera assurée suivant les résultats d'une analyse structurelle approfondie du marché et des institutions afin de déterminer la demande de produits de micro-assurance et de mécanismes de transfert de risque connexes. Cette analyse identifiera les principales lacunes des communautés vulnérables pour accéder à la microfinance et à la micro-assurance agricole indicielle, et permettra de mesurer le niveau requis de prise de conscience, d'engagement et de sensibilisation. En particulier, le projet élaborera trois guides de formation sur la micro-assurance agricole indicielle, l'éducation financière et la gestion communautaire des risques climatiques, ainsi que des programmes et modules de formation sur la gestion communautaire des risques climatiques, et des guides pratiques sur l'adaptation aux changements climatiques. Cela sera couplé avec le test et l'évaluation des mécanismes de risque financier pour mesurer l'efficacité de la micro-assurance indicielle et adapter ou réviser les mécanismes en fonction des résultats, en particulier pour le développement d'une personnalisation nuancée de l'indice des précipitations pour le cycle de croissance des cultures sélectionné.

92. En termes de mise à l'échelle, le Tchad utilisera les ressources du FPMA pour développer et tester des outils de gestion communautaire des risques climatiques. Des outils et des technologies peuvent être utilisés pour intégrer les enjeux de gestion dans les secteurs et les provinces non ciblés par ce projet. Les activités de renforcement des capacités envisagées dans le projet renforceront l'appropriation et l'institutionnalisation des outils, assurant ainsi la viabilité et la durabilité à long terme non seulement de ce projet mais aussi des autres projets d'adaptation mis en œuvre au Tchad.

93. Les meilleures pratiques et les enseignements tirés de la mise en œuvre de ce projet seront reproduits et étendus à d'autres communautés et provinces du Tchad pour ce qui concerne les SAP et l'adoption d'une assurance agricole indicielle. Cette initiative garantira une large adoption et diffusion des meilleures pratiques en instaurant des mécanismes d'examen par les pairs, d'apprentissage et de partage au niveau intercommunautaire pour soutenir la réplique et la mise à l'échelle dans d'autres communautés vulnérables.

94. En outre, l'intensification au niveau politique sera facilitée par l'intégration des préoccupations liées au changement climatique dans l'ordre du jour politique en encourageant l'engagement des gouvernements. Dans le même temps, les processus participatifs et d'autres approches de planification collaborative permettront à de multiples parties prenantes de partager leurs connaissances, de développer des actions de sensibilisation et d'améliorer l'apprentissage et la réplique. Le renforcement de l'expertise des personnels dans les ministères et les administrations au niveau décentralisé sur la vulnérabilité et la gestion des risques climatiques facilitera la montée en puissance et la diffusion des outils d'intégration de l'adaptation dans le processus de développement. Une augmentation de l'accès au crédit à travers le développement du marché de l'assurance agricole permettrait d'amplifier les effets de la présente initiative. Le projet mettra également en

œuvre des mécanismes d'examen par les pairs, d'apprentissage et de partage au niveau intercommunautaire pour soutenir la réplication et la mise à l'échelle dans d'autres communautés vulnérables, ainsi que des visites d'échange et le partage d'expériences et de connaissances dans le cadre des activités de renforcement des capacités.

V. GESTION DU PROJET

V.1 Rentabilité et efficacité

95. Le projet proposé a été conçu pour prendre en considération les leçons apprises et les meilleures pratiques des systèmes d'alerte précoce et des mécanismes de gestion financière précédents et existants ayant trait aux expériences de risques climatiques en Afrique, tels que l'ARC, le GIIF, les initiatives de résilience R4 et la CIMA pour ce qui est de la micro-assurance agricole indicielle, ainsi que la littérature connexe, pour garantir son efficacité et son efficience.

96. L'assurance agricole indicielle étant un nouveau domaine au Tchad, un vaste processus de consultations a été entrepris lors de la conception du projet avec les Institutions nationales, provinciales et locales, les climatologues et les populations vulnérables dans les zones du projet pour en assurer la compréhension et l'appropriation par les principales parties prenantes.

97. Les activités envisagées au titre du projet proposé comprendront des activités de formation et de renforcement des capacités qui permettront d'améliorer la compréhension et l'utilisation des données climatiques, la micro-assurance agricole indicielle, l'éducation financière et la gestion communautaire des risques climatiques. L'approche du projet a été conçue pour garantir que les interventions ciblent les secteurs sensibles au climat et contribuent à intégrer l'adaptation aux niveaux national, provincial et local et à l'appui des revenus communautaires.

98. La rentabilité et l'efficacité du projet sont soutenues par le plein alignement avec les priorités du Gouvernement du Tchad en termes de programmes de gestion des catastrophes et des risques. À ce titre, les activités du projet contribueront à la mise en œuvre du programme national du ministère du Développement Agricole. Le ministère utilisera ses délégations provinciales pour suivre la mise en œuvre des activités du projet. Cette approche sera rentable car elle évitera la création de nouvelles structures et réduira les coûts de mise en œuvre.

Composante 1 : Système d'alerte précoce communautaire pour la préparation aux risques de catastrophe liés au climat

99. Les activités de cette composante ont été conçues pour être rentables, ce qui sera en partie réalisé grâce à un alignement et une coordination avec le processus du PNA financé par le FPMA et les initiatives nationales, ainsi qu'une coopération Sud-Sud pour combiner les efforts et les ressources dans les zones cibles du projet. Cela s'applique à différents domaines, notamment l'achat d'équipements complémentaires, les programmes de formation et le renforcement des capacités pour améliorer la compréhension et l'utilisation des données climatiques pour la production de produits et services d'information sur les risques climatiques ainsi que l'exploitation et la maintenance des équipements du réseau hydrométéorologique et le traitement des données. Cette initiative évaluera le réseau hydrométéorologique existant dans les zones du projet en passant en revue les équipements et les réseaux d'observation actuels de la DNM et de la DGRÉ, leurs moyens techniques et le système de sauvegarde et de gestion des bases de données afin d'établir les besoins spécifiques d'information hydroclimatique des communautés locales. En conséquence, l'emplacement le plus approprié et l'équipement météorologique nécessaire seront identifiés et achetés afin de fournir des données clés pour le développement

et la diffusion des SAP. En renforçant les capacités du SISAAP, du CDIG, de la DGRE et de la DNM en coopération avec le PNA et la coopération Sud-Sud, les ressources seront dépensées judicieusement et efficacement sur la collecte, l'analyse et la diffusion des informations hydroclimatiques. Le projet améliorera leur capacité à produire des prévisions hydrométéorologiques et des données fiables pour alerter en temps opportun les populations locales afin de réduire les risques de pertes et de dommages à leurs produits et biens physiques.

100. L'alternative suivante à l'approche de la composante 1 du projet a été analysée :

Mécanisme post-catastrophe. Dans ce contexte, les actions mises en place sont réactives et interviennent après la survenue de la catastrophe. Elles ont pour objectif d'aider les communautés à rebondir pour revenir à la situation où elles étaient avant la catastrophe, tout en contribuant à améliorer la vie des communautés affectées. Ce mécanisme comprend plusieurs niveaux tels que l'intervention d'urgence et le redressement. Il s'agit d'un instrument moins rentable étant donné la quantité de ressources qu'il faudra dépenser pour faire face à l'impact de la catastrophe. L'approche d'alerte précoce est une action préventive et elle sera plus rentable pour les communautés et l'État en termes de réduction des vulnérabilités aux impacts du changement climatique.

Composante 2 : Renforcement des capacités de gestion des risques

101. Les activités de cette composante favoriseront les mécanismes de transfert des risques financiers tels que l'assurance agricole indicielle, qui est une pratique innovante au Tchad. Le développement de la micro-assurance et de la microfinance ainsi que les programmes de formation seront mis au point en collaboration avec les IMF et l'ARC pour assurer la complémentarité et les économies de coûts. Le projet ciblera les agriculteurs de subsistance et les éleveurs en leur fournissant un filet de sécurité financière susceptible de les protéger contre les risques climatiques et les pertes de récoltes. L'assurance indicielle réduira les coûts de transaction car elle autorise un paiement anticipé en cas de sinistre, et généralement il y a peu de contestation sur l'évaluation des pertes telle qu'elle est définie au départ. De plus, du fait du faible niveau d'épargne des exploitations ciblées, elle sert à garantir le retour sur investissement pour les institutions financières. L'assurance indicielle est l'option la plus rentable et répond mieux aux réalités des exploitations agricoles dans le contexte tchadien. Cette approche semble plus transparente, puisque le montant de l'indemnisation peut être connu à l'avance par l'assuré. L'assurance indicielle pourrait également faciliter l'accès au crédit et encourager ainsi les investissements afin d'avoir des revenus réguliers et adéquats.

102. Dans le cadre de la composante 2, d'autres alternatives à l'approche du projet ont été prises en considération :

Assurance récolte multirisque. Ce type d'assurance couvre différents risques, se caractérise par une prime élevée de 10 à 12 %, par des paiements en fonction des dommages et par la lenteur du processus en raison de l'évaluation individuelle de l'exploitation. Une telle démarche comporte un aléa de moralité, présente une croissance limitée et des coûts administratifs élevés. De plus, l'assurance récolte multirisque est annuelle, ce qui est une contrainte étant donné qu'il est possible de prévoir la sécheresse des mois à l'avance. Cette option est la moins rentable compte tenu non seulement des primes élevées payées, mais aussi des délais de paiements et du fait qu'elle n'est pas pluriannuelle.

Assurance indexée sur le rendement géographique. L'indemnisation de cette assurance particulière est basée sur le rendement moyen de la superficie récoltée. Lorsque le rendement moyen de la superficie est inférieur au rendement assuré, l'assurance prend le relais. L'inconvénient de cette assurance est qu'elle se base sur des données historiques de rendement afin d'identifier le rendement moyen et de déterminer le rendement assuré. Cela pourrait être problématique car ce type d'information n'est souvent pas disponible, en particulier au Tchad.

103. L'avantage de cette assurance est qu'elle réduit les coûts de transaction et le risque d'aléa moral et de sélection adverse. Elle privilégie le paiement anticipé en cas de sinistre, et l'évaluation des pertes telle qu'elle est définie à l'origine est généralement peu contestée. De plus, du fait du faible niveau d'épargne des exploitations ciblées, elle sert à garantir le retour sur investissement pour les institutions financières.

104. L'assurance agricole indicielle permet une gestion précoce des impacts climatiques et, lorsque les circonstances sont favorables, elle peut être plus efficace que les mécanismes traditionnels d'assurance-récolte. Elle se traduit à terme par un impact positif sur le développement économique et la lutte contre la pauvreté en offrant aux producteurs une protection contre la baisse des rendements de leurs cultures.

V.2 Gestion de projet

Risques et hypothèses :

105. Les risques du projet comprennent les risques environnementaux, réglementaires, opérationnels, stratégiques et politiques tels que présentés dans le registre des risques (annexe H). Néanmoins, des mesures et des contre-mesures en matière de gestion ont été envisagées pour toutes les éventualités de risques dans les consultations menées au moment de la conception du projet. Les risques sociaux et environnementaux du projet identifiés dans le modèle d'examen préalable social et environnemental (SESP) (annexe F) concernent principalement la vulnérabilité des impacts potentiels du changement climatique et sont classés comme faibles ou modérés.

106. Conformément aux exigences et normes du PNUD, le coordonnateur de projet assurera un suivi trimestriel des risques et rendra compte de l'état des risques au bureau de pays du PNUD. Le bureau de pays du PNUD enregistrera les progrès réalisés dans le registre des risques du PNUD sous ATLAS. Les risques seront considérés comme critiques lorsque l'impact et la probabilité sont élevés (c'est-à-dire lorsque l'impact est évalué à 5 ou 4 alors que la probabilité est de 3 ou plus). Les réponses de la direction aux risques critiques seront également communiquées au FEM dans le PIR annuel.

107. Le projet repose sur l'hypothèse que les parties prenantes nationales, infranationales, communautaires et privées sont disposées et capables de contribuer aux résultats du projet suggérés pour renforcer la résilience aux changements climatiques. Cette hypothèse est basée sur des consultations approfondies menées auprès des parties prenantes lors des phases d'identification et de conception du projet aux niveaux national, infranational et communautaire, qui ont confirmé le vif intérêt des parties concernées et le besoin d'assistance des populations bénéficiaires.

Sauvegardes sociales et environnementales :

108. Dans l'ensemble, le projet est susceptible de réduire la vulnérabilité, d'améliorer la résilience inclusive et de promouvoir l'adaptation. Pour cette raison, les risques que le projet puisse nuire à certains groupes sont quasi inexistantes. Cependant, au fur et à mesure de l'évolution de la mise en œuvre, le projet surveillera le processus pour s'assurer que les pratiques d'exclusion n'ont pas leur place dans le projet et que le partage juste et équitable des bénéfices de l'adaptation reste une préoccupation primordiale. À cette fin, l'équité entre les genres, malgré les préjugés persistants dans le pays, sera scrutée de près, de même que les efforts visant à assurer l'inclusion des groupes considérés comme les plus vulnérables (réfugiés, rapatriés). Les doléances de certains groupes seront suivies et traitées pendant toute la durée du projet et même au-delà à travers des réseaux d'adaptation au climat, tant au niveau national que local, avec les communautés concernées. L'annexe F fournit une analyse plus détaillée des risques associés aux sauvegardes sociales et environnementales.



V.3 Accord sur les droits de propriété intellectuelle et l'utilisation du logo sur les produits livrables du projet et la publication de l'information :

109. Afin d'accorder une reconnaissance appropriée au FEM pour l'octroi de subventions, le logo du FEM apparaîtra avec le logo du PNUD sur tous les matériaux promotionnels et les documents écrits comme les publications élaborées par le projet, et sur le matériel du projet. Toute citation du projet dans des publications faisant référence aux projets financés par le FEM accordera également une reconnaissance appropriée au FEM. Les informations seront diffusées conformément aux politiques pertinentes, notamment la Politique en matière de divulgation de l'information du PNUD et la politique sur la participation publique du FEM³.

³ Voir http://www.undp.org/content/undp/en/home/operations/transparency/information_disclosurepolicy/; Voir https://www.thegef.org/gef/policies_guidelines



VI. CADRE DE RESULTATS DU PROJET

Ce projet contribuera aux Objectifs de développement durable suivants :

ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

ODD 12 : Établir des modes de consommation et de production durables

ODD 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

Ce projet contribuera à l'effet national suivant inclus dans le PNUAD/Document de programme de pays : Effet PNUAD : D'ici à fin 2021, les agriculteurs, les éleveurs, les pêcheurs et les petits producteurs, notamment les jeunes et les femmes, des provinces ciblées emploient des systèmes de production durable leur permettant de répondre à leurs besoins de base, d'alimenter le marché et adoptent un cadre de vie plus résilient au changement climatique et aux autres défis environnementaux.

Ce projet sera lié au résultat suivant du Plan stratégique du PNUD : Produit 2.3.1 : Des politiques, plans, systèmes et financements en matière de développement éclairés par des données et tenant compte des risques incorporés et sensibles au genre pour réduire les risques de catastrophe, faciliter l'adaptation et l'atténuation liées aux changements climatiques et prévenir les risques de conflit (Plan stratégique du PNUD 2018-2021)
Le projet est également aligné sur la « Vision 2030, le Tchad que nous voulons », et le Plan National de Développement 2017-2021

Objectif du projet :	Objectifs et indicateurs d'effets	Niveau de référence	Cible à mi-parcours	Cible en fin de projet	Hypothèses
L'objectif principal du projet est d'améliorer les capacités des populations des communautés vulnérables à faire face aux différents risques climatiques	Indicateur 1 : Un modèle d'intégration de la gestion des risques climatiques, avec un accent particulier sur la dimension genre. Indicateur 2 : Nombre de bénéficiaires directs du projet <i>Données ventilées par sexe (âge et richesse) comportant des cibles spécifiques pour les femmes</i>	0	1 1 458 470 bénéficiaires directs (40 % de la population totale dans les zones ciblées)	1 2 187 706 bénéficiaires directs (60% de la population totale dans les zones ciblées)	Existence de systèmes, mécanismes et outils appropriés pour la gestion des risques climatiques à différents niveaux de gouvernance (national à local) Coopération entre l'assureur, les agriculteurs et les parties prenantes afin d'identifier la micro assurance à proposer, pour gagner la confiance des producteurs
Composante 1	Indicateur 3 : Nombre de personnes ayant accès aux informations climatiques et aux messages d'alerte précoce <i>Données ventilées par sexe (âge et éducation) comportant des cibles spécifiques pour les femmes</i>	0	1 458 470 bénéficiaires du projet dans les zones ciblées (40 %), dont 30 % de femmes	2 187 706 bénéficiaires du projet dans les zones ciblées (60 %), dont 30 % de femmes	Publication d'informations climatiques de messages d'alerte précoce précis en temps opportun
Effet 1 : Des informations pertinentes et opportunes sont produites et diffusées pour améliorer la préparation des parties prenantes nationales et locales et des communautés menacées à réagir de manière appropriée et efficace, et en temps opportun, aux risques de catastrophe liés au climat.	Indicateur 4 : Politiques et plans intégrant les options prioritaires d'adaptation au changement climatique	0	5 plans de réponse aux risques climatiques sont formulés, un dans chaque département ciblé	5 plans de réponse aux risques climatiques sont adoptés, un dans chaque département ciblé	Les décideurs comprennent les opportunités et les avantages de l'intégration du changement climatique dans les politiques et les plans

	Objectifs et indicateurs d'effets	Niveau de référence	Cible à mi-parcours	Cible en fin de projet	Hypothèses
<p>Composante 2</p> <p>Effet 2 : Le recours à des mécanismes de transfert des risques financiers (par exemple, systèmes combinant microfinance et micro-assurance) est promu pour aider les ménages ruraux à minimiser les pertes, et des filets de sécurité leur sont fournis pour faire face aux chocs climatiques.</p>	<p>Indicateur 5. Nombre de bénéficiaires ayant adhéré à l'assurance agricole</p> <p><i>Données ventilées par sexe (âge et éducation) comportant des cibles spécifiques pour les femmes</i></p>	0	1 000 bénéficiaires du projet ayant adhéré à l'assurance agricole	2 000 bénéficiaires du projet ayant adhéré à l'assurance agricole	Les agriculteurs et les pastoralistes (hommes et femmes) comprennent les avantages et sont prêts à être formés à l'assurance indicielle

VII. PLAN DE SUIVI-ÉVALUATION

110. Les résultats du projet, les indicateurs correspondants et les objectifs à mi-parcours et de fin de projet dans le cadre de résultats du projet feront l'objet d'un suivi annuel et d'une évaluation périodique pendant la mise en œuvre du projet. Si les données de référence pour certains des indicateurs de résultats ne sont pas encore disponibles, elles seront collectées au cours de la première année de mise en œuvre du projet. Le plan de suivi figurant en annexe détaille les rôles, les responsabilités et la fréquence des contrôles effectués sur les résultats du projet.
111. Le suivi et l'évaluation au niveau du projet seront entrepris conformément aux exigences énoncées dans la [politique d'évaluation](#) du PNUD et les [politiques et procédures](#) régissant les programmes et opérations du PNUD. [Le bureau de pays du PNUD est chargé d'assurer le plein respect de toutes les exigences du PNUD en matière de suivi, d'assurance qualité, de gestion des risques et d'évaluation des projets.](#)
112. Des exigences supplémentaires obligatoires en matière de suivi-évaluation spécifiques au FEM seront mises en œuvre conformément à la [politique en matière de suivi du FEM](#) et la [politique en matière d'évaluation du FEM](#) et d'autres [politiques pertinentes du FEM](#)⁴. Le plan de suivi-évaluation chiffré présenté ci-dessous et le plan de suivi figurant en annexe guideront les activités de suivi-évaluation spécifiques au FEM qui devront être entreprises au titre de ce projet.
113. En plus des exigences obligatoires de suivi-évaluation du PNUD et du FEM, d'autres activités de suivi-évaluation jugées nécessaires pour soutenir la gestion adaptative au niveau du projet seront convenues dans le cadre de l'atelier de lancement du projet et détaillées dans le rapport de lancement.

Exigences supplémentaires du FEM en matière de suivi et d'établissement de rapports :

114. Atelier de lancement et rapport de lancement : Un atelier de lancement du projet se tiendra dans les 60 jours suivant l'approbation du PDG du projet, dans le but de :
- Familiariser les principales parties prenantes avec la stratégie détaillée du projet et discuter de tout changement potentiel intervenu dans le contexte global du projet depuis sa conception et qui pourrait influencer sa stratégie et sa mise en œuvre ;
 - Discuter des rôles et des responsabilités de l'équipe de projet, y compris les liens hiérarchiques, les stratégies d'engagement des parties prenantes et les mécanismes de résolution des conflits ;
 - Revoir le cadre de résultats et le plan de suivi.
 - Discuter des rôles et des responsabilités en matière d'établissement de rapports, de suivi et d'évaluation et finaliser le budget de suivi-évaluation ; identifier les instituts nationaux/Provinciaux devant être impliqués dans le suivi-évaluation au niveau du projet ; discuter du rôle de l'agent de liaison opérationnel du FEM et des autres parties prenantes dans le suivi-évaluation au niveau du projet.
 - Mettre à jour et revoir les responsabilités pour le suivi des stratégies de projet, y compris le journal des risques ; rapport SESP, cadre de gestion sociale et environnementale et autres exigences de sauvegarde ; mécanismes d'examen des plaintes concernant le projet ; stratégie genre ; stratégie de gestion des connaissances et d'autres stratégies de gestion pertinentes.
 - Examiner les procédures de rapport financier et le suivi budgétaire ainsi que d'autres exigences obligatoires et convenir des dispositions pour l'audit annuel.

⁴ https://www.thegef.org/gef/policies_guidelines

- g. Planifier et programmer les réunions du Comité de projet et finaliser le plan de travail annuel de la première année.
- h. Lancer officiellement le projet.

115. Rapport sur l'exécution du projet (PIR) du FEM : Le PIR annuel du FEM couvrant la période de rapport de juillet (année précédente) à juin (année en cours) doit être effectué pour chaque année écoulée dans la mise en œuvre du projet. Tous les risques environnementaux et sociaux et les plans de gestion associés seront soumis à/feront l'objet d'un/un suivi régulier et les progrès seront signalés dans le PIR. Le PIR soumis au FEM sera partagé avec le Conseil d'administration du projet. La cote de qualité du PIR de l'année précédente sera utilisée pour informer la préparation du rapport suivant.

Indicateurs de base du FEM et/ou du Fonds pour les PMA/Fonds spécial pour les changements climatiques

116. Les indicateurs de base du FEM et/ou du Fonds pour les PMA/Fonds spécial pour les changements climatiques figurant en annexe seront utilisés pour surveiller les avantages environnementaux mondiaux et seront mis à jour pour être communiqués au FEM avant l'examen à mi-parcours et l'évaluation finale. Il est à noter que l'équipe de projet est responsable de la mise à jour de l'état des indicateurs. Les données de suivi mises à jour doivent être partagées avec les consultants chargés de l'examen à mi-parcours ou de l'évaluation finale avant les missions d'évaluation requises, afin qu'elles puissent être utilisées pour une vérification ultérieure sur le terrain. Les méthodologies à utiliser dans la collecte de données ont été définies par le FEM et sont disponibles sur le [site Web](#) du FEM. Si pertinent au projet : L'outil de suivi de l'efficacité de la gestion (METT) requis pour évaluer l'efficacité de la gestion des aires protégées a été préparé et les notes y afférentes ont été incorporées aux indicateurs de base du FEM.

117. Examen indépendant à mi-parcours : Le mandat, le processus d'examen et le rapport final de l'examen à mi-parcours doivent suivre les modèles et directives standard préparés par le Bureau indépendant d'évaluation du PNUD, disponibles sur le site du [Centre de ressources de l'évaluation \(ERC\)](#) du PNUD.

118. L'évaluation est « indépendante, impartiale et rigoureuse ». Les évaluateurs recrutés pour les besoins de la mission seront indépendants des organisations impliquées dans les activités de conception, d'exécution et de conseil ayant trait au projet à évaluer. De même, les évaluateurs ne devraient pas être confrontés à une situation dans laquelle de futurs contrats pourraient être envisagés concernant le projet à l'étude.

119. Le point focal opérationnel du FEM et d'autres parties prenantes seront activement impliqués et consultés au cours du processus d'évaluation. Un appui supplémentaire pour l'assurance qualité est offert par la Direction du BPAP-FEM.

120. Le rapport d'examen à mi-parcours final et les termes de référence de l'examen à mi-parcours seront accessibles au public en anglais et seront publiés sur l'ERC du PNUD d'ici juillet 2022. Une réponse de la direction aux recommandations de l'examen à mi-parcours sera publiée dans l'ERC dans les six semaines suivant l'achèvement du rapport d'examen à mi-parcours.

121. Évaluation finale :

Une évaluation finale indépendante devrait être conduite à l'achèvement de tous les principaux produits et activités du projet. Le mandat, le processus d'examen et le rapport de l'évaluation finale doivent suivre les modèles et directives standard des projets financés par le FEM disponibles sur le site du [Centre de ressources de l'évaluation \(ERC\)](#) du PNUD.

122. L'évaluation est « indépendante, impartiale et rigoureuse ». Les évaluateurs recrutés pour les besoins de la mission seront indépendants des organisations impliquées dans les activités de conception, d'exécution et de conseil ayant trait au projet à évaluer. De même, les évaluateurs ne devraient pas être confrontés à une situation dans laquelle de futurs contrats pourraient être envisagés concernant le projet à l'étude.

123. Le point focal opérationnel du FEM ainsi que d'autres parties prenantes seront activement impliqués et consultés au cours du processus de l'évaluation finale. Un appui supplémentaire pour l'assurance qualité est offert par la Direction du BPAP-FEM.

124. Le rapport de l'évaluation finale et le mandat subséquent seront disponibles au public en anglais et publiés sur l'ERC du PNUD d'ici le (*ajouter la date sur la page de couverture de ce descriptif de projet*). Une réponse de la direction aux recommandations de l'évaluation finale sera publiée sur l'ERC dans les six semaines suivant l'achèvement du rapport de l'évaluation finale.

125. Rapport final :

Le PIR de projet final du FEM ainsi que le rapport d'évaluation finale et la réponse correspondante de la direction serviront à constituer le dossier du rapport final du projet, qui fera l'objet d'une discussion avec le comité de projet lors d'une réunion d'examen de fin de projet consacrée aux leçons apprises et aux possibilités de mise à l'échelle.

126. Accord sur les droits de propriété intellectuelle et l'utilisation du logo sur les produits livrables du projet et la publication de l'information : afin d'accorder une reconnaissance appropriée au FEM pour l'octroi de subventions, le logo du FEM apparaîtra avec le logo du PNUD sur tous les matériaux promotionnels et les documents écrits, comme les publications élaborées par le projet et le matériel du projet. Toute citation du projet dans des publications faisant référence aux projets financés par le FEM accordera également une reconnaissance appropriée au FEM. Les informations seront diffusées conformément aux politiques pertinentes, notamment la Politique de divulgation de l'information du PNUD⁵ et la politique de participation publique du FEM⁶.

⁵ Voir http://www.undp.org/content/undp/en/home/operations/transparency/information_disclosurepolicy/

⁶ Voir https://www.thegef.org/gef/policies_guidelines



Tableau 8 : Exigences obligatoires du FEM en matière de suivi-évaluation et budget du suivi-évaluation⁷

Plan et budget de suivi-évaluation :			
Exigences du FEM en matière de suivi-évaluation	Parties responsables	Coût indicatif (USD)	Délais
Atelier de lancement	Partenaire d'exécution Gestionnaire de projet/Coordonnateur/ Conseiller technique principal	11 000	Dans les 60 jours suivant l'approbation du projet par le PDG
Rapport de lancement	Gestionnaire de projet/Coordonnateur/ Conseiller technique principal	Aucun	Dans les 90 jours suivant l'approbation du projet par le PDG
Suivi des indicateurs dans le cadre de résultats du projet	Responsable du suivi-évaluation du projet	8 000	Une fois l'an avant le PIR du FEM. Cela inclura les indicateurs de base du FEM
Rapport sur l'exécution du projet (PIR) du FEM :	Responsable du suivi-évaluation du projet	5 000	Une fois l'an généralement entre juin et août
Suivi de tous les risques (registre des risques PNUD)	Responsable du suivi-évaluation du projet	8 000	En cours
Suivi du plan d'engagement des parties prenantes	40 000	8 000	En cours
Suivi du plan d'action genre et jeunesse	119 000	3 000	En cours
Missions de supervision	Bureau de pays du PNUD	Aucun ⁸	Annuellement
Missions de contrôle	RTA et BPPS/FEM	Aucun	Résolution des problèmes selon les besoins
Indicateurs de base du Fonds pour les PMA pour l'examen à mi-parcours	Responsable de suivi-évaluation du projet	8 000	Avant la mission d'examen à mi-parcours
Examen indépendant à mi-parcours	Évaluateurs indépendants	20 000	D'ici septembre 2022
Indicateurs de base du Fonds pour les PMA pour l'évaluation terminale	Responsable de suivi-évaluation du projet	8 000	Avant la mission d'évaluation terminale
Évaluation finale indépendante	Évaluateurs indépendants		D'ici mars 2024
COÛT indicatif TOTAL			

⁷ Ce tableau vise à fournir plus de clarté sur les activités globales de suivi-évaluation devant être menées pendant la mise en œuvre. Les coûts indicatifs ne s'ajoutent pas au budget total présenté dans la section X du descriptif de projet (pas de coûts en double).

⁸ Les coûts de la participation et du temps du bureau de pays du PNUD et de l'Unité PNUD-FEM et PNUD-FEM sont imputés aux frais d'agence du FEM.

VIII. MODALITES DE GOUVERNANCE ET DE GESTION

Rôles et responsabilités du mécanisme de gouvernance du projet : le projet sera mis en œuvre selon la modalité de mise en œuvre nationale du PNUD, conformément à l'Accord type d'assistance de base entre le PNUD et le Gouvernement du Tchad, et le programme de pays.

Ce projet sera mis en œuvre sur une période de quatre ans à compter de fin 2018. Il sera exécuté au niveau national conformément aux lignes directrices de réalisation nationale du PNUD. Le principal partenaire d'exécution du projet sera le ministère en charge de l'agriculture du Gouvernement du Tchad. Le ministère sera responsable de la mise en œuvre du projet et abritera également le Bureau du Groupe de la gestion de projet.

Le PNUD servira d'agence du FEM pour le projet et sera responsable de la fourniture de services de gestion du cycle de projet (c.-à-d., de services généraux d'appui à la gestion) par l'intermédiaire du bureau de pays et au travers du soutien technique spécialisé et de l'appui aux activités de contrôle de l'unité PNUD-FEM. Le ministère en charge de l'Agriculture et le PNUD assureront conjointement le suivi et l'évaluation de toutes les activités du projet. Le projet sera régi conformément aux lignes directrices de gestion axée sur les résultats (GAR) du PNUD, aux règles et procédures du Fonds pour les PMA et aux principes opérationnels du Gouvernement du Tchad au sein de la structure de gouvernance

Partenaire d'exécution : le partenaire d'exécution de ce projet est le Ministère du Développement Agricole.

Le partenaire d'exécution est l'entité à laquelle le coordonnateur du PNUD a confié la mise en œuvre de l'assistance du PNUD spécifiée dans le présent descriptif de projet signé ainsi que l'entière responsabilité et l'obligation de rendre compte de l'utilisation efficace des ressources du PNUD et de la livraison des produits, comme indiqué dans ce document.

Le partenaire d'exécution est responsable de la réalisation du projet. Ses responsabilités spécifiques comprennent ce qui suit :

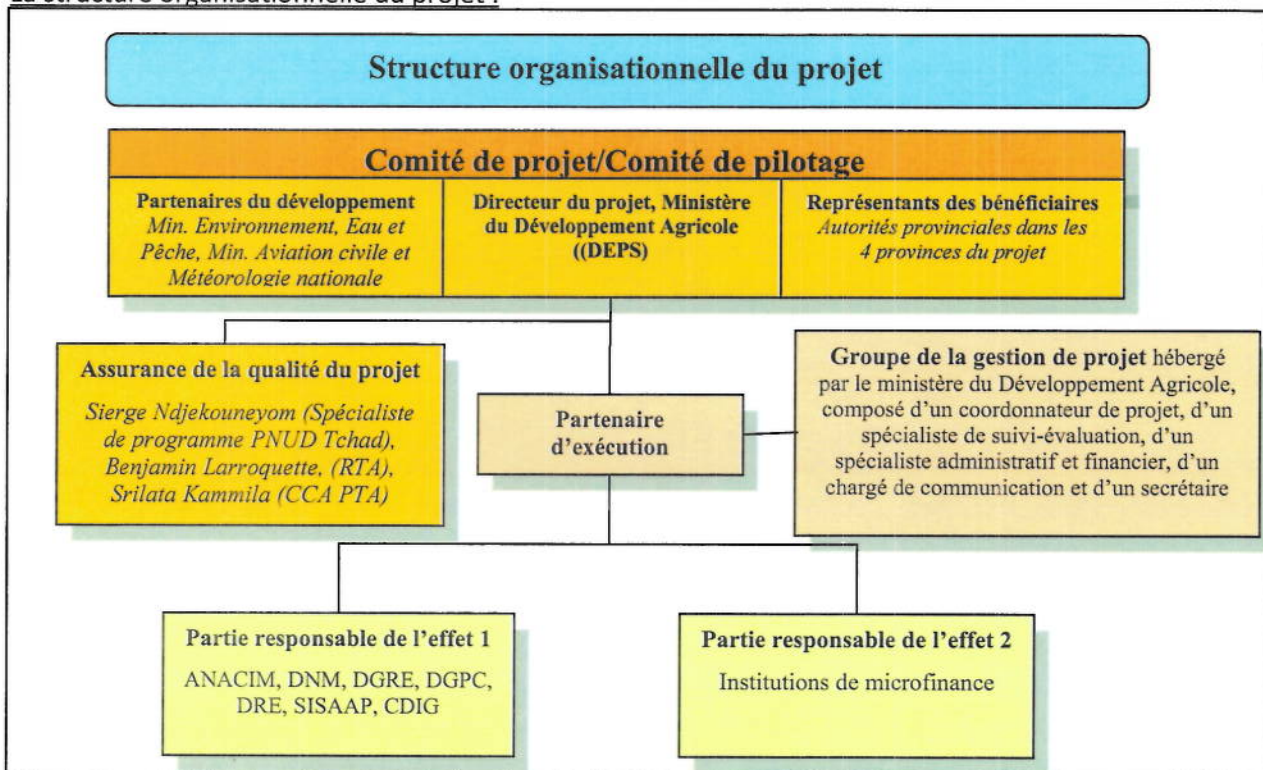
- Planification, coordination, gestion, suivi, évaluation et rapport de projet. Cela comprend la fourniture de toutes les informations et données requises pour un rapport de projet opportun, complet et fondé sur des preuves, y compris les résultats et les données financières, le cas échéant. Le partenaire d'exécution s'efforcera de veiller à ce que le suivi-évaluation au niveau du projet soit aligné sur les systèmes nationaux afin que les données utilisées et générées par le projet soutiennent les systèmes nationaux.
- La gestion des risques telle que décrite dans le présent descriptif de projet.
- Achat de biens et services, y compris en termes de ressources humaines.
- La gestion financière, y compris la supervision des dépenses financières par rapport aux budgets du projet.
- Approbation et signature du plan de travail pluriannuel.
- Approbation et signature du rapport d'exécution conjoint en fin d'année.
- Signature du rapport financier ou de l'autorisation de financement et de l'attestation des dépenses.

Parties responsables : le partenaire d'exécution est responsable et redevable de la gestion de ce projet, y compris le suivi et l'évaluation des interventions du projet, la réalisation des résultats du projet et l'utilisation efficace des ressources du PNUD.

Parties prenantes au projet et groupes cibles : les acteurs du projet aux niveaux local, provincial et national seront régulièrement consultés sur le projet et ses activités et seront représentés au sein du comité de pilotage du projet. Les communautés locales ciblées auront la possibilité de faire part de leurs préoccupations et de leurs suggestions d'amélioration par le biais des volontaires des Nations Unies présents dans les provinces, qui assureront le suivi de la mise en œuvre au quotidien. Les visites sur le terrain de l'équipe du projet, des parties prenantes gouvernementales, du bureau de pays du PNUD, du bureau provincial du PNUD et dans le cadre de l'examen à mi-parcours et de l'évaluation finale fourniront également une plate-forme pour que les groupes cibles soient consultés et inclus dans le processus de prise de décisions.

PNUD : Le PNUD est responsable devant le FEM de la mise en œuvre du projet. Sa responsabilité couvre la surveillance de la réalisation du projet pour s'assurer que ce dernier est exécuté conformément aux normes et dispositions convenues. Le PNUD est chargé de fournir les services de gestion du cycle de projet du FEM, comprenant la phase d'approbation et de démarrage, la supervision et le contrôle du projet, ainsi que l'achèvement et l'évaluation du projet. Le PNUD assume également le rôle de l'assurance de la qualité du projet portant sur le Comité de projet /Comité de pilotage.

La structure organisationnelle du projet :



Comité de projet : le Comité de projet (également appelé comité de pilotage du projet) est chargé de prendre les mesures correctives nécessaires pour s'assurer que le projet atteint les résultats souhaités. Afin d'assurer la responsabilité ultime du PNUD pour les résultats du projet, les décisions du Comité de projet

seront établies conformément aux normes qui permettront de garantir la gestion des résultats escomptés en matière de développement, le meilleur rapport qualité-prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une mise en concurrence internationale effective.

Dans le cas où un consensus ne peut être atteint au sein du Comité, le Représentant résident du PNUD (ou son représentant désigné) assurera la médiation pour trouver un consensus et, si un consensus ne peut être atteint, prendra la décision finale pour garantir que la mise en œuvre du projet ne soit pas indûment retardée.

Les responsabilités spécifiques du Comité de projet comprennent ce qui suit :

- Fournir une orientation et une direction générales au projet en veillant à ce qu'il respecte toutes les contraintes spécifiées ;
- Résoudre les problèmes liés au projet soulevés par le coordonnateur du projet ;
- Fournir des conseils sur les nouveaux risques du projet et convenir des mesures d'atténuation et de gestion possibles pour faire face aux risques spécifiques ;
- Convenir du niveau de tolérance accordé au coordonnateur du projet selon les besoins, dans les limites des paramètres définis par le PNUD-FEM, et fournir une orientation et des conseils ad hoc dans les situations exceptionnelles où les tolérances accordées au coordonnateur du projet sont dépassées ;
- Donner des conseils sur les modifications majeures et mineures du projet dans le cadre des paramètres définis par le PNUD-FEM ;
- Assurer la coordination entre les divers projets et programmes financés par les donateurs et le gouvernement ;
- Assurer la coordination avec les différentes agences gouvernementales et leur participation aux activités du projet ;
- Suivre et contrôler le cofinancement du projet ;
- Examiner l'avancement du projet, évaluer les performances et évaluer le plan de travail annuel pour l'année suivante ;
- Évaluer le rapport annuel de mise en œuvre du projet, y compris le rapport d'évaluation de la qualité ;
- Assurer l'engagement des ressources humaines pour soutenir la mise en œuvre du projet, en arbitrant les problèmes au sein du projet ;
- Examiner les rapports de livraison combinés avant la certification par le partenaire d'exécution ;
- Fournir des orientations et des recommandations pour s'assurer que les livrables convenus sont produits de manière satisfaisante conformément aux plans ;
- Traiter les plaintes à l'échelle du projet ;
- Approuver le rapport de lancement du projet, le rapport d'examen à mi-parcours et le rapport d'évaluation finale ainsi que les réponses correspondantes de la direction ;
- Examiner le dossier du rapport final du projet lors d'une réunion d'examen de fin de projet pour discuter des leçons apprises et des opportunités de mise à l'échelle ;
- Assurer les plus hauts niveaux de transparence et prendre toutes les mesures pour éviter tout éventuel conflit d'intérêts réel ou perçu.



La composition du Comité de projet doit inclure les rôles suivants :

- a. Directeur du projet : le directeur du projet représente le propriétaire du projet et il préside à ce titre le Comité de projet. C'est normalement l'homologue national pour les projets mis en œuvre au niveau national. Dans le cas présent, le directeur du projet est le *ministère du Développement Agricole*.
- b. Représentants des bénéficiaires : individus ou groupes d'individus représentant les intérêts de ceux qui bénéficieront finalement du projet. Leur principale fonction au sein du Comité consiste à assurer la réalisation des résultats du projet du point de vue des bénéficiaires du projet. Des représentants de la société civile peuvent remplir ce rôle. Les représentants des bénéficiaires sont : les autorités provinciales des 4 provinces couvertes par le projet, représentant les intérêts des communautés locales
- c. Partenaires du développement : les individus ou groupes d'individus représentant les intérêts des parties concernées qui fournissent des financements et/ou une expertise technique pour le projet. Les partenaires au développement sont : le ministère de l'Eau et de la Pêche et le ministère de l'Aviation Civile et de la Météorologie nationale
- d. Assurance de la qualité du projet : le PNUD joue le rôle d'assurance qualité et soutient le Comité de projet et le Groupe de la gestion de projet en exécutant de manière objective et indépendante les fonctions de supervision et de suivi du projet. Ce rôle garantit la gestion et l'atteinte des jalons appropriés de la gestion de projet. Le Comité de projet ne peut déléguer aucune de ses responsabilités en matière d'assurance qualité au gestionnaire de projet. Le PNUD assure un rôle de supervision, de surveillance et d'assurance de la qualité du projet à trois niveaux, impliquant le personnel du PNUD respectivement dans les bureaux de pays, au niveau provincial et au Siège. L'assurance de la qualité du projet est totalement indépendante de la fonction de gestion de projet.

Extensions de projet : le coordonnateur exécutif du PNUD-FEM doit approuver toutes les demandes de prolongation de projet. Notez que toutes les extensions entraînent des coûts et que le budget du projet FEM ne peut être augmenté. Une seule prolongation peut être accordée à titre exceptionnel et uniquement si les conditions suivantes sont remplies : une seule prolongation par projet pour une durée maximale de six mois ; les coûts de gestion du projet pendant la période de prolongation doivent rester dans les limites du montant initialement approuvé et toute augmentation des coûts de gestion du projet devra être couverte par des ressources hors FEM ; les coûts de supervision du bureau de pays du PNUD pendant la période de prolongation doivent être couverts par des ressources hors FEM.

IX. PLANIFICATION ET GESTION FINANCIERES

127. Le coût total du projet s'élève à 17 750 000 USD. Ceci est financé par 5 250 000 USD subventionnés par le Fonds pour les PMA, 500 000 USD en espèces au titre du cofinancement devant être administré par le PNUD et 12 000 000 USD en cofinancement parallèle. Un cofinancement parallèle est attendu du Gouvernement du Tchad pour un montant de 8 000 000 USD et du projet PADLIFT du PNUD pour 4 500 000 USD. En tant qu'agent de réalisation du FEM, le PNUD est responsable de l'exécution des ressources du FEM et du cofinancement en espèces transféré sur le compte bancaire du PNUD uniquement.

128. Cofinancement parallèle : La réalisation effective du cofinancement du projet sera soumise à un suivi lors des processus d'examen à mi-parcours et d'évaluation finale et fera l'objet d'un rapport au FEM. Le cofinancement parallèle prévu sera utilisé comme suit :

Source du cofinancement	Type du cofinancement	Montant du cofinancement	Activités/produits planifié(e)s
Gouvernement du Tchad	En nature	8 000 000	Le cofinancement en nature par le Gouvernement couvre les deux composantes du projet, y compris les stations existantes du réseau climatique existant et ses équipements (Produits 1.1, 1.2) et le personnel technique (Produits 1.3, 1.4). La contribution du Gouvernement concerne également la Composante 2 avec la mise en place des institutions et du personnel en place et leur autonomisation après la clôture du projet (Produits 2.1, 2.3, 2.4 et 2.5).
PNUD : Programme d'Appui Local au Développement et à la Finance Inclusive au Tchad (PADLFIT)	En nature	4 500 000	Favorise les mécanismes financiers de transfert des risques. Cela devrait appuyer directement la réalisation de l'effet 2.
		12 500 000	

Tableau 9 : Cofinancement parallèle

Révision du budget et tolérance : conformément aux exigences énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD, le Comité de projet conviendra d'un niveau de tolérance budgétaire pour chaque plan dans le cadre du plan de travail annuel global permettant au coordonnateur du projet d'atteindre le niveau de tolérance au-delà du montant du budget du projet approuvé pour l'année, sans nécessiter une révision de la part du Comité de projet. Si de tels écarts viennent à se produire, le coordonnateur du projet et le bureau de pays du PNUD solliciteront l'approbation de l'équipe PNUD-FEM en vue d'assurer l'exactitude des rapports établis à l'intention du FEM : a) réaffectations budgétaires entre les composantes du projet portant sur des montants représentant au moins 10 % de la subvention totale du projet ; b) introduction de nouveaux postes/composants budgétaires qui dépassent 5 % de l'allocation initiale du FEM.

Toute dépense excédentaire encourue au-delà du montant de la subvention du FEM sera absorbée par des ressources hors FEM (par exemple, le TRAC du PNUD ou un cofinancement en espèces).

Remboursement au FEM : si un remboursement des fonds non dépensés au FEM est nécessaire, il sera géré directement par l'unité PNUD-FEM à New York.

Audit : le projet fera l'objet d'un audit conformément au Règlement financier et règles de gestion financière du PNUD et aux politiques d'audit applicables. Le cycle et le processus d'audit doivent être discutés lors de

l'atelier de lancement. Si le partenaire d'exécution est une institution des Nations Unies, l'audit du projet sera effectué conformément aux politiques d'audit applicables de l'institution concernée.

Clôture du projet : la clôture du projet se fera conformément aux exigences du PNUD décrites dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD. À titre exceptionnel, une prolongation sans frais au-delà de la durée initiale du projet sera demandée aux collègues du PNUD dans le pays puis au Coordonnateur exécutif du PNUD-FEM.

Achèvement opérationnel : le projet sera achevé lorsque les dernières contributions financées par le PNUD auront été fournies et que les activités connexes auront été complétées. Cela comprend l'approbation finale du rapport d'évaluation finale (qui sera disponible en anglais) et la réponse de la direction correspondante, ainsi que la réunion du comité de projet sur l'examen de fin de projet. Le partenaire d'exécution, par le biais d'une décision du comité de projet, notifiera le bureau de pays lorsque la fermeture opérationnelle aura été achevée. À ce stade, les parties concernées auront déjà convenu et confirmé par écrit les dispositions prises pour l'élimination de tout équipement qui serait encore la propriété du PNUD.

Transfert ou aliénation des avoirs : en consultation avec le partenaire habilité au titre de la modalité de réalisation nationale et d'autres parties au projet, le directeur du programme du PNUD (Représentant résident du PNUD) est chargé de décider du transfert ou de toute autre disposition des actifs. Il est recommandé que le transfert ou la disposition des actifs soit examiné(e) et approuvé(e) par le comité de projet conformément aux règles et règlements du PNUD. Les actifs peuvent être transférés au Gouvernement pour les besoins des activités de projet gérées par une institution nationale à tout moment au cours de la vie d'un projet. Dans tous les cas de transfert, un document de transfert doit être préparé et versé au dossier.

Achèvement financier : le projet sera clôturé financièrement lorsque les conditions suivantes auront été remplies :

- a) le projet est achevé sur le plan opérationnel ou a été annulé ;
- b) le partenaire d'exécution a transmis toutes les transactions financières au PNUD ;
- c) le PNUD a clôturé les comptes du projet ;
- d) le PNUD et le partenaire d'exécution ont certifié un rapport de livraison combiné final (qui sert de révision budgétaire finale).

Le projet sera complété financièrement dans les 6 mois suivant sa fermeture opérationnelle ou après sa date d'annulation. Entre la clôture opérationnelle et la clôture financière, le partenaire d'exécution identifiera et règlera toutes les obligations financières et préparera un rapport final des dépenses. Le bureau de pays du PNUD enverra les documents de clôture finaux signés, y compris la confirmation des dépenses cumulées finales et du solde non dépensé à la Direction du BPPS-FEM pour confirmation avant que le projet ne soit clôturé financièrement dans Atlas par le bureau de pays du PNUD.



X. BUDGET TOTAL ET PLAN DE TRAVAIL

ID de la proposition ou de l'attribution Atlas :	00113793	ID de projet de produit principal Atlas :	00112042
Titre de la proposition ou de l'attribution Atlas :	Gestion communautaire des risques climatiques au Tchad		
Business Unit Atlas	TCD10		
Titre de projet de produit principal Atlas :	Gestion communautaire des risques climatiques au Tchad		
Numéro d'identification PIMS du PNUD-FEM :	5430		
Partenaire d'exécution	Ministère du Développement Agricole		

Composante FEM/Activité Atlas	Partie responsable	ID de fonds	Nom du donateur	Code de compte budgétaire Atlas	Description du budget ATLAS	Montant Année 1 (USD)	Montant Année 2 (USD)	Montant Année 3 (USD)	Montant Année 4 (USD)	Total (USD)	Voir Notes relatives au budget
Composante 1 : Système d'alerte précoce communautaire pour la préparation aux risques de catastrophe liés au climat	Ministère du Développement Agricole	62160	FEM FPMA	71200	Consultant international	219 000	36 000	36 000	18 000	309 000	L1
				71800	Services contractuels - Vacataires	34 800	34 800	34 800	34 800	139 200	L2
				71300	Consultants locaux	68 000	7 000	7 000	-	82 000	L3
				75700	Formation, ateliers et conférences	240 000	210 500	194 000	175 200	819 700	L4
				72100	Services contractuels - Entreprises	77 500	-	-	-	77 500	L5
				71600	Voyage	81 150	81 150	81 150	61 150	304 600	L6
				72200	Équipement et mobilier	734 125	2 000	2 000	2 000	740 125	L7
				73400	Maintenance et autre équipement	30 000	23 000	22 000	21 100	96 100	L8
				72300	Matériaux et marchandises	27 050	27 050	27 050	27 050	108 200	L9
				74200	Communication	12 500	12 500	12 500	12 500	50 000	L10
				74200	Coûts de production audiovisuelle et imprimée	1 000	1 000	500	-	2 500	L11
Sub-total GEF LDCF					1 525 125	435 000	417 000	351 800	2 728 925		

Développement Agricole	74100	Services professionnels	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	12 000	L32
			73400	Maintenance et autre équipement	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	6 000
	71400	Services contractuels - Vacataires	49 800	49 800	49 800	49 800	49 800	199 200		L34
	74500	Divers	0	2 500	0	2 500	0	5 000		L35
	74200	Coûts de production audiovisuelle et imprimée	0	0	0	0	0	9 300		L36
	Sous-total FEM FPMA		58 925	61 425	58 925	70 725	250 000			
	74596	Coûts directs du projet	14 868	30 543	43 543	45 546	134 500			L37
	72500	Fournitures	2 500	2 500	2 500	2 500	10 000			L38
	72200	Équipement et mobilier	28 000				28 000			L39
PNUD	71400	Services contractuels - Vacataires	13 800	13 800	13 800	13 800	55 200			L40
	71600	Voyage	1 825	1 825	1 825	1 825	7 300			L41
	73400	Maintenance et autre équipement	3 500	3 500	3 500	3 500	14 000			L42
		Sous-total PNUD	64 493	52 168	65 168	67 171	249 000			
		Gestion totale du projet	123 418	113 593	124 093	137 896	499 000			
		Total FEM FPMA	1 785 525	1 261 625	1 240 525	962 325	5 250 000			
		Total PNUD	192 993	134 168	97 668	75 171	500 000			
		Coût total du projet	1 978 518	1 395 793	1 338 193	1 037 496	5 750 000			

Composante 1 : Système d'alerte précoce communautaire pour la préparation aux risques de catastrophe liés au climat

Effet 1 : Des informations climatiques pertinentes et opportunes sont produites et diffusées pour améliorer la préparation des parties prenantes nationales et locales et des communautés menacées à réagir de manière appropriée et efficace, et en temps opportun, aux risques de catastrophe liés au climat.

Effet 1 – Ressources FPMA

L1 Consultant international

- 1 consultant international pour réaliser l'évaluation du réseau d'observation hydroclimatique (40 jours), année 1
- 1 consultant international spécialiste en RRC et SAP pour entreprendre une étude de faisabilité portant sur un système d'alerte précoce multi-échelle et multi-risque (35 jours), année 1
- 1 consultant international pour mettre en place un système de suivi pour les risques identifiés (60 jours année 1 et 90 jours années 2, 3, 4)

	<ul style="list-style-type: none"> • 1 consultant international spécialiste en RRC et SAP pour concevoir un plan de réponse aux risques climatiques (40 jours), année 1 • 2 consultants internationaux spécialistes respectivement en SAP et en communication pour développer une stratégie de communication sur la réduction des risques de catastrophe liés au climat pour informer une plateforme de gestion et de partage de l'information à l'intention des médias et des canaux de communication (40 jours), année 1 • 1 consultant international pour mettre en œuvre l'application de modèles de prévision et assurer la formation des personnels DNM, SISAAP, CDIG (40 jours), année 1 • 1 consultant international pour développer un programme de formation sur les systèmes d'alerte précoce (30 jours), année 1
L2	<p>Services contractuels – Vacataires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Expert SAP (2 000 USD par mois) • 1 chauffeur (500 USD par mois) • Quote-part du chargé de communication (25 %) (1 600 USD par mois)
L3	<p>Consultants locaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • 4 consultants locaux pour secondier le consultant international dans la conduite de l'évaluation du réseau d'observation hydroclimatique (32 000 USD), année 1 • 1 consultant local pour concevoir un guide pour améliorer la gestion et la communication des données hydroclimatiques (5 000 USD), année 1 • 1 consultant local spécialiste en SIG pour secondier le consultant international chargé d'entreprendre une étude de faisabilité portant sur un système d'alerte précoce multi-échelle et multirisque (6 000 USD) année 1 • 1 consultant local pour secondier le consultant international chargé de mettre en place un système de suivi pour les risques identifiés (21 000 USD), années 2, 3, 4 • 3 consultants locaux pour secondier le consultant international chargé de développer des modèles de prévision et d'organiser des formations pour les personnels DNM, SISAAP, CDIG (18 000 USD), année 1
L4	<p>Formation, ateliers et conférences</p> <ul style="list-style-type: none"> • Atelier d'une journée sur l'évaluation du réseau d'observation hydroclimatique (5 000 USD), année 1 • 5 ateliers dans les 5 sites du projet pour aider à la conception d'un guide destiné à améliorer la gestion des données hydroclimatiques (25 000 USD), année 1 • Réunion mensuelle sur les activités d'alerte précoce avec les autres intervenants pour assurer la complémentarité entre les projets, les initiatives, les organismes des Nations Unies et les institutions gouvernementales (40 réunions sur les 4 années, 15 000 USD) • 3 jours de réunions et de formation avec les médias dans les différentes zones de projet, portant sur le système d'alerte précoce multi-échelle et multirisque (12 formations, 180 000 USD) • 2 ateliers de formation sur le dispositif de suivi du système d'alerte précoce (15 000 USD) • Plan mensuel de réponse aux chocs et réunion interagences sur le thème de la RRC dirigée par le PNUD (48 réunions, 29 200 USD) • Réunion et atelier destinés à informer la plateforme de gestion et de partage de l'information à l'intention des médias et des canaux de communication (10 réunions et 2 ateliers par an) (60 000 USD) • Formations à l'intention des personnels DGRE et DNM sur la collecte, l'analyse et la diffusion des informations hydroclimatiques et l'émission d'alertes par les canaux appropriés (15 jours) (100 500 USD). • Formations à l'intention de la DNM sur l'utilisation et l'application des modèles de prévision (150 000 USD) • Ateliers et séminaires de formation sur les impacts et les risques liés au changement climatique (12 jours), (90 000 USD) • Ateliers de formation sur les systèmes d'alerte précoce à l'intention de la DNM, de la DGRE, des autorités locales et des communautés (20 jours), (150 000 USD)
L5	<p>Services contractuels – Entreprises</p> <ul style="list-style-type: none"> • Production d'un guide pour améliorer la gestion et la communication des données hydroclimatiques (32 500 USD) • Développer une stratégie de communication sur la réduction des risques de catastrophe liés au climat pour informer une plateforme de gestion et de partage de l'information à l'intention des médias et des canaux de communication (45 000 USD)
L6	<p>Voyage</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Frais de voyage pour les missions de terrain des consultants internationaux et nationaux (104 600 USD), années 1, 2, 3, 4 <ul style="list-style-type: none"> ✓ Réaliser l'évaluation du réseau d'observation hydroclimatique ✓ Concevoir un guide pour améliorer la gestion et la communication des données hydroclimatiques ✓ Entreprendre une étude de faisabilité portant sur un système d'alerte précoce multi-échelle et multirisque ✓ Mettre en place des indicateurs de suivi pour les risques identifiés ✓ Organiser des formations et des ateliers ✓ Concevoir un plan de réponse aux risques climatiques ✓ Développer une stratégie de communication sur la réduction des risques de catastrophe liés au climat • Indemnités journalières de subsistance pour les missions de terrain <ul style="list-style-type: none"> ✓ Indemnités journalières de subsistance pour les missions de terrain portant sur la conception d'un guide pour améliorer la gestion et la communication des données hydroclimatiques (4 personnes déployées dans 5 zones du projet) (25 000 USD) ✓ Indemnités journalières de subsistance pour les missions de terrain portant sur la mise en œuvre du système de suivi (60 000 USD) années 1, 2, 3 ✓ Indemnités journalières de subsistance pour le groupe de projet dépeché sur le terrain pour mener les ateliers (15 000 USD) • Indemnités journalières de subsistance pour les visites d'échange et le partage d'expériences effectués par les membres du groupe de projet (100 000 USD)
L7	<p>Équipement et mobilier</p> <ul style="list-style-type: none"> • Achat et mise en place de logiciels (SIG, base de données climat, simulation hydrométéorologique) pour DNM, SISAAP et CDIG (45 000 USD), année 1 • Remise en état des installations et équipements informatiques et de bureau aux fins de soutenir un système organisationnel décentralisé, fiable et fonctionnel pour la gestion des risques climatiques et des catastrophes, et pour la coordination de la réponse (200 400 USD), année 1 • Achat et utilisation d'images satellites et géomorphologiques en appui au CDIG, au SISAAP et à la DNM (24 900 USD), année 1 • Fourniture de logiciels, d'ordinateurs, de services et de maintenance (DEPS, CDIG, DNM, SISAAP) (41 000 USD) • Acquisition et installation d'équipements météorologiques (4 stations, 5 pluviomètres, 2 stations hydrologiques) (428 825 USD) <p>Maintenance et autre équipement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appui à la maintenance des équipements des SAP nationaux (SISAAP, DNM, CDIG) et DEPS (Répertoire du projet) (79 100 USD), années 1, 2, 3, 4 • Maintenance et équipements hydrométéorologiques (17 000 USD), années 1, 2, 3, 4
L9	<p>Matériels et biens</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appui aux institutions nationales d'alerte précoce (DEPS, SISSAP, CDIG, DNM) en fournitures et consommables (104 800 USD), années 1, 2, 3, 4 • Appui aux organisations locales d'alerte précoce telles que CRA, CLA et CDA en fournitures et consommables (3 400 USD) années 1, 2, 3, 4
L10	<p>Communication</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prise en charge des médias locaux pour l'appui au système de communication et de diffusion permettant d'atteindre tous les utilisateurs finaux (50 000 USD) années 1, 2, 3, 4
L11	<p>Coûts de production audiovisuelle et imprimée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coûts de production et d'impression d'un guide pour améliorer la gestion et la communication des données hydroclimatiques (2 500 USD)
Composante 1 – Ressources MCRB du PNUD	
L12	<p>Coûts de production audiovisuelle et imprimée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coût de production et d'impression de la conception d'un plan de réponse aux risques climatiques et d'un système de suivi (14 000 USD), années 1, 2, 3, 4 • Coût de production et d'impression de matériaux pour formations et ateliers (3 000 USD) années 1, 2, 3, 4
L13	<p>Communication</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appui aux activités de communication liées au projet (5 000 USD) année 1 • Appui aux institutions nationales d'alerte précoce (SISSAP, CDIG, DNM) dans la production, le traitement, la diffusion des informations hydrométéorologiques (Base de Données, Simulation d'événements climatiques) et mise en œuvre du protocole d'information publique (97 500 USD)

Composante 2 : Renforcement des capacités de gestion des risques	
Effet 2 : Le recours à des mécanismes de transfert des risques financiers (par exemple, systèmes combinant microfinance et micro-assurance) est promu pour aider les ménages ruraux à minimiser les pertes, et des filets de sécurité leur sont fournis pour faire face aux chocs climatiques.	
Effet 2 – Ressources FPMA	
L14	<p>Consultant international (600 USD/jour)</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 consultant international pour évaluer l'offre et la demande de produits de micro-assurance et de mécanismes de transfert de risque connexes (40 jours), année 1 • 1 consultant international pour préparer les lignes directrices pour la fourniture d'incitations financières publiques aux fins de favoriser l'engagement des institutions de microfinance (30 jours), année 2 • 2 consultants internationaux respectivement en climatologie et en assurance agricole pour élaborer des indices basés sur les données pluviométriques pour l'assurance des principales cultures identifiées par les communautés, (30 jours), année 2 • 1 consultant international pour introduire pour chaque situation indicelle une prime technique basée sur la prise en compte des risques et assurer le dialogue avec les différentes institutions (80 jours), années 2, 3, 4 • 1 consultant international pour introduire un modèle de gestion des polices d'assurance en collaboration avec les institutions de microfinance et assurer le dialogue avec ces dernières (50 jours), années 2, 3, 4 • 1 consultant international pour élaborer trois guides de formation sur la micro-assurance agricole indicelle, l'éducation financière et la gestion communautaire des risques climatiques (34 jours), année 2 • 1 consultant international pour développer des programmes et des modules de formation sur la gestion communautaire des risques climatiques ainsi que des guides pratiques sur l'adaptation aux changements climatiques (40 jours), année 2 • 1 consultant international pour effectuer une analyse structurelle du marché et des institutions afin de déterminer la demande de produits de micro-assurance et de mécanismes de transfert de risque connexes, (60 jours), année 4 • 1 consultant international pour sélectionner un ensemble de dispositifs et d'instruments pour réduire la vulnérabilité des ménages ruraux à long terme et promouvoir leur résilience aux futurs chocs climatiques (20 jours)
L15	<p>Services contractuels – Vacataires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Expert en assurance (2 000 USD par mois) • 1 chauffeur (500 USD par mois) • Quote-part du chargé de communication (25 %) (1 600 USD par mois)
L16	<p>Consultants locaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 consultants locaux pour secondier le consultant international dans l'évaluation de l'offre et la demande de produits de micro-assurance et de mécanismes de transfert de risque connexes (16 000 USD), années 1, 2 • 1 consultant local pour secondier le consultant international dans la préparation de lignes directrices pour la fourniture d'incitations financières publiques (12 000 USD), années 2, 4 • 2 consultants locaux respectivement en climatologie et en assurance agricole pour développer des indices basés sur les précipitations (6 000 USD) année 2 • 1 consultant local pour secondier le consultant international dans l'élaboration de trois guides de formation sur la micro-assurance agricole indicelle au cours de la deuxième année et cinq autres pour organiser les formations dans cinq zones de projet au cours des années 3 et 4. (12 000 USD) année 2 • 1 consultant local pour mener une analyse des questions de genre applicable à l'accès à la microfinance et à l'information climatique et développer un plan d'action en faveur de la parité

	hommes-femmes (24 000 USD), années 2, 4
L.17	<p>Coûts de production audiovisuelle et imprimée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Matériel de production et d'impression pour soutenir le dialogue avec les institutions de microfinance (4 000 USD), années 2, 3, 4 • Guides de formation sur la micro-assurance agricole indicelle, l'éducation financière et la gestion communautaire des risques climatiques (9 700 USD), années 2, 3, 4
L.18	<p>Formation, ateliers et conférences</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5 ateliers de concertation et 1 atelier de validation de l'évaluation de l'offre et de la demande de produits de micro-assurance et de mécanismes de transfert de risque connexes (30 000 USD), année 1 • Atelier de validation des lignes directrices pour la fourniture d'incitations financières publiques aux fins de favoriser l'engagement des institutions de microfinance (14 000 jours), année 2 • 6 ateliers pour ajuster les indices basés sur les données pluviométriques pour l'assurance (36 000 USD), années 2, 3, 4 • 12 ateliers de mise en situation indicelle (basée sur la prise en compte des risques), (48 000 USD) • 12 ateliers sur le modèle de gestion des polices d'assurance (36 000 USD) • Consultation avec les différentes parties prenantes au niveau national (public et privé) pour élaborer un document cadre (2 jours par zone), (90 000 USD) • Formation sur la gestion communautaire des risques climatiques (30 personnes dans quatre zones de projet), (300 000 USD) • Atelier de validation de l'analyse structurelle du marché et des institutions pour déterminer la demande de produits de micro-assurance (2 jours) (12 000 USD) • Atelier de validation des dispositifs et instruments pour réduire la vulnérabilité des ménages ruraux à long terme et promouvoir leur résilience aux futurs chocs climatiques (4 jours), (24 000 USD)
L.19	<p>Services contractuels – Entreprises</p> <ul style="list-style-type: none"> • Production de lignes directrices pour la fourniture d'incitations financières publiques aux fins de favoriser l'engagement des institutions de microfinance (10 000 USD), année 2 • Appui aux ONG pour sensibiliser les communautés aux risques climatiques et aux pratiques d'adaptation au changement climatique (formations, ateliers, voyages, communications) (240 000 USD), années 2, 3, 4 • Tests et évaluations des mécanismes de risque financier dans les zones pilotes sélectionnées (100 000 USD), années 3, 4 • Développement d'une plateforme en ligne sur l'adaptation aux changements climatiques à travers 10 ateliers dans 5 zones de projet (100 000 USD), années 2, 4
L.20	<p>Voyage</p> <ul style="list-style-type: none"> • Frais de voyage pour les missions de terrain des consultants internationaux et nationaux (58 600 USD), années 1, 2, 3, 4 <ul style="list-style-type: none"> ✓ Préparer des lignes directrices pour la fourniture d'incitations financières publiques destinées à favoriser l'engagement des institutions de microfinance ✓ Élaborer des indices basés sur les données pluviométriques pour l'assurance des principales cultures identifiées par les communautés ✓ Introduire pour chaque situation indicelle une prime technique basée sur la prise en compte des risques ✓ Mettre en place un modèle de gestion des polices d'assurance en collaboration avec les institutions de microfinance ✓ Développer des programmes et des modules de formation sur la gestion communautaire des risques climatiques ainsi que des guides pratiques sur l'adaptation aux changements climatiques • Réaliser une analyse du marché et des institutions pour déterminer la demande de produits de micro-assurance et de mécanismes de transfert de risques connexes • Organiser des visites d'échange d'expériences en renforcement des capacités communautaires pour 10 personnes (112 500 USD), années 2, 3, 4 • Organiser des visites d'échange d'expériences en renforcement des capacités institutionnelles pour 7 personnes (22 500 USD), année 3 • Indemnités journalières de subsistance pour les consultants chargés de l'évaluation de l'offre et la demande de produits de micro-assurance (8 275 USD), année 1 • Indemnités journalières de subsistance pour les consultants du groupe de projet chargés de différentes missions sur le terrain (évaluations, études et ateliers) • Indemnités journalières de subsistance pour les missions de consultation conduite par le groupe de projet auprès des différentes parties prenantes (publiques et privées) au plan national afin d'élaborer un document cadre (14 400 USD) années 2, 3, 4 • Indemnités journalières de subsistance dans le cadre de l'analyse structurelle du marché et des institutions aux fins de déterminer la demande de produits de micro-assurance (9 000 USD)

	<p>année 3</p> <p>Elaborer des indices basés sur les données pluviométriques pour l'assurance des principales cultures identifiées par les communautés (60 000 USD), années 2, 3, 4</p> <p>Préparer des lignes directrices pour la fourniture d'incitations financières publiques destinées à favoriser l'engagement des institutions de microfinance</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir les visites d'échange et le partage d'expériences en matière de renforcement des capacités au service des institutions • Indemnités journalières de subsistance pour le groupe de projet dans le cadre de l'introduction d'un modèle de gestion des polices d'assurance (24 000 USD), année 2 • Indemnités journalières de subsistance dans le cadre des visites d'échange et de partage d'expériences en renforcement des capacités institutionnelles (membres des communautés locales) (31 500 USD) • Indemnités journalières de subsistance dans le cadre des visites d'échange et de partage d'expériences en renforcement des capacités communautaires (90 000 USD) années 2, 3
L21	Équipement et mobilier
	<ul style="list-style-type: none"> • Appui aux radios communautaires et aux compagnies de téléphone pour promouvoir la gestion des risques climatiques et l'alerte précoce (60 000 USD)
L22	VNU
	<ul style="list-style-type: none"> • 4 VNU localisés dans chaque province pour soutenir la mise en œuvre du projet pendant ses deux premières années d'existence. Ces VNU soutiendront les activités jusqu'à ce que les comités locaux soient mis en place et deviennent eux-mêmes capables de soutenir les communautés. (18 000 USD par an et par UNV)
	Composante 2 – Ressources MCARB du PNUD
L23	Équipement et mobilier
	<ul style="list-style-type: none"> • Acquisition de 2 véhicules (120 000 USD), première année. Deux (2) véhicules sont nécessaires pour les opérations de ce projet afin de s'assurer que l'équipe de mise en œuvre est en mesure d'accéder aux emplacements du projet très reculés. Les routes d'accès à ces sites de projet sont en très mauvais état. D'autres options de transport ont été envisagées, notamment la location et le crédit-bail de véhicules. Ces options ont des coûts, qui reviennent plus chers sur la durée de vie du projet que l'achat d'un nouveau véhicule. La dernière option consistant à recourir aux transports publics s'est avérée inadéquate car ceux-ci ne vont pas dans ces communautés reculées. L'exploitation et l'entretien des véhicules seront couverts par les autorités dans le cadre de l'exploitation régulière de leur flotte.
L24	Communication
	<ul style="list-style-type: none"> • Appui aux activités de communication liées au projet (12 000 USD), années 2, 3, 4
	Effet 3 – Gestion des connaissances et suivi-évaluation
	Effet 3 – Ressources FPMA
L25	Formation, ateliers et conférences
	<ul style="list-style-type: none"> • Coûts de l'atelier de lancement (7 500 USD), année 1
L26	Consultant international
	<ul style="list-style-type: none"> • 1 consultant international pour l'examen à mi-parcours (15 000 USD) • 1 consultant international pour l'évaluation finale (21 000 USD)
L27	Consultant local
	<ul style="list-style-type: none"> • 1 consultant local pour l'examen à mi-parcours (5 000 USD), année 2 • 2 consultants locaux pour l'évaluation finale (19 000 USD), année 4
L28	Services contractuels - Vacataires
	<ul style="list-style-type: none"> • Quote-part du responsable de suivi-évaluation (50 %) (2 000 USD par mois)
L29	Voyage
	<ul style="list-style-type: none"> • Indemnités journalières de subsistance et frais de voyage relatifs à l'atelier de lancement (3 500 USD)
	Coûts de gestion du projet
	Coûts de gestion du projet – Ressources FPMA

L.30	Voyage	<ul style="list-style-type: none"> Frais de carburant et de lubrifiants nécessaires pour les missions des consultants, mise en œuvre de tous les produits et les missions de supervision (3 500 USD), années 1, 2, 3, 4
L.31	Fournitures et consommables	<ul style="list-style-type: none"> Acquisition de cartouches d'encre pour l'impression et la photocopie, de rames de papier pour les documents de formation et pour la gestion et la supervision du projet (15 000 USD)
L.32	Services professionnels	<ul style="list-style-type: none"> Audit annuel (12 000 USD), années 1, 2, 3, 4
L.33	Maintenance et autre équipement	<ul style="list-style-type: none"> Exploitation et entretien requis pour la mise en œuvre des activités au titre des effets 1 et 2 (6 000 USD). Cela comprend les frais d'entretien des véhicules (voiture et motos) et d'autres équipements (en particulier le matériel de bureau), années 1, 2, 3, 4
L.34	Services contractuels - Vacataires	<ul style="list-style-type: none"> Salaires du coordonnateur de projet (2 500 par mois) Quote-part du chargé de communication (25 %) (1 600 USD par mois) Quote-part du responsable de suivi-évaluation (50 %) (2 000 USD par mois) Quote-part du salaire de l'assistant administratif et financier (25 %) (1 000 USD par mois)
L.35	Divers	Frais de traduction, services publics, internet, banque et assurance, sécurité et publicité (5 000 USD)
L.36	Coûts de production audiovisuelle et imprimée	<ul style="list-style-type: none"> Matériaux de promotion des résultats du projet (9 300 USD)
Coûts de gestion du projet – Ressources MCARB du PNUD		
L.37	Coûts directs du projet (134 500 USD)	
L.38	Fournitures et consommables	<ul style="list-style-type: none"> Acquisition de cartouches d'encre pour l'impression et la photocopie, et des rames de papier pour les documents de formation (10 000 USD)
L.39	Équipement et mobilier	<ul style="list-style-type: none"> 4 motos pour les VNU sur le terrain pour accéder aux communautés (7 000 USD par moto)
L.40	Services contractuels – Vacataires	<ul style="list-style-type: none"> Quote-part du salaire de l'assistant administratif et financier (75 %) (1 000 USD par mois), 12 mois, année 4* Quote-part du salaire du chargé de communication (25 %) (1 600 USD par mois)
L.41	Voyage	<ul style="list-style-type: none"> Frais de carburant et de lubrifiants nécessaires pour les missions des consultants, mise en œuvre de tous les produits et les missions de supervision (7 300 USD), années 1, 2, 3, 4
L.42	Maintenance et autre équipement	<ul style="list-style-type: none"> Exploitation et entretien requis pour la mise en œuvre des activités au titre des effets 1 et 2 (14 000 USD), années 1, 2, 3, 4

Récapitulatif des fonds

	Montant année 1	Montant année 2	Montant année 3	Montant année 4	Total
FEM	1 844 950	1 246 650	1 231 050	927 350	5 250 000
Gouvernement	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	8 000 000
PADLFIT (PNUD)	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	4 000 000
PNUD (MCARB)	143 368	162 043	99 043	95 546	500 000
Total	4 988 318	4 408 693	4 330 093	4 022 896	17 750 000

XI. CONTEXTE JURIDIQUE

Le pays est signataire de l'Accord de base type en matière d'assistance

Le présent descriptif de projet prendra la forme d'un instrument visé à l'article 1 de l'Accord de base type en matière d'assistance entre le Gouvernement de (pays) et le PNUD, signé le (date). Toutes les mentions faites par cet accord de « l'Agent d'exécution » doivent s'entendre comme faisant référence au « Partenaire d'exécution ».

Ce projet sera mis en œuvre par [nom de l'entité] (« Partenaire d'exécution ») conformément à ses règlements, règles, pratiques et procédures de gestion financière dans la mesure où ceux-ci ne sont pas contraires aux principes du Règlement financier et des règles de gestion financière du PNUD. Lorsque la gouvernance financière d'un Partenaire d'exécution n'offre pas les orientations nécessaires pour assurer le meilleur rapport qualité-prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale efficace, la gouvernance financière du PNUD s'applique.

Les appellations employées dans les cartes et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies ou du PNUD aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.



XII. GESTION DES RISQUES

Entité gouvernementale (Modalité de réalisation nationale)

129. Conformément à l'article III de l'Accord de base type en matière d'assistance [ou les dispositions supplémentaires au descriptif de projet], la responsabilité de la sûreté et de la sécurité du Partenaire d'exécution, de son personnel et de ses propriétés ainsi que celle des propriétés du PNUD confiées à la garde du Partenaire d'exécution incombent à ce dernier. À cette fin, le Partenaire d'exécution est tenu de :
- Mettre en place et gérer un plan de sécurité approprié prenant en compte la situation particulière en matière de sécurité du pays dans lequel le projet est mené ;
 - Prendre en charge tous les risques et les engagements liés à la sécurité du Partenaire d'exécution, ainsi que la mise en œuvre complète du plan de sécurité.
130. Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan a été effectivement mis en œuvre et de suggérer, si nécessaire, des modifications au plan établi. La non-conformité aux exigences de mise en œuvre et de gestion d'un plan de sécurité approprié tel que requis aux termes des présentes constitue une violation des obligations du Partenaire d'exécution en vertu du présent Descriptif de projet.
131. Le Partenaire d'exécution convient d'entreprendre tous les efforts raisonnables pour garantir qu'aucune somme reçue du PNUD conformément au Descriptif de projet ne sera utilisée pour fournir un appui à des individus ou des entités associés au terrorisme, et que les bénéficiaires de fonds alloués par le PNUD au terme des présentes ne figurent pas dans la liste établie par le Comité du Conseil de sécurité faisant suite à la résolution 1267 (1999). Cette liste est disponible sur le site suivant : https://www.un.org/securitycouncil/fr/sanctions/1267/aq_sanctions_list.
132. Le partenaire d'exécution reconnaît et accepte que le PNUD ne tolérera ni le harcèlement sexuel ni l'exploitation et les atteintes sexuelles commis contre quiconque par le Partenaire d'exécution, ses parties responsables, leurs sous-bénéficiaires respectifs et autres entités engagées dans la réalisation du projet en tant qu'entrepreneurs ou sous-traitants, leur personnel et tout individu leur fournissant des services en vertu du présent Descriptif de projet.
- Dans la mise en œuvre des activités au titre du présent Descriptif de projet, le Partenaire d'exécution et ses différents parties tierces mentionnées ci-dessus sont tenus de respecter les normes de conduite fixées par la Circulaire du Secrétaire général des Nations Unies ST/SGB/2003/13 du 9 octobre 2003 relative aux « Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les abus sexuels ».
 - En outre, et sans se limiter à l'application d'autres réglementations, règles, politiques et procédures ayant une incidence sur l'exécution des activités relevant du présent Descriptif de projet, dans la mise en œuvre de ces activités, le partenaire d'exécution et ses différentes parties tierces visées ci-dessus ne doivent se livrer à aucune forme de harcèlement sexuel. Le harcèlement sexuel s'entend de tout comportement à connotation sexuelle inacceptable ou déplacé, raisonnablement propre ou de nature à choquer ou humilier, lorsqu'il entrave la bonne marche du service, est présenté comme une condition d'emploi ou crée au lieu de travail un climat d'intimidation, d'hostilité ou de vexation.
133. a) Dans l'exécution des activités au titre du présent Descriptif de projet, le partenaire d'exécution doit avoir (en ce qui concerne ses propres activités) et exiger de ses parties tierces visées au paragraphe 4 qu'elles aient (en ce qui concerne leurs activités) mis en place un ensemble minimum de normes et de procédures ou un plan permettant de développer et/ou d'améliorer ces normes et procédures afin de pouvoir prendre des mesures efficaces en matière de prévention et d'enquête. Celles-ci devraient inclure : des politiques sur le harcèlement sexuel, et l'exploitation et les atteintes sexuelles ; des

politiques de protection des dénonciateurs ; et des mécanismes en matière de plaintes, d'enquêtes et de procédures disciplinaires. Conformément à cela, le Partenaire d'exécution exigera de ces parties tierces qu'elles prennent toutes les mesures appropriées pour :

- i. Empêcher que leurs employés, agents ou toute autre personne engagée par leurs soins pour fournir des services dans le cadre du présent Descriptif de projet, ne se livrent à des actes de harcèlement sexuel ou d'exploitation et d'atteintes sexuelles.
 - ii. Offrir à leurs employés et aux membres de leur personnel associés une formation sur la prévention et la réponse au harcèlement sexuel, et à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, dans le cas où le Partenaire d'exécution et ses parties tierces visées au paragraphe 4 n'ont pas mis en place leur propre formation concernant la prévention du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles, le Partenaire de mise en œuvre et ses parties tierces peuvent utiliser les matériaux de formation disponibles au PNUD.
 - iii. Signaler et assurer le suivi des allégations de harcèlement sexuel et d'exploitation et d'atteintes sexuelles dont le Partenaire d'exécution et ses parties tierces visées au paragraphe 4 ont été informés ou ont pris connaissance par un autre moyen, et le statut de ces allégations.
 - iv. Orienter les victimes/survivants de harcèlement sexuel et d'exploitation et d'atteintes sexuelles vers une assistance aux victimes sûre et confidentielle.
 - v. Enregistrer et enquêter rapidement et de manière confidentielle sur toute allégation suffisamment crédible pour justifier d'une enquête pour harcèlement sexuel ou exploitation et atteintes sexuelles. Le Partenaire d'exécution informera le PNUD de toute allégation reçue et des enquêtes menées par lui-même ou par l'une de ses parties tierces visées au paragraphe 4 en ce qui concerne leurs activités dans le cadre du Descriptif de projet. Il tiendra le PNUD informé au cours de l'enquête menée par lui-même ou par l'une de ses parties tierces, dans la mesure où cette notification i) ne compromet pas la conduite de l'enquête, y compris, mais sans s'y limiter, la sûreté ou la sécurité des personnes concernées et/ou ii) n'enfreint aucune loi qui lui est applicable. Une fois l'enquête terminée, le Partenaire d'exécution informera le PNUD de toute mesure prise par lui ou par l'une des autres entités à la suite de l'enquête.
- b) Le Partenaire d'exécution doit établir qu'il s'est conformé à ce qui précède, à la satisfaction du PNUD, à la demande du PNUD ou de toute partie agissant en son nom de fournir une telle confirmation. Le non-respect de ce qui précède par le Partenaire d'exécution et chacune de ses parties tierces visées au paragraphe 4, tel que déterminé par le PNUD, sera considéré comme un motif de suspension ou de résiliation du projet.
134. La durabilité sociale et environnementale sera améliorée par l'application des normes sociales et environnementales (NES) du PNUD (<http://www.undp.org/ses>) et du Mécanisme de réponse aux parties prenantes (MRPP) y afférent (<http://www.undp.org/secu-srm>).
135. Le Partenaire d'exécution devra : a) mener les activités liées au projet et au programme d'une manière conforme aux Normes sociales et environnementales du PNUD ; b) mettre en œuvre tout plan de gestion ou d'atténuation élaboré pour que le projet respecte ces normes ; et c) s'engager de manière constructive et en temps opportun pour répondre aux préoccupations et aux plaintes soulevées dans le cadre du Mécanisme de réponse aux parties prenantes. Le PNUD veillera à ce que les communautés et d'autres parties prenantes du projet soient tenues informées de l'existence du MRPP et qu'elles puissent y accéder.

136. Les signataires du Descriptif de projet coopèrent de bonne foi avec tout exercice visant à évaluer les engagements d'un programme ou d'un projet ou sa conformité par rapport aux normes sociales et environnementales du PNUD. Cela comprend l'accès aux sites du projet, au personnel concerné ainsi qu'aux informations et à la documentation pertinentes.
137. Le Partenaire d'exécution prendra les mesures appropriées pour empêcher l'utilisation abusive des fonds et prévenir les fraudes ou la corruption de la part de ses fonctionnaires, des consultants, des parties responsables, des sous-traitants et des sous-bénéficiaires dans la mise en œuvre du projet ou l'utilisation des fonds versés par le PNUD. Le Partenaire d'exécution veillera à ce que ses politiques en matière de gestion financière et de lutte contre la corruption et la fraude soient mises en place et applicables à tous les financements reçus de la part du PNUD ou par l'intermédiaire de ce dernier.
138. Il incombe au Partenaire d'exécution de remplir les exigences figurant au titre des documents suivants, en vigueur au moment de la signature du Descriptif de projet : a) Politique du PNUD en matière de fraude et autres pratiques de corruption ; et b) Directives du Bureau de l'audit et des investigations (OAI) du PNUD. Le Partenaire d'exécution approuve les exigences stipulées dans les documents ci-dessus, qui font partie intégrante du présent Descriptif de projet et sont disponibles en ligne sur le site www.undp.org.
139. Dans le cas où une investigation serait nécessaire, le PNUD a l'obligation de mener une enquête sur n'importe quel aspect de ses projets et programmes conformément à ses règlements, règles, politiques et procédures. Le Partenaire d'exécution s'engage à coopérer pleinement, y compris en mettant à disposition son personnel et toute documentation pertinente et en accordant l'accès à ses locaux ainsi qu'aux locaux de ses consultants, parties responsables, sous-traitants et sous-bénéficiaires, dans un délai et à des conditions raisonnables si cela s'avère nécessaire aux fins d'une investigation. En cas de limitation de l'exécution de cette obligation, le PNUD s'efforcera de consulter le Partenaire d'exécution pour trouver une solution.
140. Les signataires du présent Descriptif de projet s'engagent à s'informer mutuellement sans délai, en cas d'utilisation inappropriée de fonds ou d'allégations crédibles de fraude ou de corruption, et dans le strict respect de la confidentialité.
141. Lorsque le Partenaire d'exécution apprend qu'un projet ou une activité du PNUD, en tout ou en partie, fait l'objet d'une investigation pour fraude ou corruption présumée, il avertira le Représentant résident/Chef de bureau du PNUD, qui en informera promptement le Bureau de l'audit et des investigations (OAI) du PNUD. Le Partenaire d'exécution aura à fournir des mises à jour de façon régulière au Chef de bureau du PNUD dans le pays et au Bureau de l'audit et des investigations sur l'état d'avancement d'une telle investigation et des actions qui s'y rapportent.
142. Le PNUD est en droit de prétendre au remboursement de la part du Partenaire d'exécution de toute somme versée qui aura été utilisée de manière inappropriée, notamment à des fins de fraude ou de corruption, ou payée autrement que conformément aux clauses et conditions stipulées dans le Descriptif de projet. Ce montant peut être déduit par le PNUD de tout paiement dû au Partenaire d'exécution en vertu du présent accord ou de tout autre accord. Le recouvrement de ce montant par le PNUD ne doit pas diminuer ou restreindre les obligations du Partenaire d'exécution au titre du présent Descriptif de projet.
143. Lorsque ces fonds n'ont pas été remboursés au PNUD, le Partenaire d'exécution convient que les bailleurs de fonds du PNUD (y compris le Gouvernement) qui sont à l'origine, en tout ou en partie, des financements alloués aux activités au titre du présent Descriptif de projet peuvent se retourner contre le Partenaire d'exécution et exiger le recouvrement de toute somme dont le PNUD a déterminé qu'elle



a été utilisée de manière inappropriée, notamment à des fins de fraude ou de corruption, ou payée autrement que conformément aux clauses et conditions stipulées dans le Descriptif de projet.

144. Note : le terme « Descriptif de projet » tel qu'utilisé dans cette clause est réputé inclure tout accord subsidiaire pertinent conclu à la suite du présent Descriptif de projet, y compris les accords établis avec les parties responsables, les sous-traitants et les sous-bénéficiaires.
145. Chaque contrat émis par le Partenaire d'exécution en relation avec le présent Descriptif de projet doit comprendre une clause stipulant qu'il n'y a pas eu de frais, de pourboire, de ristourne, de cadeau, de commission ou de paiement autre que ce qui est indiqué dans la proposition, qui ait été donné(e), reçu(e) ou promis(e) en lien avec le processus de sélection ou l'exécution du contrat, et que le bénéficiaire des fonds versés par le Partenaire d'exécution est tenu de coopérer avec toutes les investigations et vérifications après paiement.
146. Si le PNUD demande aux autorités nationales compétentes de prendre des mesures juridiques appropriées en cas d'allégations d'actes répréhensibles liés au projet, il appartiendra au Gouvernement de veiller à ce que les autorités nationales compétentes enquêtent activement sur ces actes et engagent des poursuites judiciaires adéquates à l'encontre de toutes les personnes impliquées dans de tels actes de fraude, récupèrent les fonds indûment versés et les restituent au PNUD.
147. Le Partenaire d'exécution veillera à ce que toutes les obligations énoncées dans cette section intitulée « Gestion des risques » soient transmises aux différentes parties responsables et aux différents sous-traitants et sous-bénéficiaires et que toutes les clauses de ladite section soient incluses, mutatis mutandis, dans tous les contrats de sous-traitance ou sous-contrats conclus dans le cadre du présent Descriptif de projet.

XIII. ANNEXES OBLIGATOIRES

- A. Plan de travail pluriannuel
- B. Indicateurs de base
- C. Mandats respectifs du Comité de projet, du coordonnateur du projet, du conseiller technique principal et d'autres postes, le cas échéant
- D. Modèle d'examen préalable social et environnemental (SESP) du PNUD
- E. Analyse des questions de genre et plan d'action en faveur de la parité hommes-femmes
- F. Registre des risques du PNUD
- G. Rapport d'assurance qualité de projet du PNUD
- H. Lettres de cofinancement
- I. Accord de base type en matière d'assistance



Annexe A. Plan de travail pluriannuel

Tâche	2018		2019				2020				2021				2022				2023	
	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T1	T2		
Activité 1.1.1 Réaliser l'évaluation du réseau d'observation hydroclimatique																				
Activité 1.1.2 Acquérir et installer des équipements météorologiques dans les zones du projet																				
Activité 1.2.1 Entreprendre une étude de faisabilité portant sur un système d'alerte précoce multirisques dans les zones du projet																				
Activité 1.2.2 Mettre en place des indicateurs de suivi pour les risques identifiés																				
Activité 1.2.3 Concevoir un plan de réponse aux																				

<p>Informations hydroclimatiques et l'émission d'alertes par les canaux appropriés</p>																			
<p>Activité 1.3.2 Organiser des formations pour le personnel du SISAAP, du CDIG, de la DGRE et de la DNM sur l'utilisation et l'application des modèles de prévision</p>																			
<p>Activité 1.3.3 Renforcer les connaissances scientifiques du SISAAP, du CDIG, de la DRWR et de la DNM à travers des ateliers de formation et des séminaires sur les impacts et les risques du changement climatique</p>																			
<p>Activité 1.4.1 Développer un programme de</p>																			

<p>modèle d'examen préalable social et environnemental (SESP) et mener les études pertinentes (y compris une analyse de sensibilité aux conflits)</p>																			
<p>Activité 2.2.1 Élaborer des indices basés sur les données pluviométriques pour l'assurance des principales cultures identifiées par les communautés</p>																			
<p>Activité 2.2.2 Introduire pour chaque situation indicelle une prime technique basée sur la prise en compte des risques</p>																			
<p>Activité 2.2.3 Réaliser une étude sur les institutions de microfinance existantes</p>																			
<p>Activité 2.2.4</p>																			

micro-assurance agricole indiciale, l'éducation financière et la gestion communautaire des risques climatiques																				
Activité 2.3.2 Développer des programmes et des modules de formation sur la gestion communautaire des risques climatiques ainsi que des guides pratiques sur l'adaptation aux changements climatiques																				
Activité 2.3.3 Promouvoir les visites d'échange et le partage d'expériences en matière de renforcement des capacités au service des communautés																				
Activité 2.4.1																				

Sélectionner un ensemble de dispositifs et d'instruments pour réduire la vulnérabilité des ménages ruraux à long terme et promouvoir leur résilience aux futurs chocs climatiques																					
Activité 2.4.2 Effectuer des tests et des évaluations des mécanismes de risque financier dans les zones pilotes sélectionnées																					
Activité 2.5.1 Développer une stratégie de gestion des connaissances																					
Activité 2.5.2 Développer une stratégie de communication																					
Activité 2.5.3 Participer à des réunions et des																					

<p>événements provinciaux et internationaux pour partager les résultats et les leçons apprises du projet</p>																				
<p>Activité 2.5.4 En partenariat avec d'autres projets d'adaptation en cours, développer une plateforme en ligne pour le partage des leçons apprises sur l'adaptation aux changements climatiques au Tchad</p>																				



Annexe B. Indicateurs de base (joints dans un autre document)

Annexe C. Mandats respectifs du Comité de projet, du coordonnateur du projet, du conseiller technique principal et d'autres postes, le cas échéant

Mandat du Comité de projet

Le Comité de projet servira d'organe de prise de décisions du projet. Il se réunira selon les besoins, au moins deux fois par an, pour examiner l'avancement du projet, approuver les plans de travail ainsi que les principaux livrables du projet. Le Comité de projet est chargé d'assurer l'orientation stratégique et le contrôle de la mise en œuvre du projet pour s'assurer que celle-ci satisfait aux exigences du Descriptif de projet approuvé et atteint les résultats énoncés. Le rôle du Comité de projet comprend ce qui suit :

- Fournir une orientation stratégique à la mise en œuvre du projet.
- Assurer la coordination entre les divers projets et programmes financés par les donateurs et le gouvernement.
- Assurer la coordination avec les différentes agences gouvernementales et leur participation aux activités du projet.
- Approuver les plans de travail et budgets annuels du projet, sur proposition du coordonnateur du projet.
- Approuver tout changement majeur dans les plans ou programmes du projet.
- Superviser le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports conformément aux exigences du FEM.
- Assurer l'engagement des ressources humaines pour soutenir la mise en œuvre du projet, en arbitrant les problèmes éventuels au sein du projet.
- Négocier des solutions entre le projet et toutes les parties au-delà de la portée du projet.
- S'assurer que la politique de sauvegarde sociale et environnementale du PNUD est appliquée tout au long de la mise en œuvre du projet et traiter les éventuelles plaintes s'y rapportant lorsque cela est nécessaire.

Le présent mandat sera finalisé lors de l'atelier de lancement du projet.

Mandat des principaux membres du personnel du projet

Directeur du projet

Contexte

Le directeur du projet est responsable devant le Ministère du Développement Agricole et le PNUD de la réalisation des objectifs et des résultats du projet affecté. Il fait partie du Comité de pilotage du projet auquel il rend compte.

Fonctions et responsabilités

- Agir en tant que membre du Comité de projet.
- Superviser le respect des objectifs, des activités, des résultats et de tous les aspects fondamentaux de l'exécution du projet tels que spécifiés dans le descriptif de projet.
- Superviser la conformité de la mise en œuvre du projet avec les politiques et procédures du Ministère du Développement Agricole et assurer la cohérence avec les plans et stratégies nationaux.

- Faciliter la coordination avec d'autres organisations et institutions appelées à mener des activités connexes.
- Participer aux missions d'évaluation, de test et de suivi du projet.
- Assurer la coordination avec les représentants du gouvernement national sur les aspects juridiques et financiers des activités du projet.
- Coordonner et superviser les contributions du personnel du gouvernement à la mise en œuvre du projet.
- Coordonner, superviser et rendre compte des apports de cofinancement du gouvernement à la mise en œuvre du projet.

Coordonnateur du projet

Contexte

Le Coordonnateur du projet est recruté localement selon la procédure du PNUD, avec la contribution des partenaires du projet au processus de sélection. La nomination à ce poste, qui est entièrement financé par le projet, se fait par les agents d'exécution du projet. Le coordonnateur du projet est responsable de la gestion globale du projet, y compris la mobilisation de tous les intrants du projet ainsi que la supervision du personnel du projet, des consultants et des sous-traitants. Il rend compte au directeur du projet, en étroite consultation avec le gestionnaire de programme du PNUD affecté pour toutes les questions de fond et les questions administratives liées au projet. Du point de vue stratégique du projet, le coordonnateur du projet rend compte périodiquement au Comité de projet, sur la base des instructions du directeur du projet. En règle générale, le coordonnateur du projet seconde le directeur du projet qui sera responsable du respect des obligations du gouvernement dans le cadre du projet, au titre de la modalité de réalisation nationale. Le coordonnateur du projet assume un rôle de liaison avec le gouvernement, le PNUD et d'autres institutions des Nations Unies, les organisations de la société civile (OSC) et les partenaires du projet, et maintient une étroite collaboration avec les autres institutions donatrices participant au cofinancement. Le coordonnateur du projet travaille en étroite collaboration avec les coordonnateurs du Groupe d'exécution de projet.

Fonctions et responsabilités

- Planifier les activités du projet et assurer le suivi des progrès enregistrés par rapport au plan de travail approuvé.
- Superviser et coordonner la production des produits du projet, conformément au descriptif de projet, en temps opportun et dans le respect des normes de qualité.
- Coordonner toutes les contributions du projet et s'assurer qu'elles sont conformes aux procédures du PNUD applicables aux projets exécutés au niveau national.
- Superviser et coordonner le travail de tout le personnel du projet, des consultants et des sous-traitants en garantissant le calendrier et la qualité des produits, y compris au travers de conseils techniques pour la conception des activités, par exemple, en fournissant des conseils sur la sélection de systèmes de transfert des risques financiers devant être mis à l'essai à travers ce projet.
- Coordonner le recrutement et la sélection du personnel de projet, des consultants et des sous-traitants, y compris la rédaction des mandats et des spécifications de travail ainsi que la supervision de tous les travaux des entrepreneurs.
- Gérer les demandes de mise à disposition de ressources financières par le PNUD, par le biais d'avances de fonds, de paiements directs ou de remboursements en utilisant le format fourni par le PNUD.
- Préparer, réviser et soumettre les plans de travail et les plans financiers du projet, tel que requis par le Comité de projet et le PNUD.
- Faire le suivi des ressources financières et de la comptabilité pour assurer l'exactitude et la fiabilité des rapports financiers, soumis sur une base trimestrielle.
- Gérer et surveiller les risques du projet initialement identifiés et soumettre les nouveaux risques au comité de projet pour examen et prise de décisions sur les actions possibles, si nécessaire ; actualiser l'état de ces risques en tenant à jour le registre des risques du projet.

- Assurer la liaison avec le PNUD, le Comité de projet, les organismes gouvernementaux concernés et l'ensemble des partenaires du projet, y compris les organisations donatrices et les organisations de la société civile (OSC) pour une coordination efficace de toutes les activités du projet.
- Faciliter l'appui administratif aux sous-traitants et aux activités de formation soutenues par le projet, notamment en fournissant des intrants techniques lors des formations menées dans le cadre de l'effet 2.
- Superviser et assurer la soumission en temps voulu du rapport de lancement, du rapport d'exécution du projet, des rapports techniques, des rapports financiers trimestriels et d'autres rapports pouvant être requis par le PNUD, le FEM et d'autres organismes de surveillance.
- Diffuser les rapports de projet et répondre aux questions des parties prenantes concernées.
- Rendre compte de l'avancement du projet aux comités de pilotage et s'assurer du respect des directives du Comité directeur permanent.
- Superviser les échanges et le partage d'expériences et de leçons apprises avec les projets communautaires intégrés de conservation et de développement pertinents aux niveaux national et international. En particulier, le coordonnateur du projet appuiera la coordination des activités d'alerte précoce en relation à d'autres projets (activité 1.1.5). Il apportera un soutien technique aux formations menées au titre des produits 1.3 et 1.4 et s'engagera auprès des bénéficiaires pour s'assurer que les connaissances sont conservées et appliquées, notamment au sein des organismes ciblées (DNM, DGRE et ministères).
- Aider les groupes communautaires, les municipalités, les OSC et leur personnel, les étudiants et d'autres catégories de personnes à développer des compétences essentielles par le biais d'ateliers de formation et de formations en cours d'emploi de sorte à renforcer ainsi leurs capacités institutionnelles.
- Encourager le personnel, les partenaires et les consultants à déployer des efforts stratégiques, intentionnels et démontrables pour inclure activement les femmes dans le projet, y compris dans la conception et la planification des activités, la budgétisation, l'embauche de personnel et de consultants, la sous-traitance, les achats, les structures formelles de gouvernance et de plaidoyer communautaires, l'information et la sensibilisation auprès des organisations sociales, la formation, la participation à des réunions et l'accès aux avantages des programmes.
- Assister et conseiller les Groupes de l'exécution des projets chargés de la mise en œuvre des activités dans les sites cibles.
- Réaliser des inspections régulières, annoncées et inopinées de l'ensemble des sites et des activités liés aux Groupes de l'exécution des projets.

Compétences et expertise requises :

- Diplôme universitaire (MSc ou PhD) dans un domaine lié au changement climatique, à l'assurance agricole et à la résilience.
- Au moins 10 ans d'expérience en assurance agricole.
- Au moins cinq (5) ans d'expérience éprouvée en gestion de projets ou programmes.
- Au moins cinq (5) ans d'expérience en matière de collaboration avec des ministères ou des institutions nationales ou provinciales concernés par l'agriculture et/ou l'assurance.

Compétences

- Solides compétences en leadership, en gestion et en coordination, capacité éprouvée à coordonner efficacement la mise en œuvre de grands projets multipartites, y compris au niveau des aspects techniques et financiers.
- Capacité à gérer efficacement des équipes techniques et administratives, à travailler avec un large éventail de parties prenantes dans divers secteurs et à tous les niveaux, à développer des partenariats durables avec les organismes partenaires.
- Capacité à gérer les budgets, à former et à travailler efficacement avec le personnel de contrepartie à tous les niveaux et avec tous les groupes impliqués dans le projet.

- Capacité de coordonner et de superviser plusieurs Groupes de l'exécution des projets dans leur mise en œuvre des activités techniques en partenariat avec divers groupes de parties prenantes infranationales, y compris la communauté et le Gouvernement.
- Connaissance et expérience professionnelle de l'intégration de la dimension de genre dans les projets internationaux.
- Solides compétences rédactionnelles, de présentation et de rédaction de rapport.
- Solides compétences en communication, en particulier pour répondre rapidement et avec précision aux courriels.
- Solides compétences en informatique, en particulier la maîtrise de toutes les applications du progiciel MS Office et de la recherche sur Internet.
- Solides connaissances en matière de polices d'assurance dans la zone CIMA.
- Excellente maîtrise du français et de l'anglais. La connaissance d'une ou de plusieurs langues locales serait un atout.

Assistant de projet/comptable

Sous la direction et la supervision du coordonnateur du projet, l'assistant de projet/comptable effectuera les tâches suivantes :

- Tenir les registres des fonds et dépenses du projet, et s'assurer que toute la documentation financière relative au projet est bien tenue et utilisable immédiatement à la demande du coordonnateur du projet.
- Examiner les dépenses du projet et s'assurer que les fonds du projet sont utilisés conformément au descriptif de projet et aux règles et procédures financières du Gouvernement du Tchad.
- Valider et certifier les formulaires d'autorisation de financement et de certificat de dépense (FACE) avant de les soumettre au PNUD.
- Fournir les informations financières nécessaires là où les décisions de gestion de projet l'exigent.
- Fournir les informations financières nécessaires pour les besoins des audits du projet.
- Examiner les budgets annuels et les rapports des dépenses du projet, et informer le coordonnateur du projet de tout éventuel écart ou problème.
- Consolider les rapports d'étape financiers soumis par les parties responsables aux fins de la mise en œuvre des activités du projet.
- Assurer la liaison et le suivi avec les parties responsables de la mise en œuvre des activités du projet sur les questions liées aux fonds du projet et aux rapports sur l'état d'avancement financier.
- Assister le coordonnateur du projet dans la gestion et la supervision quotidiennes des activités du projet.
- Assister le responsable du suivi-évaluation dans les questions liées au suivi-évaluation et à la gestion des ressources en matière de connaissances.
- Aider à la préparation des rapports d'avancement.
- S'assurer que toute la documentation du projet (rapports d'avancement, rapports de consultation et autres rapports techniques et procès-verbaux de réunions) est correctement conservée sous forme de copies papier et sous forme électroniques dans un système de classement efficace et facilement accessible lorsque cette documentation est requise par le Comité de projet, le Comité de l'assistance technique, le PNUD, les consultants du projet et d'autres membres du Groupe de gestion des projets.
- Fournir une assistance administrative et logistique liée au Groupe de gestion des projets.

L'assistant de projet sera recruté sur la base des qualifications suivantes :

- Une licence ou un diplôme d'études supérieures en comptabilité/gestion financière.

- Au moins cinq (5) ans d'expérience professionnelle pertinente, de préférence dans un contexte de gestion de projet impliquant un organisme de financement multilatéral ou international ; toute expérience antérieure acquise dans le cadre d'un projet des Nations Unies est un atout indéniable.
- Très bonnes compétences interpersonnelles.
- Maîtrise des applications logicielles informatiques, en particulier MS Word et MS Excel.
- Excellentes compétences linguistiques en français et en anglais (expression et compréhension écrites et orales) et dans les langues locales.

Fonctions :

En tant qu'agent de vulgarisation du projet sur le terrain, il ou elle devra :

- Renforcer les flux d'information, de coordination et de communication entre tous les acteurs, par une approche combinée, descendante et ascendante.
- Réaliser des activités de sensibilisation communautaire et des formations, entre autres :
 - Évaluer les capacités des acteurs locaux publics et privés
 - Mener des activités de formation et de renforcement des capacités à l'intention des acteurs locaux publics et privés
- Effectuer toutes les tâches jugées utiles par le coordonnateur du projet afin de faire avancer le projet sur le terrain.
- Contribuer au suivi-évaluation du projet.
- Assurer l'alignement des activités du projet sur les besoins et les attentes des bénéficiaires.

Qualifications :

Les spécialistes de l'appui technique seront recrutés sur la base des qualifications suivantes :

- Détenition d'un baccalauréat, obtenu de préférence dans le domaine du développement communautaire ou de l'agriculture.
- Connaissance de l'assurance indicielle pour l'agriculture.
- Au moins cinq années d'expérience professionnelle pertinente dans la mise en œuvre de projets et le renforcement des capacités, impliquant idéalement des donateurs internationaux. Toute expérience antérieure acquise dans le cadre d'un projet des Nations Unies serait un atout indéniable.
- Connaissance et expérience professionnelle de l'intégration de la dimension de genre dans les projets.
- Connaissance et expérience du processus de suivi-évaluation.
- Très bonnes compétences interpersonnelles.
- Connaissance des langues et de la culture locales.
- Bonnes compétences linguistiques en français et en anglais (expression et compréhension écrites et orales).

Chargé de communication du projet

Sous la supervision et les conseils généraux du coordonnateur du projet, le chargé de communication aura la responsabilité de diriger les produits de la gestion des connaissances issus des composantes 1 et 2 et d'élaborer la stratégie de communication en début de projet et de coordonner sa mise en œuvre dans toutes les composantes du projet. Le chargé de communication travaillera en étroite collaboration avec le responsable du suivi-évaluation sur les aspects de la gestion des connaissances du projet. Ses responsabilités spécifiques comprennent ce qui suit :

- Élaborer une stratégie/un plan de communication du projet, l'intégrer aux plans de travail annuels et le mettre à jour chaque année en consultation avec les parties prenantes au projet.
- Coordonner la mise en œuvre des résultats de gestion des connaissances du projet, qui devrait :
 - i) renforcer le sentiment d'appropriation du projet ;
 - ii) approfondir la compréhension du changement

climatique en rapport avec le projet chez les bénéficiaires du projet et les autres parties prenantes ; et iii) permettre la mise à l'échelle du projet.

- Coordonner et superviser la mise en œuvre des activités de sensibilisation du public à travers les différentes composantes du projet.
- Faciliter la conception et la maintenance du site Web relatif au projet et s'assurer que ses pages soient toujours actualisés et les plus dynamiques possibles.
- Faciliter l'apprentissage et le partage des connaissances et des expériences pertinentes au projet.

Le chargé de communication du projet sera recruté sur la base des qualifications suivantes :

- Détenir d'un baccalauréat, obtenu de préférence dans le domaine du développement communautaire, de la gestion des ressources humaines ou de la gestion environnementale.
- Connaissance de l'assurance indicielle pour l'agriculture.
- Connaissance et expérience professionnelle de l'intégration de la dimension de genre dans les projets internationaux.
- Des qualifications en communication (diplôme, licence).
- Au moins trois années d'expérience professionnelle pertinente dans la mise en œuvre de projets et le renforcement des capacités, impliquant idéalement des donateurs internationaux. Toute expérience antérieure acquise dans le cadre d'un projet des Nations Unies serait un atout indéniable.
- Expérience antérieure dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de communication pour des organisations ou des projets.
- Fortes capacités professionnelles à l'utilisation des technologies de l'information et des communications, notamment la conception de sites Web et les logiciels de publication assistée par ordinateur.
- Très bonnes compétences interpersonnelles.
- Excellentes compétences linguistiques en français et en anglais (expression et compréhension écrites et orales).



Annexe D. Liste de contrôle pour l'examen des risques sociaux et environnementaux

Liste de contrôle des risques sociaux et environnementaux potentiels		Réponse (Oui/Non)
Principe 1 : Droits de l'homme		
1.	Le projet pourrait-il entraîner des effets négatifs sur la jouissance des droits de l'homme (civils, politiques, économiques, sociaux ou culturels) de la population touchée et en particulier des groupes marginalisés ?	Non
2.	Existe-t-il une probabilité que le projet ait des impacts négatifs inéquitables ou discriminatoires sur les populations touchées, en particulier les personnes vivant dans la pauvreté ou les individus ou les groupes marginalisés ou exclus ? ⁹	Non
3.	Le projet pourrait-il potentiellement restreindre la disponibilité, la qualité et l'accès aux ressources ou aux services de base, en particulier aux individus ou groupes marginalisés ?	Non
4.	Y a-t-il une probabilité que le projet exclue les parties prenantes potentiellement touchées, en particulier les groupes marginalisés, de la pleine participation aux décisions qui pourraient les affecter ?	Non
5.	Existe-t-il un risque que les détenteurs d'obligations n'aient pas la capacité de remplir leurs obligations dans le cadre du projet ?	Non
6.	Existe-t-il un risque que les titulaires de droits n'aient pas la capacité de revendiquer leurs droits ?	Non
7.	Les communautés locales ou les individus qui en ont eu l'occasion ont-ils soulevé des préoccupations en matière de droits de l'homme concernant le projet au cours du processus d'engagement des parties prenantes ?	Non
8.	Existe-t-il un risque que le projet exacerbe les conflits et/ou la violence entre et envers les communautés et les individus touchés par le projet ?	Non
Principe 2 : Égalité des sexes et autonomisation des femmes		
1.	Y a-t-il une probabilité que le projet proposé ait des impacts négatifs sur l'égalité des genres et/ou la situation des femmes et des filles ?	Non
2.	Le projet reproduirait-il potentiellement des discriminations à l'égard des femmes fondées sur le genre, notamment en ce qui concerne la participation à la conception et à la mise en œuvre ou l'accès aux opportunités et aux avantages ?	Non
3.	Les groupes de femmes ont-ils soulevé des préoccupations en matière d'égalité des genres concernant le projet pendant le processus d'engagement des parties prenantes [et, le cas échéant, cela a-t-il été inclus dans la proposition globale du projet et dans l'évaluation des risques] ?	Non
4.	Le projet limiterait-il potentiellement la capacité des femmes à utiliser, développer et protéger les ressources naturelles, en tenant compte des différents rôles et positions des femmes et des hommes dans l'accès aux biens et services environnementaux ? <i>Par exemple, les activités qui pourraient conduire à la dégradation ou à l'épuisement des ressources naturelles dans les communautés qui dépendent de ces ressources pour leurs moyens de subsistance et leur bien-être</i>	Non
Principe 3 : Durabilité environnementale : Les questions de sélection concernant les risques environnementaux sont englobées par les questions spécifiques liées à la norme ci-dessous.		
Norme 1 : Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles		
1.1	Le projet aurait-il potentiellement des impacts négatifs sur les habitats (par exemple, les habitats modifiés, naturels et critiques) et/ou les écosystèmes et les services écosystémiques ? <i>Par exemple, par la perte, la conversion ou la dégradation de l'habitat, la fragmentation, les changements hydrologiques</i>	Non
1.2	Des activités du projet sont-elles proposées à l'intérieur ou à proximité d'habitats critiques et/ou de zones écologiquement sensibles, y compris des zones légalement protégées (par exemple, une réserve naturelle, un parc national), des zones proposées pour la protection, ou reconnues comme telles par des sources faisant autorité et/ou des peuples autochtones ou des communautés locales ?	Non

⁹ Les motifs sur lesquels il est interdit de fonder l'exercice d'une discrimination incluent la race, l'origine ethnique, le sexe, l'âge, la langue, le handicap, l'orientation sexuelle, la religion, l'opinion politique ou autre, l'origine nationale ou sociale ou géographique, la propriété, la naissance ou tout autre statut, y compris celui d'autochtone ou de membre d'une minorité. Les références aux « femmes et aux hommes » ou à des termes similaires incluent les femmes et les hommes, les garçons et les filles, ainsi que d'autres groupes faisant l'objet de discriminations en raison de leur identité de genre, tels que les personnes transgenres et transsexuelles.

1.3	Le projet implique-t-il des changements dans l'utilisation des terres et des ressources qui peuvent avoir des impacts négatifs sur les habitats, les écosystèmes et/ou les moyens de subsistance ? (Note : si des restrictions et/ou des limitations d'accès aux terres s'appliquent, reportez-vous à la norme 5.)	Non
1.4	Les activités du projet poseraient-elles des risques pour les espèces menacées ?	Non
1.5	Le projet présenterait-il un risque d'introduction d'espèces exotiques envahissantes ?	Non
1.6	Le projet implique-t-il l'exploitation de forêts naturelles, le développement de plantations ou le reboisement ?	Non
1.7	Le projet implique-t-il la production et/ou la récolte de populations de poissons ou d'autres espèces aquatiques ?	Non
1.8	Le projet implique-t-il une extraction, une dérivation ou un confinement important des eaux de surface ou des eaux souterraines ? <i>Par exemple, construction de barrages ou de réservoirs, aménagement de bassins fluviaux, extraction d'eaux souterraines</i>	Non
1.9	Le projet implique-t-il l'utilisation de ressources génétiques ? (par exemple, collecte et/ou récolte, développement commercial)	Non
1.10	Le projet générerait-il des préoccupations environnementales transfrontalières ou mondiales potentiellement négatives ?	Non
1.11	Le projet entraînerait-il des activités de développement secondaires ou consécutives qui pourraient induire des effets sociaux et environnementaux négatifs, ou générerait-il des impacts cumulatifs avec d'autres activités existantes ou planifiées connues dans la province ? <i>Par exemple, une nouvelle route à travers des terres forestières générera des impacts environnementaux et sociaux directs (par exemple, abattage d'arbres, travaux de terrassement, relocalisation potentielle d'habitants). La nouvelle route peut également faciliter l'empiètement sur les terres par des colons illégaux ou générer un développement commercial non planifié le long de la route, potentiellement dans des zones sensibles. Ce sont des impacts indirects, secondaires ou induits qui doivent être pris en compte. En outre, si des développements similaires dans la même zone forestière sont prévus, les impacts cumulatifs d'activités multiples (même si elles ne font pas partie du même projet) doivent être pris en compte.</i>	Non
Norme 2 : Atténuation et adaptation au changement climatique		
2.1	Le projet proposé entraînera-t-il d'importantes émissions de gaz à effet de serre ¹⁰ ou pourrait-il exacerber le changement climatique ?	Non
2.2	Les résultats potentiels du projet seraient-ils sensibles ou vulnérables aux impacts potentiels du changement climatique ?	Oui
2.3	Le projet proposé est-il susceptible d'accroître directement ou indirectement la vulnérabilité sociale et environnementale au changement climatique, aujourd'hui ou à l'avenir (également appelées pratiques inadaptées) ? <i>Par exemple, des changements dans la planification de l'utilisation des terres peuvent encourager la poursuite au développement des plaines inondables, augmentant ainsi potentiellement la vulnérabilité de la population au changement climatique, en particulier aux inondations.</i>	Non
Norme 3 : Santé, sécurité et conditions de travail des communautés		
3.1	La construction, l'exploitation ou le déclassement du projet poseraient-ils des risques potentiels pour la sécurité des communautés locales ?	Non
3.2	Le projet poserait-il des risques potentiels pour la santé et la sécurité des communautés en raison du transport, du stockage et de l'utilisation et/ou de l'élimination de matières dangereuses (par exemple, des explosifs, du carburant et d'autres produits chimiques pendant les phases de construction et d'exploitation) ?	Non
3.3	Le projet implique-t-il le développement d'infrastructures à grande échelle (par exemple, barrages, routes, bâtiments) ?	Non

¹⁰ S'agissant du CO₂, les « émissions significatives » correspondent généralement à plus de 25 000 tonnes par an (provenant à la fois de sources directes et indirectes). [La note d'orientation sur l'atténuation et l'adaptation liées au changement climatique fournit des informations supplémentaires sur les émissions de gaz à effet de serre.]

3.4	La défaillance d'éléments structurels du projet poserait-elle des risques aux communautés ? (par exemple, l'effondrement de bâtiments ou d'infrastructures)	Non
3.5	Le projet proposé serait-il susceptible d'entraîner une vulnérabilité accrue aux tremblements de terre, à l'affaissement, aux glissements de terrain, à l'érosion, aux inondations ou aux conditions climatiques extrêmes ?	Non
3.6	Le projet entraînerait-il une augmentation potentielle des risques pour la santé (par exemple, des maladies d'origine hydrique ou d'autres maladies à transmission vectorielle ou des infections transmissibles telles que le VIH/Sida) ?	Non
3.7	Le projet présente-t-il des risques et des vulnérabilités potentiels liés à la santé et à la sécurité au travail en raison d'aléas physiques, chimiques, biologiques ou radiologiques pendant les phases de construction, d'exploitation ou de déclassement du projet ?	Non
3.8	Le projet implique-t-il un soutien à l'emploi ou aux moyens de subsistance qui ne remplissent pas les exigences des normes nationales et internationales du travail (c'est-à-dire les principes et les normes des conventions fondamentales de l'OIT) ?	Non
3.9	Le projet implique-t-il du personnel de sécurité susceptible de présenter un risque potentiel pour la santé et la sécurité des communautés et/ou des individus (par exemple, en raison d'un manque de formation ou de responsabilité adéquates) ?	Non
Norme 4 : Patrimoine culturel		
4.1	Le projet proposé entraînera-t-il des interventions susceptibles d'avoir un impact négatif sur des sites, des structures ou des objets ayant des valeurs historiques, culturelles, artistiques, traditionnelles ou religieuses ou des formes de culture intangibles (par exemple, connaissances, innovations, pratiques) ? (Note : les projets destinés à protéger et à conserver le patrimoine culturel peuvent également avoir des impacts négatifs involontaires)	Non
4.2	Le projet propose-t-il d'utiliser des formes matérielles et/ou immatérielles du patrimoine culturel à des fins commerciales ou autres ?	Non
Norme 5 : Déplacement et réinstallation		
5.1	Le projet impliquerait-il potentiellement un déplacement physique temporaire ou permanent et total ou partiel ?	Non
5.2	Le projet entraînerait-il éventuellement un déplacement économique (par exemple, perte d'actifs ou d'accès aux ressources en raison de l'acquisition de terres ou de restrictions d'accès, même en l'absence de réinstallation physique) ?	Non
5.3	Y a-t-il un risque que le projet conduise à des expulsions forcées ? ¹¹	Non
5.4	Le projet proposé pourrait-il affecter les arrangements fonciers et/ou les droits de propriété/droits coutumiers communautaires sur les terres, les territoires et/ou les ressources ?	Non
Norme 6 : Peuples indigènes		
6.1	Des peuples autochtones sont-ils présents dans la zone du projet (y compris la zone d'influence du projet) ?	Non
6.2	Est-il probable que le projet ou des parties du projet soient situés sur des terres et territoires revendiqués par les peuples autochtones ?	Non
6.3	Le projet proposé affecterait-il potentiellement les droits de l'homme, les terres, les ressources naturelles, les territoires et les moyens de subsistance traditionnels des peuples autochtones (indépendamment du fait que les peuples autochtones visés possèdent les titres de propriété pour les terres concernées, que le projet soit situé à l'intérieur ou à l'extérieur des terres et territoires habités par les peuples affectés, ou que les peuples autochtones soient reconnus comme peuples autochtones par le pays en question) ? <i>Si la réponse à la question 6.3 est « oui », les impacts des risques éventuels sont considérés comme potentiellement graves et/ou critiques et le projet serait classé comme étant à risque modéré ou élevé.</i>	Non

¹¹ Les expulsions forcées sont des actions et/ou des omissions impliquant le déplacement forcé ou involontaire d'individus, de groupes et de communautés de leur foyer et/ou de ressources de propriétés communes qui étaient occupées ou qui dépendaient d'eux, éliminant ainsi la capacité d'un individu, d'un groupe ou d'une communauté de résider ou de travailler dans une habitation, une résidence ou un lieu sans que ne lui soient procurées et qu'ils aient accès à des formes appropriées de protection juridique ou autre.

6.4	Y a-t-il eu une absence de consultations culturellement appropriées pour recueillir le consentement préalable, libre et éclairé sur des questions susceptibles d'affecter les droits et intérêts, les terres, les ressources, les territoires et les moyens de subsistance traditionnels des peuples autochtones concernés ?	Non
6.5	Le projet proposé implique-t-il l'utilisation et/ou le développement commercial des ressources naturelles sur les terres et territoires revendiqués par les peuples autochtones ?	Non
6.6	Existe-t-il un potentiel d'expulsion forcée ou de déplacement physique ou économique total ou partiel des peuples autochtones concernés, y compris par le biais de restrictions d'accès aux terres, territoires et ressources ?	Non
6.7	Le projet affecterait-il négativement les priorités de développement des peuples autochtones telles qu'elles ont été définies par ces derniers ?	Non
6.8	Le projet affecterait-il potentiellement la survie physique et culturelle des peuples autochtones ?	Non
6.9	Le projet affecterait-il potentiellement le patrimoine culturel des peuples autochtones, notamment par la commercialisation ou l'utilisation de leurs connaissances et pratiques traditionnelles ?	Non
Norme 7 : Prévention de la pollution et efficacité des ressources		
7.1	Le projet entraînerait-il potentiellement le rejet de polluants dans l'environnement en raison de circonstances courantes ou non courantes avec le potentiel d'impacts locaux, provinciaux et/ou transfrontaliers négatifs ?	Non
7.2	Le projet proposé entraînerait-il potentiellement la génération de déchets (à la fois dangereux et non dangereux) ?	Non
7.3	Le projet proposé impliquera-t-il potentiellement la fabrication, le commerce, le rejet et/ou l'utilisation de produits chimiques et/ou de matériaux dangereux ? Le projet propose-t-il l'utilisation de produits chimiques ou de matériaux soumis à des interdictions ou à des éliminations progressives prescrites au plan international ? <i>Par exemple, le DDT, les PCB et autres produits chimiques inscrits dans les conventions internationales telles que la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants ou le Protocole de Montréal.</i>	Non
7.4	Le projet proposé impliquera-t-il l'application de pesticides pouvant avoir un effet négatif sur l'environnement ou la santé humaine ?	Non
7.5	Le projet comprend-il des activités qui nécessitent une consommation importante de matières premières, d'énergie et/ou d'eau ?	Non

Annexe E. Analyse des questions de genre et plan d'action en faveur de la parité hommes-femmes

Dans le cadre de la conception du projet, un rapport sur une analyse des questions de genre a été élaboré mettant l'accent sur les interventions planifiées. Ce rapport a émis des recommandations inscrites dans la logique de cette initiative pour prendre en compte les considérations de genre dans le cadre de l'adaptation aux risques climatiques.

Selon le document Politique Nationale Genre, la proportion des femmes dans la population âgée de 18 ans et plus est de loin supérieure à celle des hommes dans toutes les provinces du pays, à l'exception de N'Djamena. Dans le secteur agricole ou rural, la population active représente plus de 78 % de la population générale, dont 53 % de femmes, et vit principalement des productions agro-sylvo-pastorales. Malgré le potentiel économique du Tchad, la pauvreté touche 56,9 % de la population qui se caractérise notamment par une vulnérabilité accrue et endémique des femmes, de plus en plus marginalisées en raison de leur statut. Avec plus de 80 % de la population rurale tirant ses moyens de subsistance de secteurs sensibles au climat tels que l'agriculture, l'élevage ou la pêche, le changement climatique aggrave la vulnérabilité des communautés rurales et réduit par conséquent leur capacité d'adaptation. Les impacts sont ainsi nombreux et caractérisés par l'accentuation des situations de stress thermique pour les personnes, le bétail et les plantes, la diminution des rendements agricoles, le changement continu des cultures et des espèces animales, les pressions sur les ressources en eau et la hausse du prix des produits agroalimentaires.

Dans cette économie à dominante agro-pastorale dominée par les pratiques agricoles traditionnelles, les femmes jouent un rôle très important dans les activités familiales et socio-économiques. Cependant, leur statut social laisse à désirer en raison des pressions socioculturelles et des préjugés de toutes sortes qui privilégient et accentuent leur rôle, notamment lié à la procréation. Alors que l'accès aux facteurs de production peut transformer positivement les moyens de subsistance de millions de familles en milieu rural, les femmes, y compris jeunes, ont très peu accès aux intrants essentiels que sont la terre, les matériaux, les équipements et les nouvelles technologies, sans parler des services de vulgarisation.

Concernant les modes de fonctionnement et les tendances des facteurs climatiques, les femmes et les hommes sont essentiellement touchés par les effets des risques climatiques vécus au quotidien. Chaque année, en juillet et août, des inondations empêchent la riziculture à Bébédjia alors que Moundou connaît régulièrement des bouleversements dans le calendrier des cultures, tout comme Déli, qui subit en plus l'assèchement de ses puits d'eau. Béré fait état d'un déclin des rendements de l'ensemble de ses produits agricoles et Bongor enregistre parfois une baisse de productivité dans le secteur arboricole.

S'agissant des connaissances tirées des cartes et des données liées aux risques climatiques, les femmes déclarent que les inondations se produisent un peu partout à Bébédjia et les considèrent comme l'ennemi des cultures, notamment dans diverses localités de Moundou où elles occasionnent beaucoup de dégâts. À Déli, les femmes aussi bien que les hommes n'ont pas connaissance des cartes et des données liées aux risques climatiques mais hommes et femmes attestent que inondations surviennent à l'ouest de Béré tandis que l'est subit des épisodes de sécheresse. Les témoignages des femmes et des hommes indiquent que ces phénomènes interviennent autant dans les plaines que dans les espaces ouverts.

Par contre, en ce qui concerne le déclenchement d'alertes précises et opportunes, les points de vue sont divergents entre les femmes et les hommes. Ainsi, les femmes de Bébédjia considèrent que les alertes ne doivent être déclenchées que pour des situations liées à des événements qui se produisent régulièrement (pluies, vents, vagues de chaleur ou de froid). Quant aux femmes de Moundou, elles affirment que les informations transmises, comme cela peut être le cas, ont effectivement aidé les organisations de femmes dans leurs activités. Les alertes importantes destinées aux personnes à risque ne sont pas accessibles aux producteurs. Si les alertes arrivent de la même manière aux femmes et aux hommes à Moundou, Déli et

Bongor par le biais des radios locales ou communautaires, tel n'est pas le cas à Béré, difficile d'accès et à Bébédjia, qui appelle à l'implication des femmes dans les dispositifs d'alerte.

Concernant les préférences marquées pour les canaux d'information, la grande majorité des personnes rencontrées (femmes et hommes) optent pour la diffusion de l'information en priorité par les radios locales ou communautaires (Moundou, Déli, Bongor), puis par la téléphonie mobile (Moundou, Béré) et enfin par les agents de vulgarisation (Bébédjia, Déli). S'agissant de l'accessibilité et de l'exploitation des informations climatiques, seules les femmes de Moundou indiquent qu'elles sont garanties à tous, sans distinction d'aucune sorte. À l'unanimité, les hommes et les femmes de Bongor considèrent ces informations confuses, souvent trompeuses. Pour cette raison, ils demandent, par exemple, que des informations précises sur le début et la fin des saisons soient diffusées tous les cinq (5) jours.

À la question de savoir si les femmes sont impliquées dans la gestion des finances du ménage, ce qui constitue une condition favorable à leur implication dans la gestion et le transfert des risques financiers, les femmes et les hommes interrogés ont répondu par l'affirmative. Alors que les femmes dans certaines localités disent s'occuper généralement de l'éducation et de la santé de leurs enfants, celles de Bongor affirment qu'elles travaillent dans les champs à peu près autant que les hommes.

Même si les sources de revenus les plus importantes varient d'une localité à l'autre, dans les cinq (5) localités visitées, on peut les classer de la manière suivante, par ordre d'importance : riz, sésame, arachide, mil, sorgho, oléagineux, fruits et légumes. Tandis que les sources de revenus les plus importantes pour les femmes et les hommes sont le riz, le sésame et les arachides, les femmes cultivent plus volontiers le mil, le maïs, les oléagineux, les fruits et les légumes.

D'après les informations recueillies sur le terrain, les femmes et les hommes n'utilisent pas différemment les produits de leurs activités : les produits cultivés dans un cadre associatif sont à 90 % proposés à la vente (90 %) tandis que les produits des petites exploitations familiales sont consommés par les ménages. D'après les réponses obtenues, 100 % des personnes interrogées sont favorables à la mise en place d'un mécanisme de gestion et de transfert des risques si le prix à payer n'est pas exorbitant et si cela peut servir à couvrir les coûts des risques potentiels en nature.

Dans ce contexte, il a été recommandé de prendre en compte la dimension de genre lors de la collecte d'informations et de mettre en place un système de communication et de diffusion des informations climatiques sensible au genre. Il importe de renforcer les capacités des parties prenantes à préparer et diffuser des informations climatiques en tenant compte des considérations de genre. Il convient également de rendre les canaux d'information et de communication opérationnels de sorte qu'ils soient accessibles à tous les segments de la population, y compris les plus vulnérables (en particulier les jeunes). Une autre recommandation consiste à élaborer une cartographie des risques et des aléas climatiques qui tienne compte des perspectives liées au genre.

Le projet est également appelé à promouvoir la participation des femmes dans le développement du système d'alerte précoce, qui devrait identifier les besoins prioritaires spécifiques des femmes aussi bien que ceux des hommes. Il serait souhaitable d'élaborer une stratégie nationale d'alerte précoce intégrant la dimension de genre et les plans provinciaux de préparation et de réponse aux urgences liées au climat et de garantir un accès équitable des femmes et des hommes aux secours d'urgence. En outre, il appartient au projet de capitaliser sur les ressources disponibles en termes de connaissances, d'outils et de systèmes d'alerte précoce communautaires sensibles au genre et à la jeunesse pour mieux faire face aux risques climatiques et de renforcer les capacités des acteurs locaux, hommes et femmes, à exploiter les prévisions climatiques.



En termes de gestion et de transfert des risques financiers, le projet devra mener des campagnes de sensibilisation auprès des femmes et des hommes sur l'importance et le bien-fondé de la mise en place d'un mécanisme de gestion et de transfert des risques financiers. Dans le même temps, il serait utile de promouvoir des politiques et des stratégies visant à améliorer les conditions d'accès aux ressources productives, en particulier pour les femmes et les jeunes, en élaborant des réformes législatives qui leur garantiront le droit d'accès à ces ressources et en impliquant les leaders communautaires dans la mise en œuvre de ces réformes. Une autre action importante est d'élaborer et de faire appliquer des mesures susceptibles de renforcer les capacités financières des femmes et des jeunes par des réformes juridiques et institutionnelles, afin de réduire les différentes contraintes qui leur sont imposées du fait de la vie en milieu rural. Le projet organisera, facilitera et garantira les relations entre les institutions financières et les producteurs dans le cadre de la gestion et du transfert des risques financiers. Enfin, il a été préconisé de promouvoir l'augmentation de la demande de produits agropastoraux par l'amélioration de la qualité et de la quantité de ces produits, et la mise en place et l'organisation d'un réseau de distribution efficace tout en soutenant la création d'un réseau de distribution sensible au genre aux niveaux national, provincial et international.



Annexe F. Registre des risques du PNUD

Description	Type	Impact et probabilités	Mesures d'atténuation	Propriétaire
Risque de litige foncier pour la mise en place d'instruments de mesure, par exemple des pluviomètres automatiques.	Réglementaire	Probabilité : 2 Impact : 2	Sensibilisation et implication des communautés dans le choix des sites d'installation des équipements, implication des décideurs locaux et des instances déconcentrées de l'État. Cela devrait garantir que les terres identifiées ne font pas l'objet d'un conflit.	Groupe de la gestion de projet
Risque de conflits entre éleveurs et agriculteurs dans les zones du projet.	Social	Probabilité : 2 Impact : 3	Compte tenu du contexte sécuritaire dans la zone du projet, une analyse de sensibilité aux conflits, intégrant une approche inspirée par le principe d'éviter de nuire sera menée. En outre, le Modèle d'examen préalable social et environnemental (SESP) du PNUD i) suggère la conduite d'une évaluation sociale et d'un Plan d'engagement des parties prenantes (SEP) détaillé (y compris un Plan des peuples autochtones ; ii) confirme la nécessité de la formulation d'un Plan d'action pour l'égalité des genres ; et iii) indique la nécessité pour le Groupe de la gestion de projet de procéder à un filtrage supplémentaire fondé sur des critères d'exclusion au cours du processus de sélection du site.	Groupe de la gestion de projet
Risque que la définition et le développement de systèmes d'alerte précoce et de mécanismes de financement et d'assurance ne soient pas axés sur les groupes vulnérables tels que les femmes et les jeunes.	Opérationnel	P = 3 I = 1	Utiliser différentes méthodes de consultation, non limitées uniquement aux réunions et ateliers dans les grands centres au plan national, mais englobant aussi des entretiens au niveau communautaire et des enquêtes de terrain avec les groupes directement touchés.	Groupe de la gestion de projet
Risque de base en assurance, que le produit ne reflète pas fidèlement la réalité du terrain.	Stratégique	P = 1 I = 3	Travailler avec un cabinet spécialisé dans l'assurance agricole indiciaire et possédant une vaste expérience des mécanismes de transfert des risques climatiques et des capacités de modélisation des risques climatiques et financiers.	Groupe de la gestion de projet
Risque d'événement météorologique et climatique extrême survenant lors de la mise en œuvre du projet.	Environnemental	P = 3 I = 3	L'approche du projet pour la mise en place de systèmes d'alerte précoce et l'adoption de mécanismes de transfert des risques financiers apportera une réponse aux effets répétés des événements météorologiques et climatiques extrêmes.	Groupe de la gestion de projet
Faible volonté politique d'ajuster les « cadres de gouvernance » (politiques, plans, stratégies, programmes).	Politique	P = 3 I = 2	Sensibilisation et implication des décideurs clés au plus haut niveau du gouvernement pour assurer la compréhension des opportunités et des avantages de l'intégration du changement climatique dans les politiques.	Groupe de la gestion de projet

ÉVALUATION DE LA QUALITE DU PROJET : CONCEPTION ET EXAMEN PRÉALABLE					
PROJET GLOBAL					
EXEMPLAIRE (5) ●●●●●	HAUTEMENT SATISFAISANT (4) ●●●●○	SATISFAISANT (3) ●●●○○	DOIT ÊTRE AMÉLIORÉ (2) ●●○○○	INADÉQUAT (1) ●○○○○	
Au moins quatre critères sont notés « Exemplaire », et tous les critères sont notés comme étant « Hautement satisfaisant » ou « Exemplaire ».	Tous les critères sont notés « Satisfaisant » ou selon une cote supérieure, et au moins quatre critères sont notés comme étant « Hautement satisfaisant » ou « Exemplaire ».	Au moins six critères sont notés « Satisfaisant » ou selon une cote supérieure, et un seul critère peut être noté « Doit être amélioré ». Les critères du SES (Senior Executive Service) doivent être notés comme étant « Satisfaisant » ou selon une cote supérieure.	Au moins trois critères sont notés comme étant « Satisfaisant » ou selon une cote supérieure, et seuls quatre critères peuvent être notés « Doit être amélioré ».	Un ou plusieurs critères sont jugés « Inadéquat », ou au moins cinq critères sont notés comme « Devant être amélioré ».	
DÉCISION					
<ul style="list-style-type: none"> ● APPROBATION – le projet est de qualité suffisante pour se poursuivre tel que prévu. Toutes les actions de gestion doivent être traitées en temps opportun. ● APPROBATION AVEC RÉSERVE – le projet présente des problèmes qui doivent être résolus avant que le descriptif de projet puisse être approuvé. Toutes les actions de gestion doivent être traitées en temps opportun. ● DÉSAPPROBATION – le projet présente des problèmes importants qui devraient l'empêcher d'être approuvé tel que rédigé. 					
CRITÈRES D'ÉVALUATION					
ORIENTATION STRATÉGIQUE UE					
<p>1. Le projet précise-t-il comment la théorie du changement qui y est inhérente contribuera à induire un changement de niveau supérieur ? (Sélectionnez parmi les options 1 à 3 suivantes celle qui reflète le mieux le projet) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● 3 : Le projet dispose d'une théorie du changement fondée sur des hypothèses explicites et une voie de changement clairement définie qui décrit comment le projet contribuera au changement au niveau des résultats tel que spécifié dans le programme ou le descriptif de programme de pays, étayée par des preuves crédibles de ce qui fonctionne efficacement dans ce contexte. Le descriptif de projet décrit clairement pourquoi la stratégie du projet est la meilleure approche à ce stade. ● 2 : Le projet dispose d'une théorie du changement. Il repose sur une voie de changement explicite qui décrit comment le projet entend contribuer au changement au niveau des résultats et pourquoi la stratégie du projet est la meilleure approche à ce stade, mais cette voie est étayée par des preuves limitées. ● 1 : Le projet n'a pas de théorie du changement, mais le descriptif de projet peut décrire en termes génériques comment le projet contribuera aux résultats en matière de développement, sans préciser d'hypothèse clé. Il n'établit pas de lien explicite avec la théorie du changement spécifiée dans le programme ou le descriptif de programme de pays. 	3	2			
			1		
			Preuves	<p><i>Une section spécifique et une théorie du changement ont été conçues dans le descriptif de projet. Les obstacles et les voies de changement ont été clairement définis.</i></p>	
*Remarque : la note 1 requiert une action de gestion ou la justification d'une gestion rigoureuse					

2. l'orientation thématique du plan stratégique du PNUD ? Sélectionnez parmi les options 1 à 3 suivantes celle qui reflète le mieux le projet : <ul style="list-style-type: none"> • 3: Le projet répond à l'un des trois domaines d'intervention en matière de développement¹² tels que spécifiés dans le plan stratégique : il aborde au moins un des domaines nouveaux et émergents proposés¹³; une analyse axée sur les problèmes a été intégrée à la conception du projet ; le cadre de résultats et d'allocation des ressources du projet comprend tous les indicateurs de résultats pertinents du Plan stratégique (<i>toutes ces conditions doivent être valables pour que l'option puisse être sélectionnée</i>). • 2: Le projet répond à l'un des trois domaines d'intervention en matière de développement¹ comme spécifié dans le plan stratégique. Le cadre de résultats et d'allocation des ressources du projet comprend au moins un des indicateurs de résultats du Plan stratégique, le cas échéant (<i>les deux conditions doivent être valables pour que l'option puisse être sélectionnée</i>). • 1: Bien que le projet puisse répondre à l'un des trois domaines d'intervention en matière de développement³ tels que spécifiés dans le Plan stratégique, il repose sur une approche sectorielle et n'aborde pas la complexité de la question du développement. Aucun des indicateurs pertinents du Plan stratégique n'est inclus dans le cadre de résultats et d'allocation des ressources. Cette réponse sera également sélectionnée si le projet ne répond à aucun des trois domaines d'intervention en matière de développement mentionnés dans le Plan stratégique. 	3	2
	1	
	Preuves <i>Dans le cadre de l'activité 2.3.1, des politiques, plans, systèmes et financements en matière de développement éclairés par des données et tenant compte des risques incorporent des solutions intégrées et sensibles au genre pour réduire les risques de catastrophe, faciliter l'adaptation et l'atténuation liées aux changements climatiques et prévenir les risques de conflit.</i>	
PERTINEN		
CE		
3. Le projet dispose-t-il de stratégies qui permettent d'identifier efficacement des groupes/zones géographiques ciblés, en mettant l'accent sur les exclus et les marginalisés, de les impliquer et de garantir une participation significative de leur part ? Sélectionnez parmi les options 1 à 3 suivantes celle qui reflète le mieux le projet : <ul style="list-style-type: none"> • 3: Les groupes/zones géographiques cibles sont spécifiées de manière appropriée, la priorité étant donnée aux populations exclues et/ou marginalisées. Les bénéficiaires seront identifiés au terme d'un processus rigoureux basé sur des preuves (le cas échéant). Le projet est doté d'une stratégie explicite permettant d'identifier efficacement les groupes/zones géographiques ciblés, en mettant l'accent sur les populations exclues ou marginalisées, de les impliquer et de garantir une participation significative de leur part tout au long du projet, y compris dans les activités de suivi et la prise de décisions (comme la représentation sur le tableau du projet) (<i>toutes ces conditions doivent être valables pour que l'option puisse être sélectionnée</i>). • 2: Les groupes/zones géographiques cibles sont spécifiées de manière appropriée, la priorité étant donnée aux populations exclues et/ou marginalisées. Le descriptif de projet indique comment les bénéficiaires seront identifiés et impliqués et comment une participation significative de leur part sera assurée tout au long du projet (<i>les deux conditions doivent être valables pour que l'option puisse être sélectionnée</i>). • 1: Les groupes/zones géographiques cibles ne sont pas spécifiées ou aucune priorité n'est accordée aux populations exclues et/ou marginalisées. Le projet n'a pas de stratégie écrite qui permettrait d'identifier les groupes/zones géographiques ciblés, de les impliquer et de garantir une participation significative de leur part tout au long du projet. <p><i>*Remarque : la note 1 requiert une action de gestion sinon, il faut choisir « sans objet ».</i></p>	3	2
	1	
	Preuves <i>Les consultants ont effectué des missions dans les 5 domaines d'intervention du projet. Ces actions ont appuyé l'engagement et la participation des communautés locales ciblées. Les populations les plus vulnérables seront ciblées.</i>	
4. Les connaissances, les bonnes pratiques et les leçons apprises dans le passé par le PNUD et d'autres ont-elles éclairé la conception du projet ? Sélectionnez parmi les options 1 à 3 suivantes celle qui reflète le mieux le projet : <ul style="list-style-type: none"> • 3: Les connaissances et les leçons apprises (acquises par exemple lors de sessions d'assistance par les pairs) appuyées par des preuves crédibles issues de l'évaluation, des politiques/stratégies d'entreprise et du suivi ont été explicitement utilisées, avec des références appropriées, pour développer la théorie du changement spécifique au projet et justifier l'approche adoptée par le projet par rapport à d'autres solutions alternatives. • 2: Dans sa conception, le projet fait état des connaissances et des leçons étayées provenant de sources étayées par des preuves, qui informent la théorie du changement spécifique au projet mais 	3	2
	1	
	Preuves <i>Le projet s'appuie sur l'analyse de projets et programmes antérieurs, notamment le PANA. Des ateliers rassemblant toutes les institutions et les parties prenantes ont permis l'intégration des leçons</i>	

¹² 1. le chemin du développement durable ; 2. la gouvernance démocratique inclusive et efficace ; 3. le renforcement de la résilience

¹³ Technologies de production durables, accès aux services énergétiques modernes et à l'efficacité énergétique, gestion des ressources naturelles, industries extractives, urbanisation, sécurité des citoyens, protection sociale et gestion des risques pour renforcer la résilience

<p>qui n'ont pas été utilisées ou qui ne sont pas suffisantes pour justifier l'approche choisie par rapport à d'autres possibilités.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 : Il n'y a que peu ou pas de mention des connaissances et des leçons apprises ayant informé la conception du projet. Les références qui sont faites ne sont pas étayées par des preuves. <p><i>*Remarque : la note 1 requiert une action de gestion ou la justification d'une gestion rigoureuse</i></p>	<i>appries.</i>	
<p>5. Le projet utilise-t-il l'analyse des questions de genre dans sa conception et répond-il à cette analyse par des mesures concrètes pour lutter contre les inégalités de genre et autonomiser les femmes ? Sélectionnez parmi les options 1 à 3 suivantes celle qui reflète le mieux le projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 : Une analyse des questions de genre <u>participative</u> a été appliquée au projet. Cette analyse examine les besoins et les rôles respectifs des femmes et des hommes ainsi que leur accès et leur contrôle ayant trait aux ressources. Elle est pleinement intégrée dans le descriptif de projet. Le projet établit des priorités concrètes pour lutter contre l'inégalité de genre dans sa stratégie. Le cadre de résultats comprend des produits et des activités qui répondent spécifiquement à l'analyse des questions de genre, avec des indicateurs qui mesurent et surveillent les résultats contribuant à l'égalité femmes-hommes (<i>toutes ces conditions doivent être valables pour que l'option puisse être sélectionnée</i>). • 2 : Une analyse des questions de genre a été appliquée au projet. Cette analyse examine les besoins et les rôles respectifs des femmes et des hommes ainsi que leur accès et leur contrôle ayant trait aux ressources. Les questions de genre sont intégrées dans les sections sur les défis du développement et la stratégie du descriptif de projet. Le cadre de résultats comprend des produits et des activités qui répondent spécifiquement à l'analyse des questions de genre, avec des indicateurs qui mesurent et surveillent les résultats contribuant à l'égalité femmes-hommes (<i>toutes ces conditions doivent être valables pour que l'option puisse être sélectionnée</i>). • 1 : Dans sa conception, le projet peut faire mention ou non des informations et/ou des données sur l'impact différentiel du projet en matière de développement sur les relations entre femmes et hommes, mais les contraintes n'ont pas été clairement identifiées et aucune intervention n'a été envisagée. <p><i>*Remarque : la note 1 requiert une action de gestion ou la justification d'une gestion rigoureuse</i></p>	3	<p style="text-align: center;">2</p> <p style="text-align: center;">1</p> <p style="text-align: center;">Preuves</p> <p><i>Le genre a été pris en compte dans la formulation du projet (un spécialiste des questions de genre a été recruté dans le cadre de la subvention à l'élaboration de projets). Des activités spécifiques visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes seront mises en œuvre. Le marqueur pour l'égalité des genres du PNUD est équivalent à 2.</i></p>
<p>6. Le PNUD a-t-il un net avantage à assumer son rôle tel qu'envisagé par le projet vis-à-vis des partenaires nationaux, d'autres partenaires de développement et d'autres acteurs ? Sélectionnez parmi les options 1 à 3 suivantes celle qui reflète le mieux le projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 : Une analyse a été menée sur le rôle des autres partenaires dans la zone d'intervention visée par le projet. Des preuves crédibles appuient l'engagement proposé du PNUD et ses partenaires dans le cadre du projet. L'on sait avec précision comment les résultats obtenus par les partenaires concernés contribueront à un changement au niveau des effets en complément des résultats escomptés du projet. Le cas échéant, des options de coopération sud-sud et triangulaire ont été envisagées, selon le cas (<i>toutes ces conditions doivent être valables pour que l'option puisse être sélectionnée</i>). • 2 : Une analyse a été menée sur le rôle d'autres partenaires dans la zone d'intervention visée par le projet. Il y a relativement peu de données qui appuient l'engagement proposé par le PNUD et ses partenaires et la répartition du travail entre eux dans le cadre du projet. Les options de coopération sud-sud et triangulaire peuvent ne pas avoir été pleinement développées lors de la conception du projet, même si des opportunités pertinentes ont été identifiées. • 1 : Aucune analyse précise n'a été menée sur le rôle des autres partenaires dans la zone d'intervention visée par le projet. Il y a relativement peu de données qui appuient l'engagement proposé par le PNUD et ses partenaires dans le cadre du projet. Il existe un risque de chevauchement ou d'absence de coordination entre les interventions des partenaires dans ce domaine. Les options de coopération sud-sud et triangulaire n'ont pas été envisagées, malgré leur pertinence potentielle. <p><i>*Remarque : la note 1 requiert une action de gestion ou la justification d'une gestion rigoureuse</i></p>	3	<p style="text-align: center;">2</p> <p style="text-align: center;">1</p> <p style="text-align: center;">Preuves</p> <p><i>Le projet présente une analyse approfondie des parties prenantes et des partenaires du projet, en identifiant leurs rôles respectifs et les possibilités de synergies entre eux.</i></p>
NORMES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES		
<p>7. Le projet cherche-t-il à promouvoir la réalisation des droits de l'homme en adoptant une approche</p>	3	<p style="text-align: center;">2</p> <p style="text-align: center;">1</p>

<p>fondée sur les droits de l'homme ? Sélectionnez parmi les options 1 à 3 suivantes celle qui reflète le mieux le projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 : Preuve crédible que le projet vise à promouvoir la réalisation des droits de l'homme, en respectant les lois et normes internationales et nationales en rigueur dans le domaine d'intervention du projet. Tout impact négatif potentiel sur la jouissance des droits de l'homme a été rigoureusement identifié et évalué du point de vue de sa pertinence. En conséquence, des mesures d'atténuation et de gestion appropriées ont été intégrées dans la conception et le budget du projet (<i>toutes ces conditions doivent être valables pour que l'option puisse être sélectionnée</i>). • 2 : Il existe quelques preuves indiquant que le projet vise à promouvoir la réalisation des droits de l'homme. Tout impact négatif potentiel sur la jouissance des droits de l'homme a été rigoureusement identifié et jugé pertinent. En conséquence, des mesures d'atténuation et de gestion appropriées ont été intégrées dans la conception et le budget du projet. • 1 : Il n'existe aucune preuve indiquant que le projet vise à promouvoir la réalisation des droits de l'homme. Il existe peu de preuves sinon aucune indiquant que les effets négatifs potentiels sur la jouissance des droits de l'homme ont été pris en compte. <p><i>*Remarque : la note 1 requiert une action de gestion ou la justification d'une gestion rigoureuse</i></p>	<p align="center">Preuves</p> <p align="center"><i>Une analyse sociale et environnementale du projet a été menée qui a conclu que le projet aura des impacts positifs sur la résilience des populations vulnérables face aux changements climatiques. Par conséquent, le projet devrait contribuer à l'avancement des droits humains par le biais du renforcement de la sécurité physique.</i></p>								
<p>8. Le projet a-t-il pris en compte les opportunités et les impacts négatifs possibles sur le plan environnemental en appliquant le principe de précaution ? Sélectionnez parmi les options 1 à 3 suivantes celle qui reflète le mieux le projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 : Preuve crédible que les possibilités d'améliorer la durabilité environnementale et d'incorporer les liens entre pauvreté et environnement ont été pleinement considérées comme pertinentes et intégrées dans la stratégie et la conception du projet. Preuve crédible indiquant que les impacts négatifs potentiels sur l'environnement ont été identifiés et rigoureusement évalués par des mesures de gestion et d'atténuation appropriées intégrées dans la conception et le budget du projet (<i>toutes ces conditions doivent être valables pour que l'option puisse être sélectionnée</i>). • 2 : Aucune preuve n'indique que les possibilités de renforcer la durabilité de l'environnement et les liens entre pauvreté et environnement aient été pris en compte. Il existe des preuves crédibles indiquant que les impacts négatifs potentiels sur l'environnement ont été identifiés et évalués, le cas échéant, par des mesures de gestion et d'atténuation appropriées intégrées dans la conception et le budget du projet. • 1 : Aucune preuve n'indique que les possibilités de renforcer la durabilité de l'environnement et les liens entre pauvreté et environnement aient été pris en compte. Il existe peu ou pas de preuves indiquant que les impacts négatifs potentiels sur l'environnement aient été correctement pris en compte. <p><i>*Remarque : la note 1 requiert une action de gestion ou la justification d'une gestion rigoureuse</i></p>	<table border="1"> <tr> <td align="center">3</td> <td align="center">2</td> </tr> <tr> <td align="center" colspan="2">1</td> </tr> <tr> <td align="center" colspan="2">Preuves</td> </tr> <tr> <td align="center" colspan="2"><i>Une évaluation environnementale et sociale du projet a été réalisée. Le projet aura un impact positif sur l'environnement car il réduira les risques posés par les changements climatiques pour l'environnement, par l'adoption de pratiques durables.</i></td> </tr> </table>	3	2	1		Preuves		<i>Une évaluation environnementale et sociale du projet a été réalisée. Le projet aura un impact positif sur l'environnement car il réduira les risques posés par les changements climatiques pour l'environnement, par l'adoption de pratiques durables.</i>	
3	2								
1									
Preuves									
<i>Une évaluation environnementale et sociale du projet a été réalisée. Le projet aura un impact positif sur l'environnement car il réduira les risques posés par les changements climatiques pour l'environnement, par l'adoption de pratiques durables.</i>									
<p>9. La procédure de dépistage des impacts sociaux et environnementaux (SESP) a-t-elle été menée pour identifier les impacts et risques sociaux et environnementaux potentiels ? Cette procédure n'est pas requise pour les projets dans lesquels le PNUD intervient uniquement en tant qu'agent administratif et/ou les projets portant exclusivement sur la production de rapports, la coordination d'événements, les formations, les ateliers, les réunions, les conférences et/ou les supports de communication et la diffusion d'informations. [si oui, téléchargez la liste de contrôle renseignée. Si cette procédure n'est pas requise, indiquez la raison justifiant cette dérogation dans la section des preuves.]</p>	<table border="1"> <tr> <td align="center">Oui</td> <td align="center">Non</td> </tr> </table>	Oui	Non						
Oui	Non								
<p align="center">GESTION ET SUIVI</p>									
<p>10. Le projet a-t-il un cadre de résultats solide ? Sélectionnez parmi les options 1 à 3 suivantes celle qui reflète le mieux le projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 : La sélection des produits et des activités du projet se situe à un niveau approprié et se rapporte clairement à la théorie du changement inhérente au projet. Les produits sont accompagnés d'indicateurs selon le modèle SMART axés sur les résultats, qui mesurent tous les principaux changements attendus identifiés dans la théorie du changement, étayés par des sources de données crédibles, des bases de références renseignées et des cibles, y compris des indicateurs ventilés par sexe et sensibles à la dimension de genre, le cas échéant (<i>toutes ces conditions doivent être valables pour que l'option puisse être sélectionnée</i>). • 2 : La sélection des produits et activités du projet s'effectue à un niveau approprié mais ne couvre pas forcément tous les aspects de la théorie du changement inhérente au projet. Les produits sont accompagnés d'indicateurs selon le modèle SMART axés sur les résultats mais les bases de référence, les cibles et les sources de données peuvent ne pas être entièrement spécifiées. Des indicateurs sensibles au genre et ventilés par sexe sont utilisés dans une certaine mesure, le 	<table border="1"> <tr> <td align="center">3</td> <td align="center">2</td> </tr> <tr> <td align="center" colspan="2">1</td> </tr> <tr> <td align="center" colspan="2">Preuves</td> </tr> <tr> <td align="center" colspan="2"><i>Le projet dispose d'un cadre de résultats solide, comprenant toutes les sections nécessaires (base de référence, indicateurs, cibles).</i></td> </tr> </table>	3	2	1		Preuves		<i>Le projet dispose d'un cadre de résultats solide, comprenant toutes les sections nécessaires (base de référence, indicateurs, cibles).</i>	
3	2								
1									
Preuves									
<i>Le projet dispose d'un cadre de résultats solide, comprenant toutes les sections nécessaires (base de référence, indicateurs, cibles).</i>									

<p>cas échéant (<i>toutes ces conditions doivent être valables pour que l'option puisse être sélectionnée</i>).</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 : Le cadre de résultats ne remplit pas toutes les conditions spécifiées dans l'option 2 ci-dessus. Cela inclut : la sélection des produits et activités du projet n'a pas été effectuée à un niveau approprié et ne se rapporte pas de manière claire à la théorie du changement inhérente au projet. Les produits ne sont pas accompagnés d'indicateurs selon la méthode SMART axés sur les résultats mesurant le changement attendu, et n'ont pas été renseignés par des bases de référence et des cibles. Les sources de données ne sont pas spécifiées et/ou les indicateurs n'ont pas été ventilés par sexe et ne sont pas sensibles au genre. <p>*Remarque : la note 1 requiert une action de gestion ou la justification d'une gestion rigoureuse</p>		
<p>11. Existe-t-il un plan de suivi-évaluation complet et chiffré renseigné par des sources et des méthodes de collecte de données spécifiques pour soutenir la gestion, le suivi et l'évaluation du projet fondés sur des preuves ?</p>	<p>Oui (3)</p>	<p>Non (1)</p>
<p>12. Le mécanisme de gouvernance du projet est-il clairement défini dans le descriptif de projet, y compris la composition prévue du comité de projet ? Sélectionnez parmi les options 1 à 3 suivantes celle qui reflète le mieux le projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 : Le mécanisme de gouvernance du projet est pleinement défini dans la composition du projet. Les différents postes au sein du mécanisme de gouvernance ont été pourvus (en particulier tous les membres du comité de projet ont été désignés.) Les membres du comité de projet ont convenu de leurs rôles et responsabilités tels que spécifiés dans leurs mandats respectifs. Les mandats respectifs du comité de projet ont été joints au descriptif de projet (<i>toutes ces conditions doivent être valables pour que l'option puisse être sélectionnée</i>). • 2 : Le mécanisme de gouvernance du projet est défini dans le descriptif de projet. Des institutions spécifiques sont notées comme détenant des rôles clés en matière de gouvernance, mais les postes peuvent ne pas avoir encore été pourvus. Le prodoc répertorie les responsabilités les plus importantes du comité de projet, du directeur/coordonnateur du projet et des rôles d'assurance qualité (<i>toutes ces conditions doivent être valables pour que l'option puisse être sélectionnée</i>). • 1 : La description du mécanisme de gouvernance du projet dans le descriptif de projet est plutôt vague et ne mentionne que les rôles clés qui devront être pourvus à une date ultérieure. Aucune information n'est fournie sur les responsabilités des postes clés du mécanisme de gouvernance. <p>*Remarque : la note 1 requiert une action de gestion ou la justification d'une gestion rigoureuse</p>	<p>3</p>	<p>2</p> <p>1</p> <p>Preuves <i>Le mécanisme de gouvernance du projet a été discuté, approuvé et intégré dans le descriptif de projet, en accord avec les partenaires nationaux.</i> <i>Le projet a prévu la mise en place d'un comité de pilotage et d'un comité de suivi technique.</i></p>
<p>13. Les risques du projet ont-ils été identifiés par des plans clairs destinés à les gérer et les atténuer ? Sélectionnez parmi les options 1 à 3 suivantes celle qui reflète le mieux le projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 : Les risques du projet liés à l'atteinte des résultats sont décrits en détail dans le registre des risques du projet, sur la base d'une analyse complète s'appuyant sur la théorie du changement, les normes sociales et environnementales et l'examen préalable, l'analyse de la situation, les évaluations des capacités et d'autres analyses. Plan clair et complet mis en place pour gérer et atténuer les différents risques (<i>les deux conditions doivent être valables pour que l'option puisse être sélectionnée</i>). • 2 : Les risques du projet liés à l'atteinte des résultats ont été identifiés dans le registre des risques du projet initial, et des mesures d'atténuation ont été établies pour chaque risque. • 1 : Certains risques peuvent être identifiés dans le registre des risques du projet initial, mais aucune preuve d'analyse et aucune mesure claire d'atténuation des risques n'a été déterminée. Cette option sera également sélectionnée si les risques ne sont pas clairement identifiés et qu'aucun registre des risques initial n'est inclus dans le descriptif de projet. <p>*Remarque : la note 1 requiert une action de gestion</p>	<p>3</p>	<p>2</p> <p>1</p> <p>Preuves <i>Une analyse des risques a été réalisée pour le projet. Des mesures d'atténuation ont été identifiées et intégrées.</i></p>
<p>EFFICIENC E</p>		
<p>14. Des mesures spécifiques pour garantir une utilisation rentable des ressources ont-elles été explicitement mentionnées dans le cadre de la conception du projet ? Ceci inclut : i) utiliser l'analyse de la théorie du changement pour explorer différentes options en vue d'obtenir le maximum de résultats avec les ressources disponibles ; ii) utiliser une approche de gestion de portefeuille pour améliorer la rentabilité par des synergies avec d'autres interventions ; iii) recourir aux opérations conjointes (par ex. suivi ou achats) avec d'autres partenaires.</p>	<p>Oui (3)</p>	<p>Non (1)</p>

<p>15. Des plans explicites ont-ils été mis en place pour assurer le lien entre le projet et d'autres projets et initiatives pertinents en cours, que ceux-ci soient menés par le PNUD, par des partenaires nationaux ou d'autres, afin d'obtenir des résultats plus efficaces (y compris, par exemple, en partageant les ressources ou en coordonnant l'exécution) ?</p>	<p>Oui (3)</p>	<p>Non (1)</p>
<p>16. Le budget est-il justifié et étayé par des estimations valides ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 : La budgétisation du projet se fait au niveau des activités avec les sources de financement. Elle est spécifiée pour la période du projet dans le cadre d'un budget pluriannuel. Les coûts sont étayés par des estimations valides utilisant des niveaux de référence de projets ou d'activités similaires. Les incidences sur les coûts de l'inflation et du risque de change ont été estimées et intégrées au budget. • 2 : La budgétisation du projet se fait au niveau des activités avec les sources de financement, lorsque possible. Il est spécifié pour la période du projet dans un budget pluriannuel. Les coûts sont étayés par des estimations valides basées sur les taux en vigueur. • 1 : Le budget du projet n'est pas spécifié au niveau des activités et/ou peut ne pas être pris en compte dans un budget pluriannuel. 	<p>3</p>	<p>2 1 Preuves <i>L'élaboration du budget a été effectuée sur la base de l'identification d'activités précises et de différentes sources de financement.</i></p>
<p>17. Le bureau de pays recouvre-t-il entièrement les coûts liés à la mise en œuvre du projet ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 : Le budget couvre intégralement tous les coûts du projet imputables à ce dernier, y compris : la gestion du programme et les services liés à l'efficacité de gestion et de développement du programme, l'assurance qualité, l'élaboration de projets, les services en matière de plaidoyer politique, les finances, la passation de marchés, les ressources humaines, l'administration, l'émission des contrats, la sécurité, les voyages, les actifs, les services généraux, l'information et les communications sur la base des coûts complets conformément aux politiques applicables du PNUD (c.-à-d., UPL, LPL). • 2 : Le budget couvre les coûts importants du projet qui lui sont attribuables sur la base des politiques applicables du PNUD (c.-à-d., UPL, LPL), le cas échéant. • 1 : Le budget ne couvre pas de manière adéquate les coûts du projet qui lui sont imputables. Le PNUD finance le projet par des subventions croisées. <p><i>*Remarque : la note 1 requiert une action de gestion. Le budget doit être révisé pour refléter pleinement les coûts de mise en œuvre avant le début du projet.</i></p>	<p>3</p>	<p>2 1 Preuves <i>Les coûts de gestion du projet ont été entièrement couverts par le budget.</i></p>
EFFICACITÉ		
<p>18. La modalité d'exécution choisie est-elle la plus appropriée ? Sélectionnez parmi les options 1 à 3 suivantes celle qui reflète le mieux le projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 : Les évaluations requises des partenaires d'exécution (évaluation des capacités, micro-évaluation de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds (HACT)) ont été menées et il est établi que les options de modalités d'exécution ont été soigneusement étudiées. Il existe une solide justification du choix de la modalité sélectionnée, en fonction du contexte de développement (<i>les deux conditions doivent être valables pour que l'option puisse être sélectionnée</i>). • 2 : Les évaluations requises des partenaires d'exécution (évaluation des capacités, micro-évaluation de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds (HACT)) ont été menées et la modalité d'exécution choisie est cohérente avec les résultats des évaluations. • 1 : Les évaluations requises n'ont pas été réalisées, mais des preuves peuvent exister indiquant que les options pour les modalités d'exécution ont été prises en compte. <p><i>*Remarque : la note 1 requiert une action de gestion ou la justification d'une gestion rigoureuse</i></p>	<p>3</p>	<p>2 1 Preuves <i>L'évaluation du partenaire de mise en œuvre selon l'approche harmonisée des transferts monétaires (HACT) est en cours. Le bureau de pays du PNUD appliquera des paiements directs pour limiter les risques.</i></p>
<p>19. Des groupes ciblés donnant la priorité aux populations marginalisées et exclues qui seront touchées par le projet ont-ils été impliqués dans la conception du projet d'une manière à aborder les causes sous-jacentes d'exclusion et de discrimination ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 : Preuve crédible indiquant que tous les groupes ciblés au sein desquels la priorité a été donnée aux populations marginalisées et exclues qui seront impliquées ou touchées par le projet ont été activement impliqués dans la conception du projet. Leurs points de vue, leurs droits et leurs éventuelles contraintes ont été analysés et incorporés dans l'analyse des causes profondes de la 	<p>3</p>	<p>2 1 Preuves <i>Le projet cible les communautés les plus vulnérables, qui ont été consultées et impliquées dans la conception du projet.</i></p>

<p>théorie du changement, qui cherche à aborder les causes sous-jacentes de l'exclusion et de la discrimination dans la sélection des interventions du projet.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 : Il existe quelques preuves indiquant que tous les groupes cibles au sein desquels la priorité a été donnée aux populations marginalisées et exclues qui seront impliquées ou touchées par le projet ont été engagés dans la conception du projet. Il existe quelques preuves indiquant que les points de vue, les droits et les éventuelles contraintes ont été analysés et incorporés dans l'analyse des causes profondes de la théorie du changement et la sélection des interventions du projet. • 1 : Il n'existe aucune preuve d'engagement auprès des populations marginalisées et exclues qui seront impliquées dans le projet durant la conception du projet. Il n'existe aucune preuve indiquant que les points de vue, les droits et les contraintes des populations aient été intégrés dans le projet. 		
<p>20. Le projet mène-t-il des activités de suivi régulières, dispose-t-il de plans d'évaluation explicites et inclut-il d'autres enseignements tirés (par ex., par le biais d'analyses du retour d'expérience ou d'ateliers sur les leçons apprises), programmés pour informer les corrections de cap, si nécessaire, pendant la mise en œuvre du projet ?</p>	<p>Oui (3)</p>	<p>Non (1)</p>
<p>21. Tous les produits du projet ont été notés GEN2 ou GEN3 au niveau du marqueur pour l'égalité des genres, ce qui indique que le genre a été au minimum pleinement intégré dans tous les produits du projet.</p> <p><i>*Remarque : la réponse « Non » requiert une action de gestion ou la justification d'une gestion rigoureuse</i></p>	<p>Oui (3)</p>	<p>Non (1)</p> <p>Preuves <i>Le projet a été soumis à une analyse des questions de genre et le marqueur de genre pour le projet a été noté GEN 2.</i></p>
<p>22. Existe-t-il un plan de travail et un budget pluriannuels réalistes pour garantir que les produits sont livrés à temps et dans les limites des ressources allouées ? Sélectionnez parmi les options 1 à 3 suivantes celle qui reflète le mieux le projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 : Le projet dispose d'un plan de travail et de budget réaliste couvrant la durée du projet <i>au niveau des activités</i> pour s'assurer que les produits sont livrés à temps et dans les limites des ressources allouées. • 2 : Le projet dispose d'un plan de travail et d'un budget couvrant la durée du projet au niveau des produits. • 1 : Le projet n'a pas encore de plan de travail ni de budget couvrant la durée du projet. 	<p>3</p>	<p>2</p> <p>1</p> <p>Preuves <i>Le projet implique un plan de travail détaillé sur quatre ans avec les budgets y afférents.</i></p>
DURABILITÉ ET APPROPRIATION NATIONALE		
<p>23. Les partenaires nationaux ont-ils dirigé ou participé de manière proactive à la conception du projet ? Sélectionnez parmi les options 1 à 3 suivantes celle qui reflète le mieux le projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 : Les partenaires nationaux s'approprient pleinement le projet et ont conduit le processus de développement du projet conjointement avec le PNUD. • 2 : Le projet a été développé par le PNUD en étroite consultation avec les partenaires nationaux. • 1 : Le projet a été élaboré par le PNUD avec peu ou pas d'implication des partenaires nationaux. 	<p>3</p>	<p>2</p> <p>1</p> <p>Preuves <i>Les partenaires nationaux ont été impliqués tout au long du processus de formulation en répondant aux sollicitations régulières des consultants nationaux et internationaux et du PNUD. Ils ont également participé à la validation du projet avant sa soumission.</i></p>
<p>24. Les institutions et les systèmes clés ont-ils été identifiés et existe-t-il une stratégie de renforcement des capacités spécifiques ou globales sur la base des évaluations des capacités menées ? Sélectionnez parmi les options 0 à 4 suivantes celle qui reflète le mieux le projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 : Le projet dispose d'une stratégie globale de renforcement des capacités spécifiques des institutions nationales sur la base d'une évaluation systématique et détaillée des capacités qui a été réalisée à cet effet. Cette stratégie comprend une approche qui permet d'assurer un suivi régulier des capacités nationales à l'aide d'indicateurs clairs et de méthodes rigoureuses de collecte de données, et d'ajuster la stratégie pour renforcer les capacités nationales en conséquence. • 2.5 : Une évaluation des capacités a été réalisée. Le descriptif de projet a identifié les activités qui seront entreprises pour renforcer les capacités des institutions nationales, mais ces activités ne font pas partie d'une stratégie globale de suivi et de renforcement des capacités nationales. • 2 : Une évaluation des capacités est prévue après le démarrage du projet. Il est prévu d'élaborer une stratégie pour renforcer les capacités spécifiques des institutions nationales sur la base des résultats de l'évaluation des capacités. 	<p>3</p> <p>2</p>	<p>2.5</p> <p>1.5</p> <p>1</p> <p>Preuves <i>Le projet vise spécifiquement le renforcement des capacités des institutions nationales pour une meilleure gestion des menaces climatiques.</i></p>

<ul style="list-style-type: none"> • 1.5 : Il est fait mention dans le descriptif de projet des capacités des institutions nationales qui devraient être renforcées par le projet, mais aucune évaluation des capacités ni élaboration de stratégie spécifique n'est prévue. • 1 : Les évaluations des capacités n'ont pas été effectuées et ne sont pas prévues. Il n'existe pas de stratégie pour renforcer les capacités spécifiques des institutions nationales. 			
25. Existe-t-il une stratégie claire intégrée dans le projet indiquant comment le projet utilisera les systèmes nationaux (c.-à-d. achat, suivi et évaluations) dans la mesure du possible ?	<table border="1"> <tr> <td data-bbox="1129 309 1193 392"><u>Oui</u> (3)</td> <td data-bbox="1193 309 1441 392">Non (1)</td> </tr> </table>	<u>Oui</u> (3)	Non (1)
<u>Oui</u> (3)	Non (1)		
26. Existe-t-il un dispositif de transition ou un plan d'élimination progressive clair, élaboré avec les principales parties prenantes afin de maintenir ou intensifier les résultats (y compris la stratégie de mobilisation des ressources) ?	<table border="1"> <tr> <td data-bbox="1129 392 1193 504"><u>Oui</u> (3)</td> <td data-bbox="1193 392 1441 504">Non (1)</td> </tr> </table>	<u>Oui</u> (3)	Non (1)
<u>Oui</u> (3)	Non (1)		

Annexe H. Lettres de cofinancement (document séparé)

Annexe I. Accord de base type en matière d'assistance entre le PNUD et le Gouvernement du Tchad